C.R.I.C. N° 64 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie

Jeudi 15 décembre 2016

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux

Projet de mission

Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Maroy, Kilic.....1

Projets et propositions..... 2

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017(Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 - Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 - Annexes 5 et 5bis) ;

Budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10bis partim et 10ter partim) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 - Annexes 10bis partim et 10ter partim) ;

Projet de décret-programme portant sur des mesures diverses liées au budget (Doc. 667 (2016-2017) N° 1) ;

Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 668 (2016-2017) N° 1) 2

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

Intervenants : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....3

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Maroy, Hazée, Fourny, Stoffels, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, M. Crucke, Mme Mascia, Conseillère de M. le Ministre Furlan, M. Henry, Mme Defrang-Firket..... 7

Liste des intervenants..... 57

Abréviations courantes..... 58

COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Présidence de M. Mouyard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Je vous propose d'entamer nos travaux.

Je constate que le quorum n'est pas tout à fait atteint ; en même temps, il n'y a pas de vote et il n'y a pas de désignation d'un rapporteur. J'imagine que le groupe socialiste va nous rejoindre bientôt.

(Réactions dans l'assemblée)

En raison des circonstances que vous connaissez, nous avons dû reporter le débat budgétaire, bien qu'il y ait eu formellement l'expression du vote lors de la dernière séance de commission.

Aujourd'hui, c'est un échange de vues a posteriori, mais avant que le dossier n'arrive en séance plénière puisque le budget sera discuté en séance plénière mercredi prochain. La discussion d'aujourd'hui a donc tout son sens.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Projet de mission

M. le Président. - Y a-t-il une remarque ou l'autre en ce qui concerne l'organisation de nos travaux ?

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - C'est un peu embêtant que les collègues socialistes ne soient pas là, parce que nous en avons discuté en aparté hier, mais nous aurions souhaité refixer à l'ordre du jour de la commission une demande de mission au moment du MIPIM, à Cannes. L'année passée, la mission a été extrêmement écourtée en raison de l'agenda qui a été le nôtre. On a eu pas mal de rencontres très intéressantes.

Nous aurions souhaité réitérer l'expérience cette année-ci et, en outre, y adjoindre quelques visites de sites, dans le sud de la France, au niveau éolien et des champs photovoltaïques qui ont proliféré là-bas et qui rencontrent manifestement un intérêt important en termes d'utilisation du renouvelable.

Nous aurions aimé poser la question de principe à cette commission pour soutenir la demande et solliciter des services la préparation d'un programme à soumettre au Bureau et ensuite à la Conférence des présidents.

M. le Président. - En ce qui me concerne, je n'y vois aucun inconvénient pour avoir déjà participé à plusieurs MIPIM. Je trouve que ce sont toujours des déplacements très intéressants ; le nombre de rencontres que l'on peut faire en peu de temps est assez impressionnant. Si l'on sait additionner à cela des visites telles que vous les proposez, je n'y vois aucun inconvénient.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je confirme les propos de M. Fourny. J'ai participé à la mission l'année dernière au MIPIM, en compagnie du ministre qui s'y trouvait – il y en avait bien d'autres, d'ailleurs. La présence wallonne était très importante – un palais entier était consacré aux entreprises belges. Effectivement, c'est non seulement intéressant en termes de contacts, mais il y a aussi toute une série de villes qui viennent présenter leurs projets. Je ne peux que confirmer les propos de M. Fourny sur l'intérêt de ce déplacement, qui n'est quand même pas si lointain.

Si l'on peut faire d'une pierre deux coups, pourquoi pas. Il y avait aussi une mission consacrée à l'énergie dans le sud de la France, en PACA, où l'on s'était intéressé aux possibilités de black-out. On avait rencontré toute une série d'acteurs, cela avait été effectivement intéressant. Je me range à l'avis de M. Fourny.

M. le Président. - La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). - Monsieur le Président, veuillez m'excuser pour mon retard.

Je vous confirme également l'intérêt du PS par rapport à la proposition.

M. le Président. - Dès lors qu'il y a une unanimité des commissaires, je vous propose que les services réfléchissent déjà à l'organisation d'un tel déplacement pour essayer de revenir, dès le mois de janvier, ou en tout cas le plus vite possible, avec du concret puisque les dates du MIPIM sont fixées. Les réservations n'étant pas aisées, les services pourraient-ils peut-être déjà préalablement prendre les premiers contacts avec

notamment l'AWEx pour essayer d'avoir un peu plus de renseignements.

Donc la mission sur les thèmes des énergies renouvelables et de la politique des grandes villes et au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) sera organisée du 13 au 17 mars 2017 en France.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 (DOC. 627 (2016-2017) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 - ANNEXES 5 ET 5*BIS*) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 - ANNEXES 5 ET 5*BIS*)

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 - UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10*BIS PARTIM* ET 10*TER PARTIM*) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 - ANNEXES 10*BIS PARTIM* ET 10*TER PARTIM*)

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT SUR DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET (DOC. 667 (2016-2017) N° 1)

Chapitre IX - Dispositions en matière d'énergie, de logement et de pouvoirs locaux Section 1e - Modifications du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité
Art. 15 à 17 - p. 15

Section 2 - Modifications du Code wallon du logement et de l'habitat durable
Art. 18 à 21 - pp. 15 et 16

Section 3 - Fonds Écopack/Rénopack
Art. 22 - p. 16

Section 4 - Modifications du Code de la démocratie locale et de la décentralisation
Art. 23 à 33 - pp. 16 et 17

Section 5 - Modifications du décret du 23 mars 1995 portant création d'un Centre régional d'aide aux communes chargé d'assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et des provinces de la Région wallonne
Art.34 - p. 17

Section 6 - Modifications du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
Art 35 - p. 17

Chapitre X - Dispositions fiscales Section 4 - Mesure en matière de démocratie locale et de décentralisation
Art. 53 - p. 22

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 668 (2016-2017) N° 1)

Art. 1er Chapitre II - Dispositions en matière d'infrastructures sportives
Art. 11 et 12 – p.6

Chapitre III - Modifications de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale
Art. 13 à 15 - p. 7

Chapitre IV - Entrée en vigueur
Art. 16 - p. 7

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 - Annexes 5 et 5*bis*) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 - Annexes 5 et 5*bis*) ;
- du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10*bis partim* et 10*ter partim*) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 - Annexes 10*bis partim* et 10*ter partim*) ;
- du projet de décret-programme portant sur des mesures diverses liées au budget (Doc. 667 (2016-2017) N° 1) ;
- du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 668 (2016-2017) N° 1).

Lors de la commission précédente, on n'a pas pu examiner en profondeur le budget. Je vous avais fait parvenir l'ordre des thématiques que l'on pouvait suivre pour aborder le budget.

Je vous propose de suivre cet ordre, bien que l'exposé de M. le Ministre sera général.

On fera par ensuite les interventions thématique par thématique.

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Président, Messieurs les députés, je vous remercie tout d'abord du geste que vous avez fait à l'occasion du décès de mon papa. Je remercie les présidents de groupes et l'ensemble des groupes pour les marques de sympathies que j'ai reçues, mais aussi du report du travail.

Je vais commencer, si vous me le permettez, par le décret-programme, puisque vous le savez et vous avez eu l'occasion de le constater, chaque année, lors de l'examen du budget initial, il y a l'existence d'articles du décret budgétaire qui permettent d'offrir une base légale ou de modifier les bases existantes de dispositions qui ont une incidence sur les recettes ou sur les dépenses de la Région.

Certains de ces articles sont reconduits année après année via des décrets budgétaires successifs, ce qui semble contrarier l'analyse très stricte qu'en a faite le Conseil d'État, en tout cas sur le principe de l'annualité budgétaire. C'est la raison pour laquelle le ministre du Budget, M. Lacroix, nous a proposé de sortir de ce cadre les articles qui ont une portée budgétaire et préalablement inscrits dans les décrets budgétaires, afin de les asseoir dans un décret-programme, que l'on pourrait qualifier de « décret-programme budget », en leur offrant ainsi une base pérenne plus adaptée.

C'est dans une perspective de sécurité juridique de pérennisation, mais aussi de clarté du budget, que ce décret-programme spécifique vous est proposé.

Pour les compétences qui sont les miennes, certaines de ces dispositions ont déjà été introduites à l'occasion du débat budgétaire 2016, alors que d'autres figuraient déjà dans décrets budgétaires antérieurs. Il n'y a pas de surprise.

J'ai repris chapitre par chapitre, je ne sais pas si c'est dans le bon ordre, Monsieur le Président.

En ce qui concerne l'énergie, cela concerne essentiellement la suppression du financement des associations environnementales via le fonds Énergie. Il s'agit de pérenniser une décision prise par le Gouvernement l'année passée puisque les associations environnementales sont dorénavant financées via des subsides structurels – ou pour des missions spécifiques d'ailleurs – directement auprès des ministres compétents en fonction du sujet qu'ils abordent.

En ce qui concerne le logement, quatre articles sont présents dans le décret-programme : les articles 18 à 21. Aucun d'entre eux n'a été modifié depuis 2015. L'article 18, qui traite du Fonds du relogement, prévoit en recettes de ce fonds des amendes perçues en vertu de l'article 13*ter* du Code wallon du logement et du développement durable, ainsi que les sanctions perçues en vertu de l'article 190 du même code. Il finance des dépenses qui permettent le relogement de l'occupant expulsé en application de l'article 7, alinéa 3, ou de l'article 13, alinéa 3 du Code wallon du logement et du développement durable.

En lien avec l'article précédent, l'article 19 précise la portée des amendes administratives prévues dans les différents articles et prévoit que celles-ci sont exigibles dès qu'un arrêté d'interdiction d'occuper, par le bourgmestre ou par le Gouvernement, est pris. L'article 20 introduit, quant à lui, la notion de durée déterminée ou indéterminée des conventions de bail conclues pour la location d'un logement géré et construit par une société de logement et de services ou par la SWL.

Enfin, dans le cadre de l'ancrage communal, l'article 21 introduit la notion de recours pour les communes à l'encontre de la décision prise concernant le programme communal qui est transmis au Gouvernement.

De plus, une disposition relative au fonds Écopack, Renopack, reprise précédemment dans les décrets budgétaires, figure dans le présent décret-programme afin de rendre celui-ci pérenne.

En synthèse, cinq dispositions sont prévues dans la matière des pouvoirs locaux. C'est l'inscription, dans le Code de la démocratie, du calendrier budgétaire : les budgets provisoires, les budgets définitifs, et cetera tant pour les communes que pour les CPAS.

Un deuxième article se rapporte à la question de savoir comment liquider le solde des 20 % du Fonds des provinces. Pour rappel, la liquidation définitive de ce fonds est liée au financement de la supracommunaliste et notamment aux 10 % de financement des zones d'incendie. Rien n'a changé, mais c'est inscrit dorénavant dans le décret-programme.

Cela porte également sur la rénovation et la revitalisation urbaines. On habilite le CRAC à financer ce type d'investissement.

Pour les infrastructures sportives, on facilite les conditions d'octroi de subventions en n'imposant plus la condition d'une durée de 20 ans pour mettre à disposition le bien.

Enfin, c'est cinq établissements et recouvrement de taxes additionnelles pour les communes et la Région wallonne. Un article précise que le titre du Code de la démocratie relatif à l'établissement et le recouvrement des taxes communales et provinciales ne s'applique pas en matière de taxes additionnelles perçues par la Région wallonne au profit des provinces et des communes et que le décret du 6 mai 1999 est la seule base légale.

Je ne pense pas qu'il est utile de m'étendre plus longuement sur le décret-programme. Je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions.

Si vous me le permettez, j'en viens à la discussion budgétaire.

Nous nous retrouvons ici dans des conditions un peu spéciales pour examiner les propositions de budget pour l'année 2017. J'ai repris avec moi – on ne sait jamais – ma note de politique générale, mais elle vous a été exposée il y a quelques mois. Je sais la difficulté de l'exercice entre le budget et la note de politique générale. Je suis prêt à l'aborder une nouvelle fois, si vous le voulez, mais je ne l'ai pas fait dans l'exposé introductif pour essayer de trouver un modus vivendi dans cette manière d'opérer.

Avant d'aborder ces propositions, compétence par compétence, je voudrais juste vous dire un mot sur les propositions de budget des OIP. Je souhaite souligner, à ce stade, l'énorme travail effectué par les OIP sur la complétude de leurs budgets, mais surtout sur la prise en compte des trajectoires budgétaires régionales dans l'élaboration de leurs budgets.

Le fait pour eux d'être périmétrés dans la dette de la Région fait son chemin. Les informations qui vous sont fournies améliorent la visibilité et la transparence ; je note les efforts qui sont faits par chacun de ces OIP.

Si je dois en venir au budget régional au sens strict de ces termes, on pourra certes constater certains efforts d'économies qui ont dû être consentis, comme la réduction des budgets dédiés aux dépenses d'études et de communication. Cela ne vous aura pas échappé. Pour ma part, je vois plutôt cela comme étant un acte de bonne gestion passant par une réorientation de mes moyens vers l'essentiel, c'est-à-dire l'action. Ce sont d'ailleurs les citoyens, les services qui leur sont fournis par la Région, par les organismes régionaux et bien évidemment par les pouvoirs locaux.

Pour les matières qui relèvent de mes compétences, au-delà de ces économies sur les études et communications, le bilan est assez positif. Je dirais même, de mon point de vue, très positif, tant en ce qui concerne la politique du logement que de celle de l'énergie, des pouvoirs locaux, des travaux subsidiés, de rénovation urbaine ou encore d'infrastructures sportives puisque j'ai obtenu des crédits supplémentaires dans chacun de ces éléments, en tout cas au global.

Venons-en au logement. Dès 2017, vous aurez noté que j'ai obtenu des moyens supplémentaires structurels de 15 millions d'euros, qui sont inscrits en vue d'activer des mesures d'accès à la propriété et à l'accès au logement. Je sais que M. Hazée est très sensible à l'accès au logement tandis que d'autres sont plus sensibles à la priorité. Je ferai donc les deux, dont notamment 3 millions d'euros qui visent à rencontrer les demandes du Fonds du logement en Wallonie, pour l'agrément de nouvelles agences immobilières sociales, dont les problèmes de financement ont déjà été largement évoqués devant cette commission. C'est un motif, je pense, de satisfaction que je dois relever. Je relève aussi le financement d'une baisse du taux du crédit hypothécaire social ; c'est mon deuxième motif de satisfaction. Cela a été évoqué devant cette commission à de multiples reprises. Depuis plusieurs mois, la Société wallonne du crédit social et les guichets de crédit social devaient constater une dégradation de leur situation financière. En raison des taux d'intérêt très faibles sur le marché bancaire, le secteur du crédit social a subi de nombreux remboursements anticipés. C'est de l'ordre de 180 millions d'euros, rien qu'en 2016, notez l'importance du chiffre. La Société wallonne du crédit social subit donc des remboursements anticipés de la part ses emprunteurs tandis qu'elle ne peut pas, elle-même, dans ses contrats de base, procéder à ces mêmes remboursements anticipés auprès des banques. C'est cela qui crée ce problème.

Ce problème a provoqué non seulement une chute libre de l'encours du portefeuille existant du secteur, mais également une chute en termes de nouveaux crédits octroyés puisque les taux du tarif social n'étaient plus concurrentiels.

J'ai donc proposé au Gouvernement wallon, qui l'a accepté, d'octroyer, dès 2017, une dotation annuelle spéciale et récurrente, de 6 millions d'euros à destination de la SWCS. Cette nouvelle enveloppe permettra à cette société, non seulement d'absorber l'impact financier négatif des remboursements anticipés, mais surtout de rendre le crédit hypothécaire social à nouveau attractif, de relancer la production et ainsi donner une bouffée d'oxygène à l'ensemble du secteur, en ce compris les guichets dont la perspective d'avenir était réellement menacée.

Je me suis déjà beaucoup exprimé sur le sujet. On pourrait me poser la question de l'intérêt de la SWCS – M. Crucke a tenté cet exercice – puisque en vertu de la loi des marchés – la main invisible d'Adam Smith – les taux d'intérêt sont bas. Je peux admettre le débat et je réponds à la question : les taux d'intérêt ne seront sans doute pas éternellement bas. Par contre, le secteur bancaire classique laisse sur le bord du chemin toute une série de personnes qui disposent des revenus pour devenir propriétaires. Mais soit ils n'ont pas la chance d'avoir de l'épargne ou des parents derrière parce que la quotité n'est jamais de 100 % dans le secteur privé classique, soit ils ont des revenus qui bien qu'étant

certains ne font pas partie du *scope* qui rentre dans l'analyse de la Société wallonne du crédit social.

J'en veux pour preuve qu'avec des revenus certains, la sinistralité, le non-remboursement de crédits, l'arrivée en vente forcée, et cetera est moins élevée à la Société wallonne de crédit social que dans le secteur bancaire classique. Malgré que l'on soit dans le social, malgré que l'on s'adresse à une population qui est manifestement moins aisée que les autres, la sinistralité est inférieure. Cela démontre suffisamment, à mon sens, la nécessité et la responsabilité d'un certain nombre de populations que l'on qualifie un peu trop souvent d'assistées. Cela montre bien que ce sont des gens qui ont envie de s'en sortir et ils remboursent effectivement leurs prêts.

Vous aurez noté que dans tout cela j'ai une enveloppe complémentaire de 3 millions d'euros qui est à ma disposition pour redonner une impulsion en termes d'investissements facilitant l'accès au logement. Aujourd'hui, ne me demandez pas ce que je ferai avec ces 3 millions d'euros. C'est en cours de réflexion.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vais revenir dans le courant de cette année – et j'anticipe vos questions en formulant des propositions sur le sujet.

Le logement, cela concerne le logement privé, mais j'ai aussi une enveloppe de 3 millions d'euros pour le logement public qui est inscrite au budget, sans oublier la décision prise par le Gouvernement wallon, en mai dernier, concernant l'aide apportée aux sociétés de logement de services publics dans le cadre de la problématique du remboursement des loyers intervenu par l'annulation par le Conseil d'État en décembre 2015 de l'arrêté du Gouvernement wallon y relatif. Il s'agit de 15,3 millions d'euros qui sont ainsi prévus. Cette enveloppe permettra à la fois de venir en aide aux sociétés de logement et de services publics à rembourser des surloyers trop perçus dans le passé, mais également de ne pas créer de situation de discrimination à l'avenir dans le secteur du logement public, puisque, désormais, la situation est uniforme, peu importe le moment où vous êtes entré dans le logement.

Je viendrai vers vous avec une somme de 6 millions d'euros que j'ai voulu affecter à la société, que j'ai voulu préempter dans le budget comme étant une politique nécessaire et structurelle de la politique du logement, tout en vous disant qu'aujourd'hui je continue la discussion avec le secteur. On sait que la problématique du logement existe, j'ai donc besoin de ces moyens. Si vous m'en donniez 60, je saurais même quoi en faire. Cela dit, je continue à discuter avec le secteur pour connaître l'orientation et les priorités.

En logement, toujours, et même si cela peut se croiser avec l'efficacité énergétique – c'est toujours difficile de tout catégoriser – le Gouvernement wallon a décidé de m'octroyer une enveloppe supplémentaire de 7 millions d'euros en 2017 pour apurer le solde des primes pour la rénovation de logements et des primes à l'énergie, essentiellement celles de l'ancien régime.

Quelques mots sur les budgets dédiés à l'énergie, mais aussi au climat qui sont des sujets qui sont toujours d'actualité. Dès 2017, une enveloppe de 5 millions d'euros sera prévue pour la mise en œuvre d'accords de branche simplifiés avec les petites et les moyennes entreprises. C'est essentiellement pour permettre d'auditer énergétiquement, si vous me le permettez, les PME afin de les aider à prioriser leurs investissements. C'est bon pour le climat et c'est bon pour leur portefeuille. Ensuite, avec M. le Ministre Marcourt, nous travaillons sur les aides à l'investissement dans un deuxième temps. Une dotation complémentaire de 7 millions d'euros qui a été versée à l'AWAC pour le financement de la participation de la Wallonie aux politiques climatiques internationales. Nous nous y étions engagés. Cette enveloppe est reconduite, tout comme l'enveloppe annuelle de 3 millions d'euros, pour les pouvoirs locaux cette fois – vous y serez attentifs – pour l'achat de véhicules non polluants ou l'adaptation des véhicules existants aux normes environnementales.

Ce qui me permet de faire la transition avec les pouvoirs locaux, puisque tout est un peu dans tout. Si les mesures sont toujours activées afin que les pouvoirs locaux respectent la trajectoire budgétaire qui leur est fixée dans l'accord de coopération avec les autres niveaux de pouvoir, force est de constater que l'augmentation de la pauvreté, mais aussi des charges supplémentaires de sécurité surtout, zones de police ou zones de secours, les effets du *tax shift* ou l'augmentation des charges pension induisent des charges supplémentaires qui seront de plus en plus difficilement supportables.

Au vu de ces constats, le Gouvernement wallon et sur ma proposition a voulu garantir sa part de financement des pouvoirs locaux. Tout d'abord via le maintien, toujours contesté, toujours mis en cause – puisqu'il coûte cher à la Maison Wallonie – du mécanisme d'indexation des dotations sur base de l'inflation 1,6 % majoré, 10 % additionnels, 2,6 % d'indexation du Fonds des communes, du Fonds spécial de l'aide sociale et des dotations CRAC pour le refinancement des pouvoirs locaux. La majoration de ces crédits représente quand même, pour le total du budget wallon, 56,8 millions d'euros supplémentaires pour les pouvoirs locaux. L'effort – vous en conviendrez – est tout sauf à passer sous le silence, quand on regarde ce qui peut se passer à d'autres étages.

De plus, dans le Fonds des communes, nous avons maintenu, malgré la discussion en cours, et nous maintiendrons à l'avenir, 11 189 000 euros qui sont inscrits depuis 2014 à titre de compensation de la taxe pylône. Je ne doute pas que vous aurez des questions à

me poser, mais – M. Fourny m'avait beaucoup motivé à obtenir une enveloppe supplémentaire de mes collègues, puisque l'effort de 6 à 6,7 millions d'euros qui avait été demandé par les pouvoirs locaux en 2016 – l'effort a été supprimé. Nous revenons de ce fait à l'enveloppe...

(Réaction de M. Crucke)

Moi, je vous dis que c'est M. Fourny.

(Rires)

Je suis relativement confiant.

De même, pour les crédits pour les compensations PRI, +1 250 000 a été ramené au montant de 2015. Là aussi, vous m'aviez interpellé, chers collègues, sur le sujet. Le crédit relatif aux compensations plan Marshall a augmenté de 8,2 %, soit la croissance envisagée pour ces compensations par le Gouvernement wallon rattrape le début de la législature, puisque là aussi, il y avait eu un ralentissement. C'est plus 5,8 millions d'euros.

Additionner tout cela – je ne l'ai pas fait, je vous l'avoue – cela donne des montants impressionnants qui montrent que, en tout cas pour la Wallonie, le fonctionnement des pouvoirs locaux reste et restera une priorité.

Je vais attirer votre attention sur les crédits du Pacte pour une fonction publique, solidaire et solide qui sont d'abord maintenus. Il s'agit de 7 millions d'euros. Cependant, au vu de la diversité des métiers exercés dans la fonction publique locale et de l'évolution de la gestion communale, je souhaite pour l'avenir – je ne suis pas obligé de vous le dire, mais je vous le dis, puisque moi ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est que cela soit inscrit – je voudrais réorienter la répartition de ces crédits plus en tenant compte aujourd'hui des besoins de formations continues et inciter les pouvoirs locaux à former le personnel et l'élément motivation de la qualité au travail. Dès lors, je proposerai cette réflexion au comité C à l'avenir. Normalement, on n'interroge pas à un ministre sur ses intentions, mais je voulais vous le dire, parce que je tiens à ce que l'on puisse activer, par la formation, ces moyens complémentaires.

Nous avons, en pouvoirs locaux, une économie, une seule. Cependant, elle fera sans doute couler beaucoup d'encre, puisqu'elle a été décidée sur le subventionnement des communes sous Plan de cohésion sociale. Ce sont 2,7 millions d'euros qui sont retirés des PCS. Cette économie ne porte pas sur les 2 millions d'euros ajoutés en vue de soutenir la prévention contre le radicalisme qui reste. Non, elle portera sur le programme actuel des actions qui s'éloignent – je vous l'avoue – souvent très sensiblement des objectifs poursuivis de réduction de pauvreté et des inégalités sociales ainsi que de la lutte contre la privation de l'accès aux droits fondamentaux visés par l'article 23 de la Constitution. L'objectif premier, mais je l'ai déjà annoncé, du Plan de cohésion sociale, est d'évoluer vers les objectifs prévus par le projet de décret en cours d'adoption et, au besoin, de retirer des moyens aujourd'hui accordés pour des actions qui ne cadrent pas avec ces objectifs. Je signale néanmoins que depuis le début de la législature, le crédit PCS a augmenté de 3 millions d'euros. C'est une réduction de l'augmentation, si vous me le permettez, puisqu'il a augmenté de 15 %.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, je le dis pour tout le monde, il a augmenté de 15 %.

Outre des subventions de fonctionnement, je souhaite également vous parler des subventions aux pouvoirs locaux en matière d'investissements qui n'ont pas échappé à l'augmentation générale, puisque l'année 2017 sera la première année de la deuxième phase du Fonds d'investissement communal qui porte sur les années 2017-2018 et, comme prévu, j'ai indexé les montants. Il y a donc +1,3 million d'euros sur base annuelle et de manière structurelle. Le montant a été communiqué aux communes en juillet 2016 afin de leur permettre d'établir leur plan dans les meilleurs délais.

J'ajouterai, parce que c'est une question qui m'a été posée, que certaines communes très dynamiques voulaient que je leur réaffecte des biens pensant que d'autres l'avaient été moins. J'ajouterai qu'aujourd'hui les montants des subsides octroyés qui sont prévus dans le FRIC 2013-2016, soit 180 millions d'euros, sont atteints. Cela prouve, si besoin en était, me semble-t-il, que ce mécanisme a porté ses fruits puisque anciennement, dans les plans triennaux, il y avait beaucoup de déchets, donc de projets qui ne voyaient pas le jour. Je pense que ce mécanisme d'avances a sécurisé les communes et même s'il y a peut-être eu un retard à l'allumage, aujourd'hui, ce décret est assimilé et les affaires avancent. Évidemment, pour ceux qui espéraient que je réaffecte des enveloppes – M. Fourny en était aussi – cela va être difficile de réaffecter des enveloppes, mais les routes se font. C'est cela qui compte pour moi.

On doit quand même regretter, à mon sens, que de trop nombreux projets aient abouti dans le courant de l'année 2016. Cela a créé un déséquilibre dans l'offre de travail auprès des entreprises concernées. Nous sommes en phase d'évaluation et il faudra tenter d'apporter une solution à ce problème.

Ainsi, l'évaluation de cette première période du Fonds d'investissement communal qui sera réalisée dans le courant du premier trimestre 2017 par mon administration permettra, je l'espère, de déceler les causes de cette programmation tardive et proposera alors des pistes de réflexion pour assurer une plus juste répartition des investissements dans le temps. Je pense

que cela peut être bon pour le secteur qui n'a pas besoin de pointes, mais qui a plus besoin de planification.

En matière de rénovation et de revitalisation urbaines, au-delà de l'enveloppe des moyens consacrés à la politique des grandes villes, une enveloppe structurelle complémentaire de 5 millions d'euros annuels est désormais inscrite au budget, dès 2017. Vous l'aurez noté.

Enfin et depuis peu, un nouveau budget à gérer pour moi est celui des infrastructures sportives, puisque je n'ai à gérer cette compétence que depuis avril.

Au cours de l'année 2016, j'ai bien entendu suivi les dossiers initiés par mon prédécesseur. J'ai également suivi ou poursuivi le plan Piscine pour lequel les décisions d'octroi de subsides devraient être prises pour le 1er septembre 2017. Je maintiens le cap. C'est la raison pour laquelle j'ai inscrit un crédit de 5 millions d'euros, par réallocation, à destination des grandes infrastructures publiques, puisque vous vous rappelez, ce crédit était à zéro depuis plusieurs années et je pense qu'il y a des besoins de financement de ce type dans les communes.

Rappelons en outre que le plan Piscine sera financé à concurrence de 5 millions d'euros pendant cinq ans par crédits directs et par un montant de prêts à taux zéro de 55 millions d'euros et par un financement alternatif de 30 millions d'euros.

Je vous parle de financement alternatif, mais vous n'ignorez pas que le financement des pouvoirs locaux se fait aussi par le financement alternatif. C'est pourquoi le Gouvernement wallon a dégagé, à destination de mon département, dès 2017, une enveloppe de financement alternatif de minimum 133 millions d'euros :

- 80 millions d'euros seront dédicacés à la création de logements publics et à des travaux de rénovation visant à la performance énergétique des logements publics en Wallonie ;
- 40 millions d'euros seront affectés à la performance énergétique des bâtiments des pouvoirs locaux et du secteur non marchand. C'est un « UREBA chaleur », si vous me permettez de le qualifier ainsi ;
- 13 millions d'euros seront affectés à la rénovation énergétique des piscines wallonnes.

Par ailleurs, j'envisage d'affecter 150 millions d'euros par le financement alternatif à l'apurement de l'encours qui est considérable dans les plans d'ancrage précédents, ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a des retards significatifs dans le secteur. J'aurais pu, avec ces 150 millions d'euros, vous jouer le coup du lancement d'un nouveau programme. Vous l'aurez noté. Je pense que la décision, sage, c'était de payer et d'honorer les factures de la Région.

La résorption de cet encours me permet également de me mettre dans les conditions pour lancer le Fonds d'investissement public qui lui nécessitera un paiement par anticipation. Il y a un gap à passer dans le secteur. Je ne vais pas vous faire le détail, mais vous avez ainsi la mesure.

Les propositions budgétaires telles que je vous les ai présentées, peuvent démontrer, de mon point de vue, que la Wallonie reste un partenaire privilégié de ses pouvoirs locaux dans la mise en place et le développement de services de proximité avec le but d'améliorer le service aux citoyens, mais également que la Wallonie, à la veille d'une réforme du secteur du logement public – qui je vous l'annonce est passée en deuxième lecture aujourd'hui au Gouvernement – reste attentive aux opérateurs qui y travaillent.

Voilà en quelques mots, Mesdames et Messieurs les députés – un peu comme les carabiniers d'Offenbach, j'en suis bien conscient, mais je ne vais pas revenir sur les causes – les éléments que j'aurai voulu vous présenter la semaine dernière.

Échange de vues

M. le Président. - Je vous propose de travailler thématique par thématique.

On fera d'abord le logement, puis l'énergie, les pouvoirs locaux et, pour terminer, les infrastructures sportives. Cela peut-il vous convenir ? Quand la thématique est vidée, on passe à la thématique suivante.

On commence avec le logement. Comme indiqué, vous avez les DO et programmes qui sont concernés. Je vous propose que l'on fasse comme d'habitude, à savoir interventions générales et puis, si vous souhaitez aller plus dans le détail, AB par AB, il n'y a aucun problème.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, permettez-moi une nouvelle fois – je sais que les chefs de groupes l'ont fait – de présenter à titre personnel les condoléances pour le deuil qui vous a récemment frappé.

Monsieur le Ministre, les choses continuent. D'abord, quelques réflexions d'ordre général à propos de la partie logement et tout d'abord sur les AIS, à savoir les agences immobilières sociales. C'est une filière intéressante qui a déjà fait ses preuves. Nous en avons trente qui couvrent 228 communes. Au 31 décembre 2015, on recensait 4 746 logements en gestion – si mes chiffres sont exacts – avec plus de 17 000 ménages en attente. On voit donc bien à quel point ce secteur devrait pour bien faire être développé. Je sais que c'est votre intention.

Vous avez décidé de doter le secteur de moyens supplémentaires, à savoir de 3 millions d'euros. Le problème, c'est que l'on ne sait pas trop exactement à quoi va servir cet argent. Servira-t-il à créer de nouvelles AIS pour couvrir l'ensemble du territoire wallon ? Sera-t-il consacré aux AIS existantes dont on sait que certaines sont dans le rouge ?

Par ailleurs, on sait que l'objectif des 500 logements par an n'est pas atteint. Ce serait intéressant de savoir ce qu'il en est. Cet objectif de 500 logements par an est-il toujours actualité ?

J'en profite pour faire le lien avec ce que vous nous expliquiez lors du récent débat autour de votre note d'orientation. Vous évoquiez votre projet de partenariat privé-public pour permettre l'acquisition d'un logement public par un ménage qui le confierait en gestion à une SLSP en échange d'un certain rendement. C'est l'idée de mobiliser cet énorme bas de laine – quoiqu'il est en train de fondre un petit peu, si j'ai bien compris – et de faire en sorte que les Wallons et les Wallonnes investissent dans le logement.

J'ai relu le compte rendu des débats et vous aviez, lors de ce débat autour de votre note d'orientation, précisé qu'il s'agirait plutôt de logements de type AIS et non de logement social. J'ai retrouvé l'extrait : « Ce serait plutôt des logements de type AIS ». Je voudrais que vous fassiez un peu la clarté à ce sujet.

Cela me conduit alors à me poser la question : ne serait-ce pas plus simple d'amplifier fortement le dispositif AIS ? Les AIS qui jouent les intermédiaires ne sont pas propriétaires et l'on sait, lorsqu'un bien est loué via une AIS, que le propriétaire tire plusieurs avantages : il ne paie pas de précompte, il a une garantie, son bien est remis en état au terme de la location. On peut se poser la question, mais vous allez préciser les choses : pourquoi créer un nouveau mécanisme d'investissement alors que les AIS existent, que tout le monde s'accorde à dire que c'est un bon mécanisme, qu'elles ont fait leurs preuves ? J'aimerais quelques précisions autour de cette thématique.

La deuxième thématique concerne l'amélioration du bâti, avec un petit rappel : avec votre moratoire – on en a beaucoup parlé, cela a fait couler de la salive, c'était en début de législature – vous avez créé une explosion des demandes de primes, c'est incontestable. Vous avez augmenté le budget en 2016 pour résorber la bulle ; on est passé de 14 millions d'euros en 2015 à 18,7 millions d'euros en 2016. Aujourd'hui, dans ce budget initial 2017, on redescend à 15,5 millions d'euros. C'est donc 3,2 millions d'euros en moins que 2016.

C'est un peu dommage de faire marche arrière, parce que si l'on avait pu dégager 18,7 millions d'euros en 2016, pourquoi ne pas rester sur ce bon trend là ? C'est un peu un mauvais message, cela aurait été bien de garder cet objectif-là. N'oublions pas – on le rappelle souvent, mais il faut le rappeler – que le parc de logements wallon est l'un des plus anciens d'Europe et qu'il est aussi mal isolé que celui de pays comme le Portugal et qu'il y a d'énormes besoins.

Plus fondamentalement, on peut aussi se faire la réflexion que l'on ne sait pas trop, on sait que le parc wallon est ancien, qu'il est mal isolé, mais on avance un peu dans le brouillard, on ne sait pas précisément à quel point cela s'améliore ou pas. Peut-être avez-vous les infos dont je ne dispose pas, mais il serait utile d'avoir, à un moment, une évaluation de l'amélioration du bâti. Ma question est néanmoins : quels sont les objectifs et comment sont-ils traduits dans le budget ?

La troisième thématique dans cette intervention générale, puis plus tard je viendrai dans les AB proprement dits, c'est la Société wallonne du crédit social. Vous prévoyez dans votre budget une mesure qui va, selon nous, poser un gros problème pour les années à venir. Vous avez décidé d'octroyer une dotation spéciale de 6 millions d'euros à la SWCS afin de tenter de faire face à la vague de remboursements anticipés des emprunteurs. Le phénomène n'est pas neuf, la SWCS attire votre attention sur ce point depuis quelques années déjà, avec les taux bancaires qui ont fortement diminué ces dernières années. Maintenant, le mouvement commence à durer depuis un bon bout de temps. Les personnes qui ont emprunté auprès de la SWCS, qui ne sont pas plus idiotes que d'autres, ont eu tendance à rembourser anticipativement leur emprunt en se tournant vers le privé, ce qui pose un problème puisque la SWCS ne peut pas rembourser anticipativement les emprunts qu'elle a contractés. C'est donc une perte financière pour elle, perte qui s'aggrave de jour en jour, puisque cet organisme perd, en quelque sorte, les rentrées qu'elle comptait engranger les années suivantes.

Ces remboursements anticipés lui ont fait perdre 14,6 millions d'euros en 2016. On estime que ce sera semblable en 2017. Quelle est votre réponse pour colmater ce saignement des comptes ? C'est d'emprunter pendant 20 ans pour combler ces deux années, à raison de 725 000 euros pour 2016 et 725 000 euros pour 2017. Cela fait donc 1,5 million d'euros par an. Vous ne vous arrêtez pas là puisque vous souhaitez diminuer de 1 % les taux d'emprunt afin de rendre la SWCS plus compétitive par rapport aux banques classiques. Résultat des courses, on va se retrouver avec un coût de 45 millions d'euros, si vous décidez encore une fois de lisser sur 20 ans. Si l'on sort sa calculette, cela fait donc 2,5 millions d'euros par an.

Puis vous prévoyez un budget de 2 millions d'euros pour tenter d'endiguer le phénomène des remboursements anticipés et vous proposez une catégorie cible un taux réduit. Les modalités ne sont pas encore déterminées.

Pourquoi selon nous cela va-t-il poser un gros problème ? Parce qu'en procédant de cette façon vous créez une sorte de monstre budgétaire. Vous allez financer une année par un emprunt pendant 20 ans. On se pince un peu. Je ne vais pas aller jusqu'à comparer cette situation à la bulle photovoltaïque, mais la direction prise et le choix politique qui est fait sont assez inquiétants.

Vous remplissez en quelque sorte un sac à dos, pour vous, mais aussi pour vos successeurs, sac à dos que vous allez devoir supporter et qui va irrémédiablement s'alourdir au fil des années. À situation inchangée, cela représentera, d'après nos calculs, en 2037, dans 20 ans, la somme modique de 43 millions d'euros.

Vous faites cela parce que vous pariez sur une remontée rapide des taux d'intérêt. La réalité est que l'on va assister à un phénomène d'escalier qui va coûter très cher à long terme. Vous jouez en quelque sorte à la roulette russe.

Je précise, parce que je commence à avoir l'habitude – on déforme facilement les propos, on l'a encore fait hier dans un autre parlement – que je ne critique pas ici la mission première de la SWCS qui est d'aider les personnes à plus faibles capacités financières à emprunter. C'est un bon outil qui a une utilité et qui a deux avantages : la quotité peut aller jusqu'à 110 % de la valeur du bien immobilier, contrairement aux banques qui fixent généralement à 80 % seulement la quotité qu'elles peuvent prêter. C'est donc un fameux avantage parce que les personnes les plus précarisées, celles qui n'ont pas d'argent de côté, qui n'ont pas de parents qui peuvent les aider, peuvent, auprès de la SWCS, disposer de l'ensemble de la somme, sans parler des droits d'enregistrement qui sont, on vous le répète assez souvent, parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Le deuxième avantage est l'accompagnement des emprunteurs pour les travaux, afin de s'assurer que cet argent sera correctement dépensé, notamment en matière énergétique et de salubrité. Là aussi, cet accompagnement est quelque chose de positif.

Là où je ne vous suis pas du tout, je rejoins là-dessus – c'est heureux, allez-vous me dire – la position que mon collègue M. Crucke a déjà développée, je ne vous rejoins pas du tout sur ce choix que je qualifierais d'idéologique, qui est de croire que, pour bien faire, il faut impérativement que la SWCS pratique des taux qui soient inférieurs à ceux du marché. Les taux depuis plusieurs années sont très bas, historiquement bas ; pourquoi s'acharner à vouloir qu'ils soient encore plus bas de 1 % ? J'ai beau tourner le problème dans tous les sens, je ne vois que de la communication politique et de l'idéologie. Ce n'est pas tenable de vouloir à tout prix proposer des taux inférieurs à ceux du marché. Que ces taux soient très compétitifs, d'accord, mais qu'ils soient absolument inférieurs, je trouve que ce n'est pas tenable.

Je pense à titre personnel – mon groupe pense la même chose – que vous minimisez là les deux avantages que je viens de citer. L'attractivité de la SWCS, en ce moment – cela fait quelques années que les taux sont bas – le vrai avantage de cette Société wallonne du crédit social est le fait qu'elle vous prête, qu'elle peut vous prêter l'entièreté de la somme et même plus, jusqu'à 110 %, et puis l'accompagnement dont j'ai parlé. C'est plutôt cet avantage-là qu'il faudrait doper plutôt que de vouloir absolument proposer des taux ultracompétitifs.

J'en reviens à ce montage que vous mettez en place : on emprunte et on lisse cela sur 20 ans. Cela fait peur, cela va faire un fameux sac à dos. On ne trouve rien dans votre plan qui permette de véritablement stabiliser l'hémorragie. On a, au contraire, l'impression que vous prenez beaucoup de risques.

On a un peu réfléchi. On se dit : « Mais pourquoi ne propose-t-on pas aux emprunteurs, des taux variables ? » Cela aurait été une bonne piste. Si l'on prend, par exemple, un ménage qui emprunte avec un taux de 1,3 % – c'est le tarif T2 sur la grille des tarifs applicables depuis le 1er novembre, c'est déjà un excellent taux – avec un système variable, on sait que de toute façon, c'est la loi, on ne peut pas aller plus loin que le doublement du taux. Donc dans le pire des cas, on arriverait à 2,6 %. Vous auriez donné ce taux de 2,6 % à mes frères aînés il y a quelques années quand ils ont emprunté, on était à des 8 % voire 9 % à ce moment-là, ce n'est quand même pas insurmontable.

Nous sommes extrêmement critiques. C'est le caillou dans votre chaussure, selon nous, ce montage autour de la Société wallonne du crédit social.

Une dernière chose, vous avez parlé tout à l'heure de l'enveloppe complémentaire de 3 millions d'euros pour faciliter l'accès au logement et puis vous nous avez dit : « Ne me demandez pas ce que je vais en faire ». Mais si, bien sûr, on va vous demander ce que vous allez en faire ! Je ne serai pas le seul, d'ailleurs, à vous le demander. Planifier, programmer, budgétiser une certaine somme en nous disant d'emblée : « Ne me demandez pas ce que je vais en faire », c'est particulier comme démarche.

Voilà, à ce stade de la discussion générale, ce que mon groupe avait à dire sur le logement, sachant que l'on pourrait en parler pendant des heures, mais il y a eu cette note d'orientation il y a quelques semaines à peine.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - M. le Ministre le sait, il est tout à fait naturel et élémentaire que les travaux de la commission aient pu être réorganisés en fonction du décès de votre papa.

Je voulais, en remarque préliminaire, remercier M. le Président pour la proposition de méthode qu'il a

formulée de son initiative et qui permet d'organiser les travaux.

En remarque générale aussi, je voulais revenir très brièvement sur les cavaliers budgétaires et le décret-programme parce que si, effectivement, on peut saluer la volonté du Gouvernement de nettoyer les cavaliers budgétaires à travers les dispositions pérennes, cela se fait dans un certain désordre puisque à côté de cela, des cavaliers budgétaires subsistent, des cavaliers budgétaires nouveaux apparaissent sans que l'on ne voie ce qui fait sens entre le décret-programme et les cavaliers budgétaires. Sans compter le fait que se glisse alors, à ce moment....

(Réaction d'un intervenant)

Si, si, il reste des cavaliers budgétaires, je ne dis pas qu'il y en a de nouveaux, je ne saurais pas l'affirmer, mais je parlais ici de façon plus générale. On ne comprend pas toujours bien ce qu'il en est, mais nous y reviendrons sans doute en séance plénière.

Pour ce qui concerne les programmes relatifs au logement, on a d'abord une série d'allocations de base qui sont en fait exactement les mêmes, au millier d'euros près. C'est assez singulier, on a fait un copier-coller sur une très large partie du budget, finalement. Nous allons commenter un certain nombre d'éléments.

L'élément le plus important, comme les années précédentes, est celui qui ne se trouve pas dans les programmes en tant que tels, c'est le chèque-habitat.

Proportionnellement aux moyens disponibles pour la politique du logement, cela reste bien sûr la somme la plus significative autour de 750 millions d'euros. Je dis « autour » parce que le ministre du Budget n'a pas encore pu compléter l'inventaire des dépenses fiscales qui permettraient d'avoir une vision complète en la matière. Il s'est engagé à améliorer encore les choses l'an prochain. J'espère qu'effectivement, on pourra, dans le futur, avoir une information tout à fait complète pour évaluer les choses. Vous vous rappellerez les nombreuses objections que nous avions par rapport au caractère en partie antiredistributif du système.

Je le dis d'emblée parce qu'il ne faut pas oublier que, lorsque l'on discute de 100 000 euros ici ou de 3 millions d'euros là-bas, il y en a en réalité 750 qui ont été affectés par le Gouvernement, qui ont été maintenus par le Gouvernement dans cette politique du bonus logement renommé chèque-habitat.

Deuxième observation, vous évoquiez des moyens supplémentaires au global. Certains sont positifs – je vais y revenir –, mais cela se passe dans un contexte où, en même temps, on demande aux trois organismes faîtiers du logement – la Société wallonne du Logement, la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement – de dégager des bonis et donc de faire un effort pour, au niveau de leurs comptes et en comptabilité SEC, aboutir à des moyens très importants qui ne seront pas dépensés et qui, au bout du compte, sont en net supérieurs aux moyens réinvestis dans le budget puisque nous sommes à 17,7 millions d'euros à la Société wallonne du Logement, à 19,4 millions d'euros à la Société wallonne du crédit social et 10,3 millions d'euros au Fonds du logement. Ce sont donc des sommes très significatives qui sont demandées en termes d'effort et qui n'apparaissent pas de prime abord lorsque l'on se limite à la lecture du budget.

Pour le logement privé, il y a deux nouvelles très positives. La première, vous en avez parlé vous-même, ce sont les 3 millions d'euros supplémentaires pour les agences immobilières sociales. Là-dessus, je paraphraserai la question de M. Maroy pour en savoir un peu plus sur leur utilisation. Agrément de nouvelles agences, renforcement des moyens pour augmenter le parc de logements, nous sommes convaincus qu'il y a là une perspective pour augmenter les logements à loyer modéré, régulés par l'autorité publique et avec une contribution budgétaire limitée.

Le deuxième point a l'air plus faible en masse budgétaire, mais il est également important à nos yeux, ce sont les 100 000 euros investis dans les capteurs logements au sein des relais sociaux. C'est une initiative antérieure qui est poursuivie et je ne voulais pas passer cet élément sous silence.

Il y a alors les 3 millions d'euros supplémentaires pour l'accès au logement privé, dont aujourd'hui on ne voit pas le contour. Vous avez anticipé votre question, elle était totalement prévisible, la Cour des comptes le disait elle-même, on a une destination réelle inconnue au moment où le budget est soumis au Parlement. Vous comprendrez donc notre souhait, notre devoir d'en savoir plus quand on doit valider les choix. Qu'en est-il ? Quel est l'enjeu là derrière ? Quel est l'objectif dès lors que c'est une partie très significative des moyens complémentaires que vous proposez ? Notre envie d'en savoir plus est également très significative.

Pour terminer sur le logement privé, vient alors cette question relative au crédit social. Vous apurez certaines dettes, notamment liées au prêt tremplin, parfois très anciennes. On se rappelle que c'est un dispositif créé par le même père que celui du plan Solwatt.

Puis, il y a ce mécanisme en escaliers, dans les moyens supplémentaires donnés à la Société wallonne du crédit social, où l'on donne une partie des moyens nécessaires, mais il va y avoir à un moment donné des tranches supplémentaires qui seront demandées dans les années suivantes. Là-dessus, je voulais également en savoir plus.

Clairement, le crédit social est une politique très intéressante et donc ma question n'apporte pas de critiques quant au principe, quant au fondement. Au-delà du taux, c'est surtout l'enjeu de la capacité

d'engagements qui se trouve derrière le crédit social, le fait que, contrairement au crédit hypothécaire classique, la Société wallonne du crédit social peut prêter l'entièreté de la valeur vénale et même une partie des frais. C'est donc un mécanisme très important en termes d'accès. Néanmoins, si certains éléments de la dépense sont renvoyés à des exercices ultérieurs, il est important que la transparence soit totale au moment où la décision est prise.

Feu le Ministre Daerden avait déjà lancé, il y a quelques années, un mécanisme d'engagements par escaliers, où la mise de la première année apparaissait assez faible, mais en réalité, on devait alors monter sur 15 ou 20 ans crescendo et, au bout du compte, on aboutissait à un mécanisme qui ne pouvait pas tenir dans la durée. Pour ce qui concerne le mécanisme que j'évoque dans le passé, après trois ou quatre ans, il a fallu bien sûr y mettre fin puisque l'effet de levier était totalement inassumable sur le long terme.

J'en viens alors au logement public. Là aussi, il y a aussi une bonne nouvelle. Le Gouvernement semble relancer le cadastre. J'avais été très critique, il y a deux ans, sur la « mise au frigo » du cadastre. Vous voyez donc que l'on peut aussi saluer les points positifs lorsqu'il y en a. Il a été suspendu pendant deux ans, nous avions des craintes qu'au bout du compte, cela empêche la Wallonie d'investir de la façon la plus efficiente, notamment lorsqu'il s'agit des logements inoccupés, des logements trop peu isolés. Ici, on revient à la provision qui préexistait et qui permettra, je l'espère, de finaliser ce chantier.

Vous amenez également 3 millions d'euros supplémentaires avec une destination réelle inconnue. C'est la même chose que pour ce qui concerne le logement privé. Vous avez reçu une petite enveloppe de la part du Gouvernement et vous l'avez coupée en deux, comme Salomon, le Salomon du logement : 3 millions d'euros pour le logement privé, 3 millions d'euros pour le logement public. Cependant, dans les deux cas, on ne sait pas à quoi ces moyens serviront. Il y a là aussi une attente d'en savoir un peu plus sur l'affectation de ces moyens.

Vous avez évoqué, dans votre exposé oral – sans doute compris les choses de façon trop partielle – une diminution de l'encours à concurrence de 150 millions d'euros. Le montant est impressionnant et je ne l'ai pas vu dans le budget. Cela dit, le budget est aussi très volumineux. Je peux tout à fait accepter que certains éléments aient échappé à mon analyse. Toutefois, où sont ces 150 millions d'euros de diminution de l'encours que vous annoncez ? Dans quelle allocation de base sont-ils prévus ?

Enfin, je vais évoquer les avances remboursables pour l'aide à l'acquisition, puisque c'est un dispositif sur lequel vous avez mis le focus l'an dernier en indiquant que la Wallonie allait ainsi aider davantage l'acquisitif, en prêtant notamment aux jeunes ménages des avances pour, entre autres, la couverture des droits d'enregistrement. On est maintenant presque à la fin de l'année, et je voulais voir si vous aviez des éléments d'évaluation sur l'utilisation de ce programme, qui permettent d'apprécier les propositions faites ici en matière de budget.

Encore une question, puisque l'on aborde les choses par politique et non selon les séquences budgétaires. Je reviens sur un point relatif aux recettes. On a évoqué ensemble, dans cette commission, il y a quelques semaines, la vente de Whestia, la compagnie d'assurances commune, dans des fractions variables, aux différents outils du logement public. Je voulais voir budgétairement quelle était la manière dont ce produit intervenait. Alimente-t-il les comptes des actionnaires concernés ? L'opération est-elle conclue en 2016, en ce compris sur le plan comptable, de telle sorte que cela se rajoute à l'exercice 2016 ? Qu'en est-il en termes SEC ? La réalisation de cet actif intervient-elle dans l'équilibre budgétaire ou est-ce en réalité un élément extérieur qui n'a pas à être pris en compte ici, même s'il est bien sûr important vu les sommes concernées ?

M. le Président a indiqué que l'on pouvait éventuellement revenir sur l'une ou l'autre AB. Cependant, au niveau de la discussion générale du logement, voilà les points principaux sur lesquels je souhaitais interroger M. le Ministre, étant entendu que nous sommes dans un exercice d'échanges de vues et que la discussion budgétaire se poursuivra en séance plénière mercredi.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, nombre de questions ont été posées. Je ne vais pas en rajouter, mais simplement souligner un point positif et une revendication qui a été suivie des faits – il me plaît de le souligner parce que le secteur l'attendait – c'est celle du soutien au niveau des AIS. Les 3 millions d'euros annoncés sont là et, en tout cas, ils sont reçus de manière extrêmement positive par le secteur. Il faut le mettre en évidence, parce que c'est une réponse immédiate au besoin de logements que nous rencontrons sur le terrain et cet outil fonctionne extrêmement bien. Je voulais de ce fait remercier M. le Ministre pour l'engagement qu'il a respecté, la parole qu'il a tenue par rapport à ce qui était sollicité et pour soutenir cette politique.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Quand je regarde les budgets de chacun des ministres, et que je compare le budget à l'initial 2017 par rapport au budget à l'initial 2016, je constate que vous faites partie du trio qui avez « tiré le gros lot », dans le sens où votre collègue le ministre Prévot va augmenter son budget de moyens d'action de 205 millions d'euros et en moyens de paiement de

189 millions d'euros. Vous suivez en deuxième avec une augmentation des moyens d'action de l'ordre de 161 millions et des moyens de paiement de 157 millions, suivi de votre collègue Mme Tillieux. Ce qui est très bien d'une part, c'est que les moyens de paiement dépassent en termes de montants les moyens d'action, ce qui est une méthode attendue pour réduire l'encours au fil du temps. C'est d'ailleurs une pratique que nous observons déjà depuis un certain nombre d'années. C'est une manière de contribuer, en quelque sorte, non seulement à réduire l'encours, mais aussi à réduire l'endettement auquel nous avons affaire. En tant que moyens d'action, en tant que moyens de paiements, vous bénéficiez d'une augmentation de l'ordre de 7 % par rapport à l'initial 2016 et de – j'arrondis les chiffres – 3 % par rapport au budget ajusté 2016. Ce qui est assez appréciable, lorsque l'on sait que nous sommes toujours dans une période où les économies sont nécessaires. Ce budget traduit la possibilité de maintenir une série de politiques, notamment en matière de logement. Je vois que quasiment un bon quart des augmentations sont consacrées à la politique du logement, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Cela permet dès lors de préserver de solides moyens pour mener une politique de logement qui répond à un ensemble de besoins de la population – de toutes les catégories de populations, des classes moyennes tout aussi bien que les populations disposant de revenus modestes ou de revenus même précaires.

De plus, cela vous permet d'augmenter une enveloppe annuelle récurrente de l'ordre de 15 millions d'euros, afin de faciliter l'accès au logement tant privé que public. Cela nous paraît particulièrement important vu qu'il s'agit là d'un besoin existentiel que rencontre la population, que ce soit à travers le crédit hypothécaire social, qui est généralement organisé par les guichets qui travaillent pour le Fonds du logement de Wallonie ou encore pour la SWCS.

La question est de savoir, au-delà de l'opération que vous avez menée en 2016 et que vous allez devoir mener en 2017, combien d'années et quel effort global va-t-il falloir mettre sur la table pour aider la Société wallonne du crédit social à continuer à accorder des prêts hypothécaires sociaux et des prêts à taux zéro – je reviendrai sur les Écopack, l'Unopack, Accesspack un peu plus tard – sachant qu'un bon nombre de prêts, vu le taux d'intérêt très bas, sont remplacés, tout simplement préavisés par le prêteur, ce qui cause une difficulté au niveau de la SWCS ? Bien sûr, vous ne savez pas savoir en ce moment quelle va être la politique à long terme de la Banque centrale européenne, mais c'est un élément qui impacte très fort les questions auxquelles nous sommes confrontés à l'heure actuelle, et qui posent une difficulté dans le chef de la SWCS. Cependant, peut-on oser une sorte de pronostic par rapport à la question, pendant combien de temps et à quelle hauteur de montant va-t-on devoir poursuivre l'effort 2017 et éventuellement vers les années après 2017 ?

En ce qui concerne le secteur du logement public, il n'est pas un secret que la plupart des sociétés sont confrontées à la nécessité de devoir rembourser les surloyers. Cela pose, dans le chef de certains, et surtout des sociétés les plus fragiles, des difficultés de trésorerie, voire aussi d'autres difficultés. Deuxièmement, en ce qui concerne l'ancrage communal, vous avez décidé de remplacer l'ancien dispositif par des droits de tirage. Là aussi ce serait peut-être intéressant d'en entendre un peu plus, pour savoir quels sont les montants en jeu, les objectifs que vous essayez d'atteindre – je parle ici d'objectifs quantifiables – vu que le besoin de la population en matière de logements nouveaux, de logements mis à disposition, est colossal.

Pour ce qui concerne les programmes PIVERT et PEI, nous avons regretté lors de la législature passée que ces programmes n'aient pas pu faire l'objet d'un cofinancement européen de type FEDER, comme cela se faisait du côté de la France. Je suppose que c'est une décision du Gouvernement prise à la législature passée et maintenue cette législature-ci. La question est de savoir si ce sont toujours les mêmes motifs qui vous empêchent de vous lancer dans un cofinancement du programme PIVERT et PEI par un programme de cofinancement européen de type FEDER. Cela permettrait, avec les mêmes moyens que la Région wallonne sort de sa poche, d'augmenter en quelque sorte le programme et l'efficacité de ce programme.

En ce qui concerne la SWL, il reste à savoir quel va être l'impact de la norme SEC lorsqu'il s'agit de voir comment l'ASBL va financer ou faire appel aux aides de la Région pour financer toute une série d'opérations en matière de création de logements publics, d'entretien de logements publics et d'amélioration énergétique de ce logement public.

Il y a le fonds d'investissement, il y a cette intention du Gouvernement de mobiliser l'épargne privée. Ce n'est peut-être pas le moment maintenant, mais tôt ou tard, on va devoir discuter sur la méthode à mettre sur pied pour mobiliser les moyens dont on aura besoin pour créer du logement, sachant que toutes les autorités publiques réunies n'auront pas à elles seules les moyens nécessaires pour créer l'ensemble des logements dont la population aura besoin. Là aussi, si vous saviez déjà donner quelques éléments ou indications. Comment allez-vous mettre sur pied une telle politique ? Il serait intéressant d'en savoir un peu plus, notamment en ce qui concerne d'autres dispositifs qui permettent aussi de créer du logement, mais à prix réduit. Je parle de logements containers, de location-vente, et cetera.

Je vais très brièvement m'arrêter sur une réforme qui a été annoncée, du Code wallon du logement et de l'habitat durable. Il y a quelques mois d'ici, le Gouvernement s'est penché sur la question et quelques volets ont été abordés, voire décidés, à savoir la réforme du logement public et la réforme du bail locatif, qui

doivent encore faire l'objet d'une série de discussions dans les mois qui viennent. Ces réformes sont annoncées dans le courant de l'année 2017 et je souhaiterais, si c'est possible, connaître l'état d'avancement des travaux préparatoires à ce stade.

Je ne vais pas revenir sur la grille indicative de référence des loyers sauf, peut-être, sachant que la phase test est lancée et qu'en début 2017, le Gouvernement a prévu de se pencher plus en profondeur sur la question. Mais la question qui m'intéresse aussi est de savoir s'il y a moyen de procéder à une évaluation de cette phase test avec le Parlement, ce qui nous permettra de voir de quelle manière fonctionne cette grille indicative de référence de loyer sur le terrain.

Voilà pour le débat général. Pour ce qui concerne d'autres aspects, je vais revenir allocation budgétaire par allocation budgétaire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais encore une fois essayer de ne pas revenir sur ma note de politique régionale et essayer de répondre aux questions budgétaires. Elles se recoupent, ce n'est pas toujours facile de répondre individuellement aux uns et aux autres. M. Maroy, M. Hazée et M. Fourny m'ont parlé des AIS. Peut-être M. Stoffels l'a-t-il fait aussi.

Bref, à quoi vont servir ces 3 millions d'euros ? Un, à agréer de nouvelles sociétés. Deux, à augmenter les subventions de fonctionnement aux sociétés présentes parce qu'elles me font part du fait qu'elles on besoin de subsides de fonctionnement supplémentaires pour rencontrer la demande du public. Cela va permettre de mettre plus de logements sur le marché.

En ce qui concerne la mobilisation de l'épargne privée, nous sortons du cadre budgétaire, Monsieur Maroy et Monsieur Stoffels, mais je vous réponds brièvement si vous le souhaitez. J'ai lancé un cahier des charges cette semaine. Le cahier des charges permet d'étudier beaucoup de choses. On appelle de nos vœux 250 000 ou 300 000 logements à l'horizon 2040. Aujourd'hui, une étude de la CPDT nous démontre que ce que l'on appelle le « stock » en matière d'économie sera atteint. À politique constante, on produit 12 000 logements par an. Cette étude n'a pas été faite par M. Furlan.

Le problème n'est pas tant l'effet stock dont on parle en économie, c'est l'effet qualitatif. Produit-on les bons logements pour la future sociologie des ménages ? On sait que l'on va retrouver à l'avenir le besoin – et je vous passe le détail de l'étude, mais j'en arrive à ces conclusions – de logements petits avec une qualité énergétique importante, à des loyers qui sont en dehors des loyers aujourd'hui. Cela répond à la possibilité de mobilisation de l'épargne privée.

Monsieur Maroy, il est vrai que l'épargne privée baisse. Vous avez raison, mais elle se chiffre encore en milliards. Il est vrai que la tendance a baissé, il faut quand même le constater. Pourquoi a-t-elle baissé ? Une des analyses – je serai bien présomptueux de vous dire pourquoi l'épargne a baissé – c'est le pouvoir d'achat, mais il y a aussi le fait que les taux d'intérêt pratiqués sur le marché de l'épargne poussent aujourd'hui plus à consommer qu'à épargner, tout simplement parce que cela ne rapporte plus rien sur les carnets de dépôt. Les banquiers que j'ai rencontrés me disent que c'est le *momentum* pour lancer un produit d'épargne relatif au logement.

Je n'ai pas dit que c'était les AIS – vous n'avez pas tort dans ce que vous avez dit – c'est le mécanisme AIS. Qu'est-ce le mécanisme AIS ? C'est prendre un logement en gestion et le mettre à disposition d'un locataire en lui garantissant un certain nombre de choses. Je l'ai brièvement résumé. Je n'ai pas dit que l'on allait faire cela. C'est ce mécanisme que j'entends appliquer aux logements neufs. L'esprit est celui-là et je ne conteste en rien mes propos. D'ailleurs, ce que je propose en mobilisation de l'épargne privée pourra être appliqué par les AIS, mais pas uniquement par les AIS.

Pourquoi lancer un cahier des charges ? Aujourd'hui, nous avons toute une série d'études juridiques qui disent que, dans deux secteurs, nous pouvons arriver à des opérations intéressantes. Quels sont ces deux secteurs ? C'est la mobilisation d'une épargne privée pour construire un bâtiment à une TVA de 6 %, pour autant que ce bâtiment réponde aux conditions du logement public en Wallonie. Dans le Code, nous avons redéfini les conditions du logement public en Wallonie en permettant que quelqu'un qui veut mobiliser son épargne, à savoir devenir propriétaire d'un bien, à condition qu'il le donne pendant neuf années à gestion d'une société de logement de services publics, voire même d'une AIS – Monsieur Maroy – sous condition de recevoir une rémunération du capital investi qui doit encore être défini – je l'ai toujours dit, autour de 3 ou 4 % – et à condition de restituer le bien, pourrait assurer une rentabilité suffisante pour mobiliser l'épargne privée. Si l'on prend la référence à 100 000 euros, vous allez acquérir à 106 000 euros, 6 %, un bien que vous auriez dû acquérir à 121 000 euros sur le marché classique. Il y a un gain de rentabilité inévitable. Il y a une contrepartie, c'est de mettre à disposition et une rentabilité faciale moins élevée. Les banquiers que j'ai rencontrés me disent que c'est le moment et qu'il faut lancer. Je vous ai expliqué le cahier des charges.

Deuxième élément, Monsieur Hazée, le démembrement de propriétés. On en a parlé sous différentes formes. J'ai réétudié toutes ces formes-là pour m'apercevoir d'une chose : le démembrement de propriétés permet d'acquérir un bien non pas à 6 % de

TVA, mais à déduction totale de TVA, si vous mettez le bien, non pas neuf ans à disposition, mais si par une division du droit entre la nue-propriété et l'usufruit, et si l'usufruitier – l'utilisateur du bien – est une société de location de services publics, pendant 20 années dès lors – c'est la condition du taux zéro aujourd'hui – il est possible de monter une opération de démembrement de propriétés assez intéressante et qui permet de mobiliser une deuxième voie de l'épargne privée.

La première voie va s'adresser surtout aux petits épargnants. Quand je dis « petits épargnants », il faut quand même avoir de quoi acheter un bien. On parle de personnes qui ont une épargne privée et qui ont envie de mobiliser autour de 130 000 euros. Pour comprendre et pour utiliser à plein un mécanisme de démembrement de propriété, il faut avoir une autre conception, une autre philosophie du placement. Le placement ne doit plus être qu'une partie du portefeuille parce qu'une immobilisation pendant 20 années nécessite une réflexion à plus long terme et nécessite de ne pas en avoir besoin. C'est plutôt en termes de diversification de portefeuille, mais les deux mécanismes sont intéressants.

Ce que je propose de faire, c'est de lancer un cahier des charges qui accompagne juridiquement 10 projets – ce sera peut-être huit projets – la moitié dans une catégorie, la moitié dans une autre au départ d'appels à projets vers les SLSP – et croyez-moi, il y a des projets qui sont aujourd'hui prêts à sortir de terre. Pourquoi l'accompagnement juridique ? Parce que le *ruling* fiscal, que nous avons fait de manière générale et qui a déjà été opéré, tant dans un système que dans l'autre, on ne sait l'avoir que par projet. On a aujourd'hui la voiture, il faut encore mettre des options.

Par exemple, pour un démembrement de propriété bénéficiant d'un taux d'intérêt à taux zéro, je ne peux pas demander une modification de la législation au Fédéral, vous en conviendrez. Je dois utiliser la législation constante. La législation constante impose de produire des services, d'accompagner cette location de services. Elle ne définit pas ce que l'on entend par cela. Il faut donc un accompagnement fiscal avec l'administration, avec le fiscaliste que nous aurons choisi, accompagner la société sur la définition des services. Est-ce la tonte de pelouse ? Est-ce la fourniture de repas ? Je n'en sais rien à ce stade, mais en tout cas je peux vous dire que d'autres secteurs, le mécanisme a été utilisé – par quelqu'un que je connais bien, moi-même – et dans un secteur que j'ai bien géré, le tourisme. La réflexion est issue de là. Pourquoi ai-je pu, en matière de tourisme, aux lacs de l'Eau d'Heure, permettre à des investisseurs touristiques d'acquérir un bien à zéro pour cent à condition que ce bien soit loué à des touristes, alors que je ne pourrais pas le faire pour le logement ? C'est né de cela et la réflexion a été faite en me faisant accompagner d'un certain nombre de fiscalistes.

Elle doit s'accompagner d'un aboutissement sur le terrain. Nous sommes en train de le faire. Si cela marche – ce que je pense profondément –, cela va donner une bouffée d'oxygène. C'est un mécanisme assez décoiffant, vous en conviendrez, qui ne se fait pas au détriment de l'État fédéral puisque c'est de l'impôt qui n'aurait pas été perçu. Il y a bien sûr une diminution de TVA, mais c'est un mécanisme qui existe. Je ne sollicite aucunement modification, aucune exception à ce qui existe déjà actuellement.

Les fiscalistes et les banquiers que j'ai rencontrés me disent que c'est sérieux. Je veux faire accompagner quatre projets dans une catégorie et quatre ou cinq dans l'autre. Quand je dis de l'accompagnement, ce n'est pas l'accompagnement jusqu'à la clé sur la porte, c'est l'accompagnement du montage fiscal jusqu'à son financement. La durée est le temps de l'appel à projets ; disons une petite année pour mener jusqu'au bout.

Dès lors que nous aurons la sécurité juridique définitive, il y aura soit place à beaucoup de déception de ma part et je viendrai vous retrouver les mains dans les poches et les yeux en regardant la pointe de mes chaussures en disant : « J'ai tout essayé, mais cela n'a pas marché », soit, ce que je pense, en disant : « Il y a moyen de booster à la fois le logement à loyer régulé – on n'est pas dans le loyer social, j'en conviens, mais on est largement en dessous du loyer actuel – et nous pensons aujourd'hui que c'est une des pistes intéressantes ».

Sur les primes, Monsieur Maroy, je ne reviens plus. Parfois, on me reproche d'avoir fait un moratoire qui a boosté les primes. S'il a boosté les primes, c'est qu'il a boosté les investissements. C'est que l'on a plus isolé et plus rénové les maisons. On me dit : « C'est mauvais » et puis on me dit que c'est mauvais quand je diminue le budget. Personne ne dit jamais qu'entre-temps, on a fait des prêts à taux zéro. Il faudra évaluer tous ces mécanismes, j'en conviens.

En ce qui concerne l'évaluation du nombre en volume, en résultat. Il se fait d'abord par des rapports que nous devons remettre à l'Europe en termes de rejet de CO_2, et cetera, c'est relativement contrôlé, mais en plus, cette évaluation plus précise sur le système a été prévue avec le secteur de la construction dans le cadre de l'alliance Emploi-Environnement que je lancerai avec le Gouvernement en janvier. C'est une évaluation que nous allons faire avec le secteur et je pense qu'il faut le faire avec le secteur. Il y a des gens qui bénéficient des primes, il y a aussi des gens qui travaillent par les primes. Nous allons entamer ce travail.

Vous avez beaucoup parlé de la SWCS et je vais essayer d'apporter une réponse globale.

Tout d'abord, je n'ai pas compris ce mécanisme en escalier. Ce mécanisme a été étudié avec la SWCS – je ne leur ai pas dit : « Débrouillez-vous avec une

enveloppe de 6 millions d'euros » –, j'ai répondu à leurs besoins. Les chiffres me disent que 1 % en 2017 permet de ne pas entamer un processus d'escalier. On ne va pas alourdir la facture demain. Ils ont déjà absorbé une grande partie des demandes de remboursement anticipé. On ne va pas rembourser les crédits quatre fois puisque les nouveaux crédits qui sont conclus, même sur le marché privé d'aujourd'hui, le sont à des taux qui avoisinent ceux du taux du crédit social. Le gros du remboursement anticipé est derrière nous, ceux qui devaient le demander l'ont fait. Je ne dis pas qu'il reste encore une marge, mais tout cela a été anticipé.

Sauf à ce que vous me disiez aujourd'hui que je me suis trompé et que tous nos spécialistes se sont trompés dans les chiffres et que vous en ayez des meilleurs, je peux vous dire qu'il n'y aura pas de processus en escalier et que les 6 millions d'euros que nous affectons pourront servir à la diminution du 1 % dans la catégorie 1, la catégorie la plus basse.

Nous ne partageons pas la même analyse, Monsieur Maroy, vous dites que ce n'est pas nécessaire. La position du Gouvernement, c'est que c'est nécessaire. On peut discuter à l'infini, on ne partagera pas la même chose. Baisser de 1 %, c'est comme si vous octroyiez une prime aux revenus les plus faibles, quel que soit le taux d'intérêt du marché. Vous pouvez ne pas être d'accord, c'est la politique du Gouvernement. C'est d'aider les ménages les plus en difficulté à avoir accès à la propriété.

Sur les deux fois 3 millions d'euros – appelons-les comme cela parce que je les ai mis facialement trois en privé, trois en public, j'aurais pu mettre six en public, six en privé. Toujours est-il que j'estimais qu'il y avait beaucoup de demandes en matière de logement. On est en discussion budgétaire, les communes ont fait des budgets, je sais qu'il y a une problématique et qu'il y a de multiples choses à faire. Je voulais voir avec le secteur quelles sont les priorités.

C'est quand même bien un Gouvernement qui dit à son ministre du Logement : « Je vous fais confiance. Revenez me voir parce que le Gouvernement doit savoir ce que vous allez faire avec l'argent, mais on sait bien qu'il y aura des besoins, donc on vous met 6 millions d'euros à disposition ». J'estime que c'est plutôt une preuve de confiance et une preuve aussi de l'intérêt que portent mes collègues à la politique du logement. Je comprends par ailleurs les parlementaires qui disent : « Je veux en savoir plus, Monsieur le Ministre », c'est comme les membres de mon Gouvernement. Je peux vous dire l'état actuel de ma réflexion, mais prenez-la comme une hypothèse de travail.

Aujourd'hui, ce que je me dis – et j'en discutais encore tout à l'heure avec mon chef de cabinet –, c'est qu'il n'y a pas que le fait de se loger – je parle du logement public – d'être dans un univers, dans un environnement agréable. On a tous constaté une détérioration de l'environnement. On discutait avec la Société des réseaux de lutte contre la pauvreté. Ils ne sont pas inquiets de la politique que le Gouvernement va mener, mais de l'encadrement social. Je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises : avoir un logement est une condition nécessaire, mais pas suffisante. Pour certaines personnes, il faut de l'encadrement supplémentaire.

Vous voyez des reportages sur la gestion d'un certain nombre de quartiers, cela me touche toujours énormément. C'est vrai que c'est essentiellement dans les grandes villes, ce ne sont pas des villes qui sont de ma typologie. Je pense qu'à Liège, à Charleroi, dans les grandes villes, vous voyez quand même des dégradations de quartiers entiers. Il faut y apporter une réponse en termes de propreté, de salubrité, d'investissement, de sécurité, d'accompagnement. Vous me demandez une impression, je vous la livre. Aujourd'hui, en première impression, c'est vers cela que je demanderais à mes services d'étudier l'orientation des 6 millions d'euros – sauf à être contredit par le secteur qui me dirait : « Monsieur Furlan, vous vous trompez totalement, ce n'est pas là qu'il nous les faut et donc revenez avec un autre projet », je me réserve ce droit quand même. C'est ma première analyse. Comment ? Je vous avoue que je vois bien un mécanisme de droit de tirage sur les 6 millions d'euros. Bien sûr que des problèmes sont plus importants là où il y a plus de logements et moins là où il y en a moins, c'est clair, mais il y a des problèmes partout.

Je me livre à vous dans un exercice pas facile, qui est un exercice prospectif, que je dois confronter au secteur. C'est l'hypothèse de base aujourd'hui que j'ai investi, mais ce n'est pas autre chose qu'une hypothèse.

Concernant le chèque habitat, Monsieur Hazée, nous en ferons l'évaluation. Je sais que c'est un de vos chevaux de bataille. Je conteste cependant qu'il n'y ait pas d'effet redistributif.

Si l'on prend le chèque-habitat versus bonus-logement, il y a un effet redistributif, l'ancien était même régressif. On a donc augmenté la progressivité, on a augmenté la redistributivité, mais pas assez à votre goût. Là, on peut ne pas partager la même analyse, mais de dire qu'aujourd'hui, il serait moins bien que l'ancien, je ne peux pas vous suivre.

M. Hazée (Ecolo). - Je n'ai pas dit qu'il était moins bien que l'ancien. J'estime, pour repréciser, que ce mécanisme, globalement...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous avez dit : antiredistributif.

M. Hazée (Ecolo). - Ce mécanisme, globalement, est partiellement antiredistributif et je maintiens mon point de vue, mais je n'ai pas fait de jugement par

rapport à avant. Avant, il l'était encore plus, je peux le dire ici.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je maintiens qu'il est redistributif, qu'il est progressif et qu'il est sans doute moins que vous ne l'auriez souhaité, mais l'évaluation va se faire.

Pour les emprunts budgétaires aux différents organismes qui sont dans le périmètre de la Région wallonne, c'est vrai qu'avant, on pouvait travailler sans emprunt budgétaire. Ce n'est pas moi qui les ai périmétrés ; ils sont rentrés dans le périmètre. Dès lors, comme toutes mes administrations aujourd'hui, ces OIP ne sont plus nécessaires. Elles sont là parce que cela a été fait de la sorte à une époque, mais au regard du changement de paradigme de l'Europe concernant la « périmétration » des dettes de l'État, on peut encore se poser la question. Après, il y a d'autres avantages, la souplesse, et cetera, on peut en discuter à l'infini. Comme à tous mes départements, je fixe une balise. Celle-ci n'est pas descendue, n'a pas varié par rapport aux années précédentes.

Concernant les 150 millions de financements alternatifs, je suis bien dans le financement alternatif. Je vais lancer à l'appel à projets. Probablement que les premiers remboursements de ce financement alternatif auront lieu vers 2019, à mon sens. Je confirme que je voudrais bien résorber l'encours parce qu'aujourd'hui, à force d'avoir une différence entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement, à un moment, des factures ne deviennent plus payées. Je déteste cette technique et j'essaye de la résorber dans les départements qui sont les miens. Je l'ai fait dans les pouvoirs locaux, je vais le faire ici. Cela me permet d'anticiper ce nouveau système que je crois plus vertueux, c'est-à-dire du droit de tirage avec anticipation des versements. Pour y arriver, il faut résorber l'encours ; autrement, deux systèmes se superposent.

Concernant Whestia, il n'y a pas de projet à ce stade, il n'y a pas de raison d'avoir une traduction budgétaire. Le dossier est à l'analyse de la CIF ; sans doute arrivera-t-il un jour, mais ce n'est pas le moment. M. Stoffels a fait l'analyse – je ne l'avais pas faite moi-même – : c'est quand même +7 % dans mes budgets par rapport à l'année précédente. Après, on peut discuter à l'infini sur : les ai-je bien affectés, mal affectés ou auriez-vous fait mieux ou moins bien ? Ce sont quand même des politiques qui sont défendues par mon département. Elles ont été considérées comme des priorités par l'ensemble des membres du Gouvernement. Sur l'orientation, on peut me critiquer autant que faire se peut ; on ne peut que constater que 7 %, c'est largement au-dessus de l'inflation.

Pour le droit de tirage, je dépose le point au Gouvernement la semaine prochaine. Vous me permettrez, à ce stade, de ne pas vous dire autre chose. Je ne suis pas contre de déposer des projets de logement dans les appels Projets européens, mais je constate qu'il n'y en a pas pour le moment. Dans le prochain appel FEDER, je défendrai le fait qu'il puisse y avoir un cofinancement européen pour le logement. Je suis partisan de cette analyse.

Enfin, M. Stoffels me demandait où en était la réforme du code. La deuxième lecture est passée aujourd'hui au Gouvernement, cela devrait donc s'accélérer. En février au plus tard, on devrait être devant ce Parlement. Cela nous apprête à un printemps du logement qui sera assez important. À mon sens, sur un pareil code, on va se voir quelques heures. C'est aussi un plaisir pour moi que de vous voir aussi souvent. Je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

(Réaction d'un intervenant)

M. Maroy (MR). - Gardons des forces pour 2017, d'autant qu'on l'a déjà voté dans les circonstances que l'on connaît.

Concernant la SWCS, je ne suis pas convaincu. Il y a un saignement, vous ne le contestez pas. Il y a quand même un emprunt sur 20 ans, c'est créer un sac à dos ; on l'a acté, le verbatim sera là pour attester que vous ne voyez pas où est le problème. Nous, on voit très bien où est le danger, je ne vais pas polémiquer ad vitam æternam. Cette dotation de 6 millions d'euros est-elle pérenne ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Sur 20 ans.

M. Maroy (MR). - Si cela, ce n'est pas créer un sac à dos...

On n'est pas d'accord non plus sur cette diminution de 1 % qui va encore aggraver le trou, si je puis dire. Je pense et je répète qu'il aurait été plus intelligent de miser, d'accentuer l'avantage qui consiste, pour la SWCS, à octroyer des prêts qui vont jusqu'à 110 %. C'est cela le véritable avantage. Le marché a fait le travail, cela ne sert à rien de vouloir être jusqu'à 1 % plus bas.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui, tout à fait, c'est ce que je dis. Actuellement, ces 110 %, c'est le vrai avantage. C'est cela qu'il faudrait peut-être doper.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

D'accord, mais on peut aller un peu plus loin. Il y a les droits d'enregistrement, Monsieur le Ministre, et ce n'est pas rien. Si vous avez acheté un jour une maison dans votre vie, je crois bien que oui.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne me moquais pas de vous. Je pensais que vous vouliez...

M. Maroy (MR). - Je dis que diminuer ce taux au moment où les taux sont historiquement bas, cela me semble de la pure idéologie. C'est juste pour dire : « Regardez, on fait encore mieux que les banques privées ». Mettez les moyens plutôt sur ce qui fait le vrai attrait de la SWCS. Aujourd'hui, si vous n'avez pas de l'argent derrière vous – donné par les parents, ou que vous avez amassé grâce à votre travail ou votre épargne – c'est très difficile d'emprunter dans une banque classique. C'est plutôt ces avantages-là qu'il aurait fallu mettre en avant.

Pour le reste, les 3 millions d'euros pour l'accès au logement, je trouve quand même toujours un peu surprenant – au moins, vous faites preuve d'honnêteté – que vous soyez encore avec des hypothèses de travail. Vous êtes quand même en charge depuis deux ans et demi. Si au bout de deux ans et demi, vous n'avez pas une vision un peu plus précise... Demandez à M. Crucke ce qu'il ferait avec 3 millions pour l'accès au logement. Je pense qu'il y a des millions d'idées. Je trouve cela juste un peu surprenant, mais au moins, il y a la franchise. Vous avancez des hypothèses. Je trouve cela un peu surprenant de ne pas avoir d'idées : « Je suis ministre, j'ai toujours obtenu 3 millions, mais je ne sais pas ce que je vais en faire. »

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est justement parce qu'il y a des millions d'idées que c'est difficile de trouver la bonne.

M. Maroy (MR). - Au bout de deux ans et demi, je trouve que c'est un peu léger. Je ne vais pas polémiquer pour le plaisir de polémiquer, mais je pense que M. Crucke va compléter sur votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je veux revenir sur la Société wallonne du crédit social. Je ne comprends pas la réflexion de M. le Ministre. D'abord, je ne suis pas d'accord sur le fond, je l'ai déjà dit. Après, il y a une solution que vous amenez, qui est celle de ces 6 millions d'euros que vous rendez pérenne. C'est une difficulté, parce que vous-même, vous dites : « La source des difficultés de la Société wallonne de crédit social est due au différentiel entre la cherté des crédits auxquels ils ont souscrit, la possibilité qu'ils n'ont pas de se resservir sur le marché aujourd'hui et, par contre, la clientèle peut le faire à des prix plus bas ». En même temps, vous dites qu'ils sont en train de résorber ces difficultés et que les intérêts peuvent remonter. S'ils remontent, on va se retrouver dans un cas d'espèce où l'on va revenir à un ratio qui sera nettement plus équilibré que la situation qu'ils connaissent maintenant. Je me répète, je ne suis pas d'accord avec la formule, j'aurais fait autre chose. C'est un choix politique et il faut l'assumer de part et d'autre. Pourquoi le rendre pérenne ? Ne rentrez-vous pas dans une forme d'aide d'État, qui est à mes yeux critiquable par la Commission européenne ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je prends note des réponses de M. le Ministre. Avant les points que j'ai abordés, je voulais indiquer que la poursuite ou la relance de la discussion sur le démembrement de propriété était une perspective intéressante. Depuis plusieurs années déjà, nous pensons qu'il y a là un levier pour augmenter la création de logements publics et de logements à loyers modérés. Nous avions critiqué la mise au frigo des projets de CLT, *Comité Land Trust*. Vous relancez la discussion. Après, il s'agira de voir les balises. Je vous laisse d'abord avancer ; on reviendra en question orale, ce n'est pas le lieu ici dans la discussion budgétaire, mais c'est bien sûr un dossier que l'on continuera à suivre. Nous reviendrons aussi sur la suite donnée au projet qui avait été déposé par un certain nombre de pouvoirs locaux.

Je ne reviens pas sur les primes, on l'évoquera tout à l'heure dans la section Énergie/Climat.

Pour la Société wallonne du crédit social, comme M. Maroy, je dois aussi acter que selon vous, il n'y a aucun effet d'escalier. Dans l'état de notre information, on a évidemment moins d'éléments que vous pour avoir des certitudes en la matière. Nous avons exprimé nos craintes, non pas quant à l'intérêt – en tout cas pour ce qui nous concerne – du mécanisme du crédit social, que nous trouvons intéressant, mais quant au fait que les charges financières qui découlent des politiques menées sont bien assumées par l'exercice et ne génèrent pas un effet d'emballement qui consisterait à voir ajouter après la première tranche cette année une deuxième tranche l'année prochaine qui paie celle de cette année et puis qui doit être élargie pour celle de l'année suivante, et cetera.

Selon vous, il n'y a pas d'effet d'escalier. Les choses ont été clairement dites ici. Nous verrons ce qu'il en sera. Il y a des précédents. Pour ce qui est de l'effet d'escalier, il y a eu un arrêt après deux ou trois ans de la politique qui avait été lancée par feu Michel Dardenne dans le secteur du crédit social déjà à l'époque, poursuivi ou peut-être prolongé par le ministre Antoine avec son prêt tremplin.

Sur les 3 millions d'euros, j'apprécie toujours votre franchise ; en même temps, il y a quand même quelque chose de sidérant à vous voir nous dire que vous êtes encore en train de discuter avec votre chef de cabinet alors que nous sommes en train de discuter du budget. Ce qui est encore plus perturbant, c'est que l'affectation que vous avez évoquée ce midi, en prenant le café avec lui, ne cadre pas avec l'intitulé, pourtant fort large, des allocations de base qui sont proposées. Si vous lisez ce

qui est proposé, on pensait en tout cas que cela allait servir aux logements et la création de logements. C'est ce qu'il est écrit : « Pour le logement public, ce crédit est destiné à la mise œuvre de projets concourants à augmenter le nombre de logements disponible et à faciliter l'accès à la propriété ». Pour le logement privé, c'est exactement la même chose.

Vous nous dites que vous réfléchissez à l'embellissement de l'environnement notamment dans le logement social. C'est évident que c'est aussi une politique intéressante. Là-dessus, je ne vais certainement pas dire le contraire. Si le Gouvernement dit qu'il a 3 millions d'euros pour embellir un certain nombre de quartiers qui sont aujourd'hui déshérités, là-dessus, on dira bravo. Ce qui pose problème, c'est qu'au moment où vous présentez le budget, vous nous dites que cet argent va servir à créer des logements et qu'alors que le budget n'est pas encore adopté et que l'exercice budgétaire n'a pas encore commencé, vous êtes déjà en train de dire que vous viendrez à l'ajustement avec un déplacement de cette enveloppe à moins que vous fassiez cela par réallocation. Alors là, on le saura a posteriori. Mettez-vous à notre place : vous qui avez aimé le débat parlementaire, c'est quand même assez perturbant – c'est bien sûr un euphémisme. Le débat budgétaire porte sur ce que le Gouvernement met sur la table. Bien évidemment que l'on sait que le Gouvernement peut faire des réallocations ; bien évidemment que vous pouvez proposer un ajustement budgétaire et peut-être que demain les crédits du sport iront aux Pouvoirs locaux, les crédits de la rénovation urbaine iront à l'Agriculture. À un moment donné, l'exercice même du débat budgétaire a quand même sa limite si, au moment même où l'on discute, on est de toute façon à côté de la plaque par rapport à ce qui est proposé par le Gouvernement lui-même. Il vous avait pourtant laissé un mandat assez large. « Allez, Paul, voilà 3 millions, d'euros et encore 3 millions d'euros : crée du logement ». Vous dites que vous avez une bonne idée et que l'on va embellir les lieux. En attendant, c'est une hypothèse. Là-dessus, j'ai commencé par dire que l'on ne pouvait pas dire que vous jouiez avec les cartes cachées, mais cela reste quand même déroutant.

Concernant le chèque habitat, on a déjà eu le débat, on y reviendra. Je voulais en tout cas pour mémoire que l'on ait en tête que là où l'on parle de 3 millions d'euros, il y en a 750 ailleurs qui, pour une partie, continuent à générer un effet d'aubaine important, certes moins qu'avant. Là-dessus, vous avez bien fait de demander de préciser le propos parce qu'il ne s'agissait pas de dire que c'était pire que le bonus logement.

Concernant le périmètre budgétaire, désolé, mais il n'est pas constant. Il y a 16 millions d'euros d'efforts en plus pour les trois outils du logement. Pour la Société wallonne du Logement, il est même de 19 millions d'euros en plus qu'à l'ajusté 2016. Pour le Fonds wallon du logement de Wallonie, il est de 8,5 millions d'euros en plus que précédemment. Une chose est que ces outils soient périmétrés – c'est une contrainte pour vous, bien évidemment. Vous allez jusqu'à vous demander si ces outils ont encore un sens. C'est un autre débat, on vous laisse vos propos. Il reste que cela atténue assez fort les propos de M. Stoffels tout à l'heure disant qu'il y a 7 % en plus au budget. Non, il y a 7 % quand on regarde le budget, mais si l'on regarde l'ensemble des épures, on est avec une évolution nettement moindre.

Enfin, pour l'apurement de l'encours, j'ai bien entendu vos précisions. On va donc apurer l'encours, mais en générant de l'endettement via le financement alternatif. C'est une opération qui ne crée pas de logements ; cela déplace une certaine forme d'endettement, l'encours, vers une autre forme d'endettement, le financement alternatif. Avec cela, on a les précisions qui nous permettent d'apprécier ce qui est proposé.

Une question à laquelle vous n'avez pas répondu, mais j'y reviendrai avec la discussion par AB, c'est l'enjeu de l'évaluation de l'Accesspack, de l'état du dossier au moment où l'on propose des crédits pour la deuxième année puisque c'est une politique qui a été lancée sur l'exercice 2016.

M. le Président. - - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - L'évaluation Accesspack, Rénopack, et cetera aura lieu au mois de septembre.

M. le Président. - Vous ne voulez pas réagir par rapport aux autres éléments ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - On ne partage pas la même analyse. Que voulez-vous que je dise ? M. Crucke dit que c'est une aide d'État, je dis que ce ne l'est pas. On peut faire des auditions si vous voulez. Il y a quelqu'un qui nous arbitra un jour ou l'autre.

M. le Président. - Nous allons donc entamer la discussion au niveau des programmes. On va commencer par la DO 16, le programme 11 « Logement secteur privé ».

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je m'étais promis de ne pas faire de pic aujourd'hui, mais tant que j'y suis. J'aime bien la technique du zéro papier, mais quand on doit travailler sur un budget et que l'on nous envoie cela via la plateforme électronique... Il ne faut pas vouloir être plus catholique que le Pape. On ne va pas faire éradiquer le papier complètement. Je trouve qu'il y a parfois un côté « Khmer vert » et « talibanesque » dans l'attitude du Parlement. Je ne suis pas sûr que l'on fasse des économies en termes d'environnement en forçant

chaque député à imprimer sur sa petite imprimante qui coûte bien cher.

En ce qui concerne l'AB 34.06 « Provisions en vue d'interventions en faveur de la Société wallonne du crédit social pour la gestion du plan Tremplin. Dossier 2009 », il y a une augmentation de 2,9 millions d'euros.

Le justificatif indique que l'inscription budgétaire 2017 est augmentée de 2 984 000 euros afin d'octroyer à la SWCS l'annuité à verser en 2017 auprès des banques. Pouvez-vous m'expliquer le mécanisme ? Je ne vais pas rappeler ce qu'était le plan Tremplin et à quel point cela a été une idée un peu « foireuse », à tel point que, lancé par le ministre Antoine – une de plus – juste avant les élections de 2009, cela a dû être arrêté en urgence par M. Nollet au vu du dérapage budgétaire insoutenable. Pouvez-vous m'expliquer comment une mesure ayant pris fin en février 2010 peut générer des surcoûts nécessitant une augmentation du budget de cet AB ? Voilà une question que nous nous posons.

Sur la SWCS, je pense que l'on en a suffisamment parlé.

Les 3 millions d'euros en plus pour le secteur privé et le secteur public aussi. Là, je rejoins ce que M. Hazée a dit il y a quelques secondes. C'est vrai que quand on voit le justificatif – je l'ai sous les yeux – on parle clairement de la mise en œuvre de projets concourant à augmenter le nombre de logements disponibles et à faciliter l'accès à la propriété. Maintenant, vous nous dites que cela dépendra un peu de votre inspiration – je ne sais pas, de la couleur de la moquette, de la couleur du ciel. Cela a un côté sympathique en même temps, mais on est dans des choses sérieuses ici. De temps en temps, il faut un peu de fantaisie, on va dire cela comme cela.

Toujours dans le logement privé, on en a parlé.

M. Hazée (Ecolo). - Furlan fait du Furlan.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

M. Maroy (MR). - L'AB 81.04 « Avance remboursable pour l'aide à l'acquisition », 50 millions d'euros sont prévus pour permettre l'octroi de prêts à taux zéro pour préfinancer les droits d'enregistrement pour des jeunes de moins de 35 ans qui acquièrent une première habitation d'une valeur de 150 000 euros ou 200 000 euros si l'on se trouve dans une zone de pression foncière. Ce prêt reste à zéro pendant cinq ans, ensuite le taux passe au taux des crédits hypothécaires.

Le montant avait été inscrit en 2016, Monsieur le Ministre, il n'a pas été consommé. Vous connaissez tout le mal que l'on pense – cela ne nous étonne pas que l'on n'ait pas dépensé les crédits. C'est quand même une drôle d'idée, un prêt à taux zéro pour financer une taxe. Il n'y a qu'en Wallonie que l'on voit cela. Les droits d'enregistrement et les frais d'acquisition sont les plus élevés de l'OCDE. Au lieu de donner des prêts à taux zéro, on va devoir faire beaucoup de papiers pour gérer tout cela, mais que l'on diminue les frais d'acquisition, ce serait quand même un peu plus simple. Je trouve que c'est du bon sens, mais cela doit être trop simple.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Laissez-moi poser les questions, vous répondrez après. Non ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Juste pour comprendre, si vous me permettez, parce qu'il y a 10 minutes, vous me disiez : « Ne baissez pas le taux de 1 % et augmentez la quantité à 120 % ». Si je l'augmente à 120 %, c'est bien pour financer des droits d'enregistrement ou des choses comme cela. Ici, vous me dites : « Pourquoi financez-vous des droits d'enregistrement ? »

M. Maroy (MR). - Pourquoi faut-il deux mécanismes différents qui nécessitent deux traitements différents ? La vocation de la SWCS, dans une période de taux bas comme celle à laquelle on assiste depuis plusieurs années maintenant – et rien ne dit que l'on va retrouver des 8-9 % – devrait miser sur cette spécificité. Je vois simplement que cette mesure n'a pas de succès et ce n'est pas étonnant.

J'en reviens à ma question. Le montant n'a pas été consommé, pour quelle raison le montant est-il toujours inscrit en 2017 ? Vous avez encore espoir que votre truc « foireux » – le mot est un peu fort – qui n'est pas attrayant, pas attractif fonctionne. Non, cela ne fonctionnera pas, Monsieur le Ministre, parce que l'avantage il faudrait le calculer. Combien de dizaines d'euros cela représente-t-il ? Je ne dis pas – parce que l'on va encore transformer mes propos – que ce n'est pas une difficulté. Bien sûr que c'est une difficulté de réunir les fonds nécessaires à payer les frais de notaire et les droits d'enregistrement. Je dis simplement que le principe d'un taux à taux zéro quand on est en période de taux bas, c'est comme avec Accesspack, et cetera. Je préfère avoir une remise qu'un taux zéro si j'ai peu de moyens.

Une nouvelle fois, en conclusion, puisque c'est le dernier AB que j'ai à commenter, je pense que l'on n'ose pas le vrai débat – quand on vous parle de cela, vous renvoyez vers votre collègue, M. Lacroix – à savoir c'est que l'on a les droits d'acquisition les plus élevés de l'OCDE et que ce Gouvernement PS-cdH a encore accru la pression puisque à partir du troisième bien, ce sera 15 %, ce qui ne pousse évidemment pas ceux qui ont de l'épargne privée à l'investir dans le logement alors que l'on en a bien besoin.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je ne ferai pas de commentaire sur ce qui vient d'être dit par rapport au troisième logement.

Je voulais revenir sur trois allocations, Monsieur le Président.

L'AB 34.06, c'est la même question que M. Maroy, je ne vais pas la corroborer. Curieux que ces prêts Tremplin très coûteux, lancés par le papa de SOLWATT, M. Antoine, aient pu impacter votre budget en 2017. Là-dessus, vous nous indiquerez ce qu'il en est.

Deuxième intervention, l'AB 43.01. Je pense qu'il y a là un erratum que le Gouvernement devrait introduire pour la bonne lecture de son budget. Je reviens à la subvention « Relais sociaux pour les capteurs logements », que j'ai saluée tout à l'heure. En réalité, dans le programme justificatif, l'intitulé de l'allocation 43.01, qui est correctement mentionné dans le tableau, n'est plus repris à la page 114 dans le programme justificatif puisque l'on a repris le titre de l'allocation de base qui suit. Vous n'avez pas besoin de me répondre là-dessus, mais j'invite vos services – sans vouloir vous déranger – à introduire un erratum à cet égard pour que le programme justificatif soit correctement libellé. C'est une remarque au passage.

Je reviens sur l'AB 81.04 « Avance remboursable pour l'aide à l'acquisition ». Vous avez dit tout à l'heure qu'il y aurait une évaluation au mois de septembre de l'année prochaine pour une évaluation en tant que telle avec sans doute un tiers extérieur. Je peux comprendre que cela prenne un peu de temps, c'est tout à fait respectable. Par contre, il s'agit quand même de voir ce qu'il en est de la consommation aujourd'hui de ce crédit.

M. Maroy a dit : « Aujourd'hui, en 2016, l'allocation est sous-consommée ». À quelle concurrence ? Où en est-on ? Il reste encore quelques jours. Où en est-on par rapport au montant qui a été dépensé et qui permet dès lors d'apprécier la reconduction du crédit ? Si le montant n'est pas dépensé, cela veut dire que l'on est là derrière avec une écriture qui donnera lieu à réallocation ou ajustement plus tard. Il y a une transparence sans doute utile par rapport à l'état de cette politique.

Voilà, Monsieur le Président, les trois allocations sur lesquelles je comptais revenir pour le programme 16.11.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Si j'ai bien compris, on est toujours dans le secteur du logement privé. J'aurai quelques questions par rapport à quelques allocations.

C'est avec plaisir que j'apprends la volonté du Gouvernement de vouloir renforcer la politique des AIS parce que c'est effectivement un outil qui a démontré sa raison d'être. D'ailleurs, l'une ou l'autre AIS qui est sur le point d'attendre l'autorisation de fonctionner. Je vois que le Gouvernement a augmenté les moyens, notamment pour mener une politique davantage en faveur des AIS. Celles qui sont en attente d'être autorisées et d'être agréées par le Gouvernement pourront-elles espérer commencer leurs travaux en 2017 ?

Deuxième question, je vois qu'une allocation est inscrite en faveur de la Société wallonne du crédit social pour les soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses courantes. À vrai dire, c'est 8 millions d'euros pour apurer la créance de la SWCS en matière de prêts Tremplin 2009, prêts Tremplin 2010 et chèques logement. Je suppose que c'est un dispositif budgétaire qui répond à un besoin de *phasing out* d'une politique qui avait été menée à l'époque. Pendant combien d'années allons-nous encore devoir apurer ce genre de créance après 2017 ?

Troisièmement, je vois une intervention une allocation budgétaire nouvelle, une intervention en faveur du Fonds du logement pour famille nombreuse, pour les soldes restants dus, relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépense d'investissements. C'est un montant de l'ordre de 7,3 millions d'euros Ce crédit est destiné à apurer la créance du FLW vis-à-vis de la Région pour les montants non versés en 2016 et les années précédentes pour la prise en gestion ou en location de biens immobiliers par les opérateurs et les programmes communaux de logement. Peut-on demander au ministre d'être un peu plus précis en ce qui concerne le nombre et l'importance de ce qui n'a pas pu être pris en considération à travers les budgets 2016 et antérieur ?

Une allocation budgétaire est inscrite pour financer les subventions pour dépense d'investissements facilitant l'accès au logement. On parle de 3 millions d'euros en moyen d'action et de 3 millions d'euros en moyen de paiement, notamment pour augmenter le nombre de logements disponibles et faciliter l'accès à la propriété afin de faciliter l'accès au logement. Je suppose que c'est là aussi une mesure qui est articulée suivant un ensemble de critères à caractère social, ce qui fait une grande différence par rapport à une réduction forfaitaire de quelques droits d'enregistrement dont tout le monde peut bénéficier et qui risquent éventuellement de coûter nettement plus cher que les moyens dont nous disposons.

L'allocation 61.03 est une dotation en faveur de la SWCS pour couvrir annuellement l'accroissement conjoncturel du différentiel des taux entre ce que la SWCS doit payer quand elle emprunte et ce que la SWCS peut facturer lorsqu'elle loue de l'argent. Les 6 millions d'euros vont-ils suffire ou cela ne va-t-il pas suffire ?

L'avant-dernière question concerne les primes. À l'allocation budgétaire 53.04, je vois qu'à l'initial 2016, vous aviez prévu 18,7 millions d'euros en moyens

d'action et en moyens de paiement. Vous avez dû augmenter à l'ajusté 2016 jusque 20,5 millions d'euros, mais vous rediminuez à l'initial 2017 à 15,5 millions d'euros – j'arrondis les chiffres. Êtes-vous sûr et certain que, dans le courant de l'année 2017, on ne va pas devoir procéder à un nouvel ajustement qui, une nouvelle fois, augmente ? Qu'est-ce qui justifie que, à peine vous avez constaté une nécessité d'augmenter les budgets, maintenant, vous le diminuez ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Merci. Je vois que je dois m'habituer à répondre plusieurs fois aux mêmes questions, c'est toujours difficile pour moi.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, si vous avez, pendant mon absence, déjà répondu aux questions, je veux bien lire le rapport.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je répondrai, Monsieur Stoffels, et vous n'êtes pas le seul.

Concernant l'AB 34.06, pour la SWCS, les prêts Tremplin 2009, +2 980 000 euros en moyen d'engagement de moyens de crédit de paiement. C'est la mise à niveau du versement effectué à la SWCS pour couvrir le montant de l'annuité 2017 à rembourser aux banques pour les prêts Tremplin et ainsi éviter d'obliger la SWCS à préfinancer sur sa trésorerie le remboursement d'une mission qui lui a été confiée par la Région.

Pour l'AB 41.01, c'est une nouvelle AB, c'est une intervention vers la SWCS, donc c'est +8 168 000 euros. Cette intervention dont question se rapporte au prêt Tremplin 2009 et 2010 qui sont mentionnés ci-dessus. Lors de l'ajustement 2016, la Cour des comptes faisait remarquer une insuffisance des interventions régionales, au regard des annuités assumer par la Société wallonne du crédit social auprès des banques pour les prêts Tremplin : au total 8 168 000 euros d'annuités versés par la SWCS aux établissements de crédit 2014, 2015 et 2016 et non reçus de la Région.

Je réponds à nouveau sur les 3 millions d'euros. Les deux fois 3 millions d'euros, je les ai obtenus pour une politique du logement, je me suis avancé avec quelques franchises sur mon état de réflexion actuelle. Ce n'est pas de la poésie, Monsieur Maroy, c'est simplement que je veux les affecter avec le secteur. Aujourd'hui, je suis au budget. Le budget consiste à obtenir des moyens pour mener une politique. Une politique du logement, tout le monde sait que c'est nécessaire...

M. Maroy (MR). - Je ne vais pas laisser passer cela, Monsieur le Ministre, c'est quand même quelque chose... Vous m'avez interrompu tout à l'heure, je fais la même chose si je puis me permettre.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vous ai demandé l'autorisation, vous me l'avez donnée, moi je ne vous la donne pas. Merci beaucoup.

(Rires)

M. le Président. - Jusqu'à preuve du contraire, c'est moi qui dirige les débats en tout cas j'essaye, parce qu'avec vous, je n'ai pas toujours facile. Quand cela se fait de manière conviviale et que l'on s'interrompt avec le consentement mutuel, il n'y a aucun problème. Visiblement, dans ce cas-ci, c'est M. le Ministre qui a la parole, donc, poursuivez, Monsieur le Ministre.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous avions l'AB 53.04, il s'agit de moins, un peu plus de 3 202 000 euros. Ce sont les primes qui sont d'abord considérées au global, c'est la rénovation énergie. Au budget 2016, un préciput de 15 millions d'euros avait été inscrit en rapport à la base 2016, cela va continuer à solder l'ancien régime. Ce préciput a été revu à 7 millions d'euros pour 2017 et ventilé entre les primes qui sont inscrites au programme d'ancrage et d'énergie. On revient ici à la base que mon administration estime être la bonne pour 2017. Y aura-t-il des réallocations ou pas ? Étant donné le système qui laisse deux années pour réaliser des travaux, c'est toujours très difficile de prévoir, à l'euro près, ce qui sera dépensé.

Vous m'avez interrogé encore sur – il y en a qui ne m'ont pas donné les numéros d'articles, donc j'essaye de m'y retrouver – le capteur logement. Effectivement, M. Hazée...

M. Hazée (Ecolo). - Le Parlement n'a pas de droit d'erratum. L'erratum appartient à l'auteur.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Tout à fait.

Concernant la réflexion de M. Maroy, plus globale sur la fiscalité immobilière, croyez-moi, ce n'est pas que je renvoie la matière chez quelqu'un d'autre, en l'occurrence c'est chez mon collègue, M. le Ministre Lacroix. J'adorerais traiter de cette matière. Chaque fois que l'on me donne une matière supplémentaire, je suis très heureux, mais il se fait qu'aujourd'hui, je n'en peux rien et je ne vais pas lui faire offense en disant que cette matière est bien chez mon collègue, M. le Ministre Lacroix. Je sais qu'il y travaille par ailleurs et que les intercabinets et les discussions se poursuivent, mais si vous voulez m'accorder de nouvelles compétences, je veux bien les assumer. Aujourd'hui, ce n'est pas dans les miennes.

Vous avez posé deux fois la même question sur la politique. Pour l'Accespack, comme je l'ai dit, je ferai

une évaluation. C'est pour le mois de septembre pour Accespack, Rénopack, et cetera. Il y a plusieurs packs à accepter.

Concernant l'Accespack, aujourd'hui, je n'ai toujours pas reçu de proposition en 2016 de la Société wallonne du crédit social et du Fonds du logement. J'essaie de les convaincre de la nécessité de mettre ce type de politique en œuvre. J'ai donc gardé les crédits. J'attends des propositions. J'espère qu'elles seront faites. À ce stade, je veux rester déterminer à appliquer cette politique.

M. le Président. - J'imagine qu'il y aura des réactions.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Vous répondez à ce que vous voulez bien, Monsieur le Ministre. Sur le 81.04, j'ai fait toute une réflexion effectivement sur la hauteur des droits d'enregistrement. Vous me dites que vous aimeriez bien avoir la compétence fiscale, mais que vous ne l'avez pas, mais vous ne répondez pas sur les 50 millions d'euros qui sont déjà prévus en 2016, qui n'ont pas été consommés.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je pense que M. Hazée avait demandé : n'a pas été consommé, mais peut-être un petit peu. Qu'est-ce qui a été consommé ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Rien. D'accord, c'est moi qui n'ai pas capté. Rien n'a été consommé...

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Sur le prêt Tremplin, M. le Ministre a indiqué l'explication technique qui explique l'augmentation de budget, très bien. Une question subsiste : pourquoi sept ou huit ans plus tard, subitement il y a une augmentation significative et jusque quand ? M. Stoffels a aussi posé cette question. Est-ce un *one shot* ? On apure quelque chose, la « dette Antoine » est toujours là, on l'apure ici. Ou en réalité, est-ce un montant structurel qui va subsister encore quelques années puisque l'on se rappelle que le prêt Tremplin engageait la Région pour une très longue durée.

Je ne reviens pas sur les 3 millions d'euros, on en reparlera certainement mercredi, mais si c'est tout crédit pour n'importe quelle politique en matière de logement, alors formulez cela sous la forme d'une provision dans l'intitulé en disant que c'est une provision pour la politique du logement. Vous comprenez qu'il y a quand même un hiatus entre ce que vous avez dit et ce qui a été écrit.

Sur les 50 millions d'euros, l'information que vous donnez est très importante. Il n'y a donc pas de consommation aujourd'hui. Je peux comprendre, vu les motifs, que vous mainteniez la même somme pour l'an prochain, puisque vous cherchez à convaincre les opérateurs. Ceci dit, que devient l'argent aujourd'hui, en 2016 ? Une réallocation est-elle prévue ? Cet argent sera-t-il transmis à la Société wallonne du crédit social en 2016 pour compenser une série d'autres encours ? Va-t-on le transférer au programme du logement pour créer des logements ? Une somme de 50 millions d'euros en moyen d'accès et en moyen de paiement, c'est très significatif. Ou s'agit-il en fait d'augmenter le solde positif – ou de diminuer le solde négatif – du déficit global ? Auquel cas alors, on serait avec une écriture un peu faciale dans le cadre du budget 2016.

Je sors un peu de l'exercice 2017, mais on est au moment de l'évaluation budgétaire et cette donnée, vu l'importance de la somme, puisque c'est en fait la plus importante du programme, me paraît importante.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'ai été un peu surpris, tout à l'heure, par la réponse que ne n'avais pas captée sur les 50 millions d'euros. Je ne comprends pas que l'on maintienne ce crédit. Cela n'a visiblement pas du tout intéressé le public cible. Pourquoi maintient-on une politique qui visiblement n'a pas fonctionné ? J'ai du mal à comprendre, si ce n'est parce que l'on ne veut pas reconnaître que l'on s'est « planté ». Parce que le Gouvernement nous l'a vendue : « On va aider les jeunes de moins de 35 ans à acheter leur maison ». Cela n'a pas du tout marché, c'est un « plantage » total. On dit qu'un âne ne butte pas deux fois sur la même pierre, mais si, vous persistez dans une mauvaise idée. On vous l'a dit, on vous l'a répété.

Sur le prêt Tremplin, je ne suis pas expert-comptable, mais je n'ai toujours pas compris pourquoi une mesure qui date de 2009-2010, tout d'un coup, en 2017, dans le budget, nécessite que l'on augmente les crédits. Je n'ai pas capté. Si vous pouviez être un peu plus pédagogue.

Je vais quand même retaper une dernière fois sur le clou, sur les 3 millions d'euros – comme certains de mes collègues l'ont dit – à quoi joue-t-on ? À faire semblant ? On connaît les circonstances, mais on a déjà voté. Maintenant, on commande des justificatifs officiels. Sont-ils là juste pour faire joli ? Il faut un peu de respect aussi pour le travail parlementaire. Si c'est discuter du sexe des anges, à ce moment M. Hazée a raison, mettez « provision » à ce moment. Je ne sais pas, je ne trouve pas cela très sérieux. Même si vous avez un grand sourire face à moi et c'est difficile de vous engueuler aujourd'hui. J'ai un peu l'impression que l'on nous prend pour des ploucs. Ce n'est pas une façon de travailler.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais donner une explication par rapport au prêt Tremplin. Je note que la franchise n'est pas une bonne façon de travailler. La prochaine fois j'inventerai quelque chose qui collera si vous voulez.

Pour rappel, les prêts Tremplin – face à une question très technique, vous me permettrez de m'en référer à mes notes – ont été instaurés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 remplacé au 1er janvier 2009 par le prêt Jeune. Cette mesure a pris fin au 31 décembre 2009 pour la SWCS et les guichets sociaux et au 28 février 2010 pour les autres établissements de crédit. La mesure portant sur les huit premières années du prêt, la dernière facture doit être honorée pour fin 2018. Cela va s'arrêter en 2018.

M. Hazée (Ecolo). - Peut-être qu'en 2019 on devrait en être quitte.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je l'espère. Zéro me dit ma spécialiste.

M. Hazée (Ecolo). - En 2018, par contre, on aura sans doute le même solde qu'en 2017 ou en tout cas un solde s'y apparentant.

M. Stoffels (PS). - En principe le prêt Tremplin portait sur une durée de huit ans. Ici on est avec la dernière tranche des prêts Tremplin accordés, c'est logiquement vers 2018 que cela devrait s'arrêter.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends bien, mais nous sommes ici avec le budget 2017. On a une certitude c'est qu'en 2019 c'est terminé. Quant à 2018, y aura-t-il encore une marche d'escalier ?

M. Maroy (MR). - Pourquoi y a-t-il un surcoût ? C'est ce que je ne comprends pas.

M. le Président. - La parole est à Mme Mascia.

Mme Mascia, Conseillère de M. le Ministre Furlan. - Il ne s'agit pas d'un surcoût. Simplement, les annuités qui étaient prévues du budget SPW vers la SWCS les années antérieures étaient inférieures à celles dont la SWCS avait besoin pour rembourser ses annuités bancaires. Ces non-versés l'année précédente se retrouvent justement sur l'article budgétaire solde restant dû.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - *(absence d'enregistrement)*... pour l'essentiel, retour à la grande caisse. Il s'agit de code 8. C'est du non-exécutif comme il y en a dans le budget.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Le ministre ne répond pas quand je lui demande pourquoi il continue une politique. Cinquante millions d'euros de crédités, zéro euro de consommé, pourquoi maintenez-vous un truc qui n'a aucun succès ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je ne comprends pas. Je ne suis pas virulent. Je défends mes convictions, mes idées. C'est du bon sens. On a vendu une politique que l'on croyait, j'espère que vous pensiez que cela répondrait à un besoin. Visiblement, non. Vous maintenez cette politique. C'est mon droit de vous demander pourquoi. Vous êtes encore en droit de penser différemment que moi.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ce n'est pas que la mesure ne répond pas à un public cible, on en discutera lorsque la mesure aura été mise sur le marché.

M. Maroy (MR). - Sur 50 millions d'euros, ce n'est pas une mesure qui marche, Monsieur le Ministre.

J'ai essayé de convaincre la SWCS, le Gouvernement a essayé de convaincre la SWCS et le Fonds du logement qu'il fallait mettre un produit sur le marché, parce que nous pensons que cela correspond à une demande. Il se fait qu'à la SWCS nous avons un litige, un problème avec la SWCS et le Fonds du logement qui disent qu'ils hésitent, ils sont réticents. Ils ne le mettent pas en place.

On ne peut pas dire que cela ne répond pas à un public cible. Le public cible n'a pas été contacté.

Soit la SWCS a raison et vous avez raison. Au bout du compte, on s'apercevra qu'effectivement, il n'y a pas de clientèle de jeunes qui ont besoin de couvrir des frais, auquel cas, je viendrai ici passer sous vos fourches caudines. En l'occurrence, on ne peut pas le dire.

Je l'ai dit trois fois.

Pendant toute l'année 2016, Dieu sait si l'on s'est vu à plusieurs reprises, qu'il y a eu plusieurs débats, chaque fois le budget, l'ajustement budgétaire, la note d'orientation. À chaque fois, vous avez brandi cela comme étant la mesure qui allait aider les jeunes. Vous nous avez vendu du vent pendant un an, puisque vous nous avouez aujourd'hui que cela n'a pas été mis en place. On peut reprendre les *verbatim* de nos différents débats. À chaque fois c'était... Ainsi que sur les bancs des parlementaires.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne sais pas faire plus pour le cas de M. Maroy.

M. le Président. - Sur la DO 16, programme 11, on a fait le tour ?

On peut passer à la DO 16, programme 12 « Logement secteur public ».

Qui veut intervenir ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Cela concerne deux AB : le premier est l'AB 31.04 « Aide aux sociétés de logement de service public », où l'on passe de 8,4 millions à 23,7 millions d'euros, à la fois en engagement et en liquidation. Si j'ai bien compris, c'est la compensation des surloyers supprimés. Avec cette augmentation, en aura-t-on définitivement terminé avec le coût du remboursement des surloyers ?

Deuxièmement, c'est juste une réflexion, on voit clairement le résultat sous forme de chiffres d'une politique qui avait été mal emmanchée. La vérité est que ce n'était pas par vous, mais par vos prédécesseurs, ils sont deux. Aujourd'hui, on en paie la facture.

Le deuxième AB sur lequel je voulais intervenir, c'était l'AB 31.12 « Dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique ». On passe de zéro à 1 million d'euros, à la fois en engagement et en liquidation. C'est rigolo, quand on regarde l'historique, on s'est amusé à le faire : en 2015, 1 million d'euros étaient proposés à l'initial pour financer le cadastre du logement, c'est ce que disait le justificatif. Il s'agissait de compléter un financement déjà assuré par le passé pour les années 2008 à 2014. Puis, à l'ajusté 2015, le montant est ramené à zéro. Le justificatif indiquait, je cite : « Ce crédit est destiné à financer le cadastre du logement, considérant le contexte budgétaire actuel, le financement du projet ne sera pas réalisé au sein du périmètre régional, mais sans pour autant porter préjudice à son développement ». Bref, on renvoyait la patate chaude aux sociétés de logement.

Le même montant de zéro était renseigné à l'initial 2016 avec la même justification. Maintenant, on repasse de zéro à 1 million d'euros.

C'est l'occasion de nous expliquer pourquoi ces mouvements incessants. On a un peu l'impression que vous faites le budget au vogelpick. C'est surtout l'occasion de vous demander si l'on va terminer ce cadastre un jour ou pas. On finit par se poser la question, Monsieur le Ministre. En 2015, on met 1 million d'euros, puis on le remet à l'ajusté, puis on le remet, puis on le retire. De nouveau, cela ne fait pas très sérieux.

Par contre, mes questions sont sérieuses. Dans la mesure où les SLSP sont désargentées, ce cadastre va-t-il être poursuivi ou non ? Qu'en est-il exactement ? Qu'est-ce qui a déjà été réalisé ? L'ensemble des données ont-elles été encodées ?

Sans doute n'allez-vous pas y répondre, mais peut-on déjà tirer quelques enseignements de ce travail, qui a été engagé il y a quelque temps.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Sur le cadastre, j'ai déjà évoqué notre point de vue tout à l'heure. Je voulais simplement demander au ministre s'il avait un échéancier pour sa finalisation. On sait que ce ne sera pas sur l'exercice 2017, mais c'est intéressant, puisqu'il y a eu cette suspension de deux ans par le Gouvernement, de voir quel est l'état d'avancement du dossier et si cette suspension génère de nouvelles tâches, une actualisation de ce qui a déjà été fait, ou si l'on peut reprendre le dossier là où il a été laissé fin 2014.

Ma deuxième question porte alors sur l'intervention prévue à l'égard des surloyers. M. Maroy semble cibler la facture d'arrêtés mal rédigés qui ont été cassés par le Conseil d'État. C'est en partie vrai, mais en réalité, cela ne couvre qu'une partie de la somme, puisque c'est la partie de résorption de ce contentieux.

À côté de cela, il y a un choix du Gouvernement de revoir le système – avec aussi une portée électorale, mais mon propos n'est pas là. Je voulais vous demander de distinguer, dans l'augmentation des crédits, la part qui est dévolue à la rencontre du contentieux pour compte des sociétés de logement, qui est ponctuelle, puis d'un autre côté le choix du Gouvernement de modifier le système, qui génère donc un engagement qui est structurel, en tout cas tant que ce choix est maintenu.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Par rapport l'allocation budgétaire 31.04, où je vois qu'en moyens d'action vous diminuez d'un peu par rapport à l'ajusté 2016, mais en moyens de liquidation vous augmentez sensiblement de 9,5 millions d'euros par rapport à l'ajusté 2016.

C'est un crédit qui a entre autres pour objectif d'octroyer une aide financière aux sociétés de logement de service public en difficulté, dans le cadre de la problématique de surloyers, comme inscrit lors de l'ajustement du budget 2016. La problématique n'est donc pas nouvelle, elle a déjà été abordée en 2016. Elle a été abordée à l'ajustement 2016 parce que les jugements sont tombés pendant l'année 2016, elle ne pouvait donc pas être prévue au moment où l'on discutait du budget initial 2016.

Pour rappel, le budget ajusté 2016 inscrivait déjà 5,7 millions d'euros complémentaires en engagement et en liquidation afin d'aider 12 sociétés de logement identifiées comme en situation de trésorerie difficile fin 2016 suite au remboursement de surloyers. Les 12 sociétés identifiées ont-elles pu améliorer effectivement et véritablement leur situation en matière de trésorerie grâce à l'aide de la Région wallonne ou sont-ce les 12 sociétés qui continueront au fil des années à être toujours confrontées à la même problématique ?

Ils étaient donc confrontés à une problématique de trésorerie suite au remboursement des surloyers ainsi que 10 millions d'euros en crédits d'engagement pour aider les SLSP à assumer les moindres recettes découlant de la modification réglementaire sur base de l'arrêté du Gouvernement de 1999. L'intervention ici proposée rapporte pour 5,3 millions d'euros en engagement et liquidation les aides aux SLSP, dont l'aide sera lissée de 2017 à 2020, et 10 millions d'euros pour l'aide de modification de la base réglementaire dont l'engagement en année N est liquidé en année N+1. Cela veut dire que ce que vous avez prévu cette année-ci en moyens d'action se retrouvera pour une grande partie à hauteur de 10 millions d'euros dans les moyens de liquidation l'année prochaine. Confirmez-vous cela ?

Cela veut dire très concrètement que ce que l'on paie aujourd'hui correspond aux engagements de 2016 et ce que l'on engage en 2017 va correspondre aux besoins budgétaires en termes de liquidation en 2018. Jusque quand va-t-on poursuivre cette procédure ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je dirais avec une dose d'humour à M. Hazée et à M. Maroy : l'explication d'utilisation du crédit 34.04 de M. Stoffels vous suffit-elle ?

M. Hazée (Ecolo). - La parole du Gouvernement est irremplaçable.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour rappel, comme le disait M. Stoffels, le budget ajusté en 2016 inscrivait 5,773 millions d'euros complémentairement en crédits d'engagement et en crédits de paiement, afin d'aider d'abord 12 sociétés de logement de service public en situation de trésorerie difficile, donc celles qui ne pouvaient pas assumer seules le remboursement des surloyers. Le budget inscrivait aussi 10 millions d'euros en crédits d'engagement pour aider l'ensemble des sociétés à assumer les moindres recettes découlant de la modification réglementaire de la décision du Gouvernement, Monsieur Hazée, celle qui est propre à ce Gouvernement, donc qui coûte 10 millions d'euros en vitesse de croisière.

L'intervention surloyers ici proposée se rapporte pour 5,547 millions d'euros en crédits d'engagement et crédits de paiement d'aide aux autres SLSP. L'aide sera lissée. C'est une réponse de 2007 à 2020, donc le passé devrait être apuré complètement en 2020, soit les 10 millions d'euros. Cela correspond à notre politique d'uniformisation des surloyers sur l'ensemble de la Wallonie qui, elle, est appelée à continuer, engagée en l'année N et liquidée en l'année N+1.

En ce qui concerne la deuxième question que vous m'avez posée, en ce qui concerne le cadastre, c'est vrai que dans un contexte budgétaire difficile, sans jamais porter préjudice au développement du cadastre, nous avons tantôt pris à charge du budget régional, tantôt pas pris à charge du budget régional ; l'important est que ce cadastre continue. Cette année, j'ai les moyens de venir en aide ; je viens en aide. Vous voyez que je n'en fais pas une question de principe. Où en est le cadastre ? On me dit qu'aujourd'hui il est finalisé à 90 %. On devrait en voir rapidement le bout. On me dit 2019 pour la fin du cadastre.

M. le Président. - Y a-t-il des réactions par rapport aux explications de M. le Ministre ? Non.

En ce qui concerne le logement, il y a encore le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, Société wallonne du crédit social, Société wallonne du Logement. On en a déjà parlé, doit-il encore y avoir des interventions là-dessus ? Non. Peut-on clôturer le logement ? Oui.

Nous allons donc passer à l'énergie.

La parole à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je vais faire une seule intervention dans laquelle je reprendrai l'ensemble des questions que je souhaite poser à M. le Ministre dans cette matière.

Je vous ai écouté dans votre présentation et vous avez été fort disert sur le logement. Vous l'avez été également sur les pouvoirs locaux. Vous avez été très très rapide sur l'énergie. On n'a pas entendu grand-chose alors que j'ai quelques inquiétudes sur la manière dont ce dossier évolue. On peut encore en avoir plus quand on lit les dernières mesures prises par la Commission européenne en matière d'énergie durable et les nouvelles directives qui s'appliqueront aux États membres et, en ce qui nous concerne, également à la Wallonie.

D'abord, je voudrais revenir sur le dossier des certificats verts, dossier s'il en est, en berne depuis 2013. Cela n'est pas un jugement, c'est un fait : le secteur ne se remet pas de la morosité ambiante et ce ne sont pas les subterfuges qui ont été utilisés avec la mise au frigo, ou appelons cela la temporisation avec le montage en cours, qui va mettre du baume au cœur de ceux qui croyaient au système qui, pour moi n'est pas un mauvais système. Mais il est devenu, au fil du temps, quasiment

inopérant, opaque, un système sur lequel on a tenté d'effectuer un certain nombre de réformes, qui devraient être un des piliers de la politique climat-énergie. Reconnaissons-le, il est à bout de souffle.

Je n'entends pas, dans la politique que vous allez mener en 2017 – je ne vois pas dans les articles ni dans les lignes budgétaires qui sont les vôtres – cette volonté de remettre à plat l'ensemble de l'édifice, ne fût-ce que par un audit. Je comprends qu'un système devenu aussi complexe, aussi dangereux, nécessite de la réflexion. Je ne pense pas que le Gouvernement trouvera seul les solutions, mais il faut qu'il y ait une réforme qui amène de la transparence sur le domaine. Quelle est la manière dont vous transposez cette réflexion sur les CV ? Que proposez-vous ? Si je lis votre exposé général, il y a effectivement une phrase, c'est la gestion de la bulle. D'accord, mais ce n'est pas suffisant de gérer la bulle. C'est même très court si l'on veut réellement que ce dossier puisse, si pas avoir un caractère pérenne, en tout cas redonner confiance.

Sur le photovoltaïque, on est en mode mineur. L'année 2016 a été un peu mieux que 2014-2015, mais on est toujours très frileux et le débat que l'on a eu ici avec les *prosumers* montre que le marché reste très incertain : pas de position ferme sur le tarif d'injection, sur la contribution des *prosumers*. Le ministre doit donner sa position sur la chose. En tout cas, c'est ce que l'on attend d'un Gouvernement, c'est qu'il se prononce sur la filière et sur la stratégie par rapport à la filière dans le cadre de la transition énergétique. Or, je ne le vois pas.

Si l'on prend l'éolien, cette fois, où il y a une reprise – reconnaissons-le –, mais lente. Là aussi les incertitudes sont présentes : taxe sur les mâts, taxe sur le marché des CV, sur le tarif d'injection. Puis il y a ce dernier arrêt – et l'on ne peut pas faire sans en parler – de la cour de justice de l'Union européenne sur les normes de bruit éolien, qui est quand même un nuage supplémentaire sur le dossier. Je ne vois pas de réponse de la part du Gouvernement. On est dans le budget et vous pouvez me donner, dans le budget, la manière dont vous comptez aborder cela en 2017, cela ne me semble pas interdit.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Y a-t-il un article budgétaire, quelque chose ? Je n'ai pas de souci à ce que l'on me pose des questions là-dessus.

M. Crucke (MR). - J'ai bien dit que je faisais une intervention globale.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ah, d'accord.

M. Crucke (MR). - Je reviendrai après, de manière plus précise, sur l'un ou l'autre élément d'article budgétaire, mais ici c'est une politique, à la fois un petit peu budgétaire, mais aussi une politique générale dans laquelle vous devez vous définir. Cet arrêt est là, vous n'êtes pas le seul à devoir le traiter, le ministre Di Antonio également. Mais il concerne aussi l'énergie et il n'y a pas de réponse.

Alors je pourrais dire qu'en *off*, on m'a un jour dit : « On y travaille ». Ici, on n'est pas en *off*, et me dire que l'on y travaille n'est pas satisfaisant. Vous êtes face à un secteur en alerte et d'autant plus en alerte que l'on a déjà eu un certain nombre d'annonces – je pense entre autres au décret Éolien – puis on ne voit rien venir.

Il y a eu d'autres annonces, il y a eu le petit éolien aussi, quelque chose que vantait votre collègue M. le Ministre Di Antonio et qui est un peu le « pétard mouillé » de l'éolien. Où est la stratégie du Gouvernement ?

J'ai l'impression – je ne demande qu'à être démenti – que le Gouvernement est tiraillé entre deux logiques : celle du Ministre Furlan qui, à travers l'éolien, est impliqué en termes d'énergie renouvelable et puis celle du ministre Di Antonio qui, en termes d'aménagement du territoire, n'a pas forcément la même logique. Il y a même quelques marottes qui ne sont pas toujours, à mon avis, des plus perspicaces.

Autre filière en difficulté – quand je dis « difficulté », j'ai l'impression que c'est un euphémisme – c'est la biomasse. On a eu de l'annonce fracassante du plan de sauvetage en juin 2016, avec pourtant un potentiel immense. Quand on regarde ce que font, en termes de biomasse, des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas, on en est loin. Ce « gros » dossier de biomasse, avec une unité ou plusieurs, mais on parle de « grosse unité », avec un décret que nous avons voté, et depuis lors, plus rien. Travaille-t-on toujours sur ce dossier ou aujourd'hui peut-on dire qu'il y a une forme d'abandon ?

On est dans quelque chose qui, sous l'horizon 2030, dans les objectifs 2030 à atteindre, est un dossier d'importance. Si vous deviez me dire qu'il n'avance pas à la cadence que vous aviez imaginée au départ, on serait en difficulté par rapport à Capgemini, en tout cas par rapport à la manière dont Capgemini avait défini le scénario. Éventuellement, y a-t-il un plan B auquel vous travaillez ?

Un petit mot sur la géothermie également. Il y a eu le dossier de Saint-Ghislain. Depuis ce dossier, on n'a pas l'impression que cela bouge beaucoup. Peut-être l'une ou l'autre demande. Quand on regarde votre exposé général, vous parlez bien de projets-pilotes, mais ce sont des projets-pilotes lancés en 2011. N'est-il pas temps d'atterrir et de passer à la vitesse supérieure ? Ou bien y a-t-il d'autres dossiers qui sont peut-être pilotes également, mais qui ne sont plus ceux de 2011 ?

Je serai très bref sur le marché du gaz et de l'électricité. Là aussi, comme on le disait pour l'immobilier tout à l'heure, on doit mettre la fiscalité et la parafiscalité wallonnes de la facture sur le tas. Il faut y travailler. En d'autres termes, c'est ce que l'on appelle les obligations de services publics et des redevances qui sont imposées. Je tiens à vous rappeler ce qui a été dit ici par le CEO d'ORES, M. Grifnée. Quarante-trois pour cent, je cite, de surcharges en factures. On atteint la limite. Quand on voit que vous êtes, en plus, à ouvrir le droit du client protégé à plus de 100 000 ménages sous le statut MàF, on ne peut pas dire que l'on est dans les attentes du secteur. De plus, je vous rappelle – on a déjà eu un débat là-dessus – que le Plan wallon de lutte contre la pauvreté prévoyait une tarification progressive qui, à mon avis, est ici totalement et définitivement enterrée.

Concernant la CWaPE, si mes oreilles ont bien sonné, je pense que vous en avez encore parlé ce matin au Gouvernement, ou en tout cas de la direction provisoire. On aura mardi des auditions du Président. Cependant, en attendant que la procédure que l'on va tenter d'accélérer soit mise en place, quelles décisions transitoires ont été prises au niveau du Gouvernement ? Au niveau de la CWaPE, j'ai d'énormes craintes par rapport à la dépendance financière même de l'organisme, par rapport aux missions de l'organisme, par rapport au Comité de direction. On ne va pas entamer le débat maintenant. Ce que je vous demande, c'est le débat d'actualité, par contre. Si des choses ont été décidées, au moins qu'on le sache. Néanmoins, ne pensez-vous pas que l'heure a sonné de réformer en profondeur l'organisme, à la fois quant à sa dotation pour garantir l'indépendance, mais également par rapport à ce que l'on retrouve dans le budget ? On n'a pas de sources de financement indépendance. J'y reviendrai après en parlant des AB de manière plus précise, avec ce que je pense un déficit démocratique flagrant. Quelle est votre vision pour l'évolution de cette CWaPE ?

Enfin, les primes énergies, et on pourrait ajouter aussi l'utilisation rationnelle de l'énergie. J'ai noté la mise à l'emploi – c'est une bonne chose – des accords de branche simplifiés pour les pouvoirs locaux et pour les PME. Ce que vous avez dit, c'est 5 et 3 millions d'euros. Moi, j'ai lu cinq plus deux, ce qui ferait sept. Qu'on vérifie bien, c'est un bon début. Il faut donner un signal et je ne vais pas le critiquer. Par ailleurs, il y a toutes les suites de la COP21 et de la COP22 dont je ne vois pas beaucoup de traductions dans le budget.

Quelques questions, Monsieur le Ministre, plus précises celles-ci, par rapport d'abord aux cavaliers budgétaires, qui sont pour certains maintenus, alors que M. le Ministre Lacroix lui-même s'était engagé à dire : « On va tenter de les supprimer autant que ce peut. Ce n'est que dès qu'il faut passer par une voie décrétale, il faut que l'on passe par une voie décrétale ». On peut encore imaginer, même si pour moi c'est à la limite de l'imagination, qu'un cavalier budgétaire se justifie sur une année, parce que l'on a pointé un problème et que le processus décrétal apparaît plus difficile. Toutefois, quand on est sur des processus qui durent plusieurs années, il n'y a aucune raison de ne pas dire que l'on passe par une voie décrétale, si ce n'est que l'on veut systématiquement contourner tout le processus législatif.

Lorsque l'on prend les articles 10, 11 et 12, qui concernent la redevance sur les certificats verts, que j'appelle plutôt une taxe sur les certificats verts, qui fut mise en place en 2012, perçue directement par la CWaPE, quand on voit la justification, c'est la charge administrative de la CWaPE. Cela rapporte quand même 1,8 million d'euros et cela alimente directement le budget du régulateur wallon. J'ai toujours dit que j'étais opposé à cette redevance parce que cela ne traduit pas une vision cohérente de la promotion des énergies renouvelables. C'est une taxe sur un subside, c'est le monde à l'envers ! Cela permet peut-être d'économiser 1,8 million d'euros au fonds Énergie, mais on est là aussi sur un élément de principe. La doctrine qui semblait être développée par le ministre du Budget, à savoir « plus de cavaliers budgétaires », pourquoi ne l'applique-t-on pas ici ? Même si je ne suis pas d'accord, au moins cela aura l'élégance de mener un débat si pas seulement contradictoire, mais aussi avec des garanties juridiques.

Pourquoi maintenir cette redevance sur les certificats verts, alors que l'on voit que des moyens supplémentaires sont constatés au fonds Énergie ? On pourrait très bien dire que c'est là qu'il faut aller pêcher et pas par une taxe sur une subvention.

La taxe sur les mâts éoliens. Je reconnais qu'aucun montant n'est prévu. Quand je lis votre justification, c'est que l'on ne prévoit pas de moyens tant qu'il n'y a pas de bases légales à ces taxes, aucun montant ne sera inscrit. Il y a une certaine incohérence qui s'installe autour de cette taxe sur l'éolien. Quand je vois les objectifs du Gouvernement en matière d'éolien, on devrait atteindre pour 2020, 2 437 mégawattheures. Aujourd'hui, on est à la moitié – un peu moins de la moitié – à savoir 1 208 mégawattheures pour 300 mâts. C'est vous dire le trajet qu'il reste à parcourir jusqu'en 2020. À mon avis, on a largement été trop ambitieux. Je ne reviens pas sur ce que je vous ai dit par rapport au décret Éolien, qui reste un point d'interrogation dans ce dossier et attitude du ministre Di Antonio sur l'idée de taxe éolien.

Cependant, quand prévoyez-vous les premières rentrées fiscales de ce dossier ? On ne peut pas à la fois dire : « Il y a une justification qui est donnée ; on n'ouvre pas pour l'instant ». Quand allez-vous le faire, sachant qu'entre-temps, les communes taxent les mâts à concurrence de 12 500 euros par unité ? Quelle est la logique fiscale autour de la taxe sur l'éolien ? Comment mettez-vous cette logique en parallèle avec la promotion

de l'éolien et des objectifs à atteindre ? Ne pensez-vous pas qu'en restant autant dans le flou et dans le brouillard, on dissuade l'implantation des mâts ? Personnellement, je ne plaide pas pour une politique fiscale supplémentaire, je plaide pour la clarté. Or, ici, tout ce que l'on a dans le budget, c'est une inscription qui amène tout sauf de la clarté.

Je reviens également sur le fameux accord du *burden sharing*. Là, vous avez inscrit une somme de 40 millions d'euros pour l'année 2017, sur base de l'accord de la fin du mois d'octobre 2016. Quand je lis l'accord, la Wallonie dispose de 30 % de première tranche, et après, ce sera 30,65 % des revenus ultérieurs.

La première tranche, c'est 326 millions d'euros. Si je fais 30 %, c'est 97 800 000 euros. Quel est exactement le montant dû à l'heure actuelle ? Comment ventilez-vous cela sous les années 2015, 2016 et 2017 ? À Bruxelles, une demande a été faite au Fédéral pour versement en quatre ans, de manière à faire correspondre les recettes et les dépenses. Qu'en est-il pour la Wallonie ? Rentre-t-on dans un schéma identique ou y a-t-il une méthodologie différente ? Sur quelle base légale établissez-vous cette recette de 40 millions d'euros ?

Je rappelle que la Cour des comptes avait, pour 2015, émis une correction négative de 12 millions d'euros. Qu'en est-il pour 2017 ? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ?

J'en viens à la redevance raccordement qui est payée par tous les consommateurs wallons sur la facture d'électricité. On en a pour 15 millions d'euros dans la projection budgétaire. On était, en 2015, à 12,5 millions d'euros. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation de 2,5 millions d'euros en terme de projection ? Y a-t-il eu un changement dans le calcul de la redevance qui a été programmée manifestement à la hausse ? C'est l'article 38.02 visé à la page 13. Quand on voit cette redevance, cela vient une fois de plus totalement en contradiction avec les objectifs de lutte contre la pauvreté puisque ici, qu'on le veuille ou pas, tout le monde la paie. Imagine-t-on une forme de *phasing out* en procédure ? Y a-t-il éventuellement un accord sur la chose ? Quelle est la vision fiscale du Ministre dans ce domaine énergétique également ?

Si je passe maintenant aux dépenses – ce sont les pages 18 et suivantes –, on a l'article 26, qui est le mécanisme de subventionnement pour la pose de panneaux photovoltaïques. On précise que ce subventionnement peut couvrir jusqu'à 20 % de l'investissement. Ce mécanisme existait déjà en 2016 ; il n'est pas nouveau, je m'empresse de le dire. A-t-il été utilisé en 2016 ? Quel est donc son taux de consommation à l'heure actuelle ? A-t-il remporté un succès frappant ? Si oui, pour quel budget ? Aucun commentaire n'accompagne l'article du dispositif. Cette subvention peut-elle s'additionner avec le mécanisme de certificats verts ? En d'autres termes, peut-on avoir ces 20 % sur l'investissement et bénéficier aussi des mécanismes de certificats verts ? Si c'est le cas, n'y a-t-il pas là une forme de « sursubsidiation » ? Quelle est, en soi, la plus-value de ce mécanisme de l'article 26 ?

Un mot sur le fonds Énergie – c'est la page 155. C'est une boîte noire de laquelle j'espère que l'on sortira un jour. C'est 15 millions d'euros, mais à part cela, c'est l'opacité chronique concernant la ventilation du fonds Énergie et la ventilation entre ce qui revient à la CWaPE, prime énergie, aux audits énergétiques, aux subventions diverses, campagnes de sensibilisation. Vous n'êtes pas le premier, c'est déjà une critique que j'avais émise précédemment, mais je vois que l'on garde les mauvaises habitudes. Peut-on nous dire les actions qui vont être réalisées ? Il y a, en effet, une augmentation de ce fonds. Quand je dis que c'est l'opacité, soyons de bon compte, cela l'est également pour la CWaPE parce que l'on n'a pas le budget de la CWaPE. Je le regrette, c'est interpellant.

Si la CWaPE doit avoir son indépendance, ce n'est pas pour cela qu'elle n'a pas à rendre des comptes au Parlement. J'aimerais qu'avant le vote du budget au Parlement, c'est-à-dire mercredi, on puisse avoir ce budget de la CWaPE et que l'on puisse avoir l'ensemble des renseignements sur le fonds Énergie. Si vous ne savez pas me répondre à tout aujourd'hui sur le fonds Énergie, je ne vous en ferai pas le reproche, mais à un moment donné, il faut que l'on puisse avoir un document qui soit transparent.

Je me souviens d'un débat sur la CWaPE qui n'était pas si innocent que cela. En 2015, M. le Ministre Lacroix voulait raboter les moyens de financement de la CWaPE, ce qui avait fait rebondir son président. Je suppose qu'on n'en parle plus. On a peut-être arbitré entre le budget et l'énergie. Cela vaudrait la peine de faire le point sur ce mécanisme de financement du régulateur wallon.

Les accords de branches simplifiés et en même temps AMURE, je vous ai dit ce que j'en pensais. Je trouve que c'est une bonne chose. Précisez-moi bien que l'on est bien dans le « 2 plus 5, ce qui fait 7 ! » Dans votre exposé de tout à l'heure, vous m'aviez parlé de « 3 plus 5 ». Par contre, je ne vois pas quel est le lien entre les accords de branches simplifiés et les primes AMURE. Quel sera l'encadrement qui sera mis en place pour ces nouveaux mécanismes ? Tout à l'heure, vous avez évoqué des audits dans votre présentation. Nous ne sommes que dans des audits ou y a-t-il d'autres mécanismes qui vont entrer en ligne de compte ? Le mécanisme imaginé est-il un mécanisme qui permette réellement – je pense que c'est cela qui peut faire le succès de la mesure – une simplification administrative pour éviter toutes ces lourdeurs auxquelles les PME ne peuvent pas répondre et ne répondront pas si cela apparaît comme tel ?

Sur ces montants, à savoir 5 millions d'euros plus 2 millions d'euros, comment l'a-t-on chiffré ? Comment cette évaluation a-t-elle été faite ? Il doit y avoir une justification. Pourquoi 5 d'un côté et pourquoi 2 ? Où sont les estimations qui permettent d'y voir plus clair ?

Un mot également – c'est à la page 167 – sur les primes MEBAR. Ce sont des primes qui touchent plus spécifiquement les ménages à revenus modestes. Dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté de septembre 2015, des annonces avaient été faites quant à l'élargissement des moyens destinés au public précarisé. Je constate qu'on a plutôt une diminution – qui est d'ailleurs assez sensible – des moyens puisque l'on passe de 3 450 000 euros à 2 805 000 euros. Comment expliquez-vous cette diminution ? Je voudrais d'abord commencer par vous dire : « Avez-vous lu le Plan wallon de lutte contre la pauvreté ? » C'est peut-être un document que vous n'avez pas, M. le Ministre. Ne faudrait-il pas que l'on vous remette ce document ? Il ne me semble pas tout à fait en cohérence avec ce que vous faites ici. L'ambition que l'on voit dans le Plan de lutte contre la pauvreté n'est manifestement pas exploitée dans votre budget. J'aimerais que vous m'expliquiez votre politique de soutien aux investissements économiseurs d'énergie à destination des ménages précarisés.

Un mot sur les primes énergies – c'est à la page 168 – où l'on passe de 38 577 000 euros à 30 millions d'euros en engagements. J'aimerais avoir une explication sur la diminution. Vous précisez, mais cela ne me semble pas suffisant, que le budget 2016 a fait l'objet d'une augmentation en vue d'une liquidation de dernier dossier introduit avant le moratoire des primes énergies – la fameuse bulle qui avait été créée. Où en est-on aujourd'hui par rapport à la résorption de cette bulle d'anciens dossiers de demandes de primes ? A-t-on un cadastre des dossiers qui existe au sein de l'administration ? À un moment donné, on savait que les délais étaient extrêmement longs dans le traitement des dossiers de liquidation ; aujourd'hui, quel est le délai moyen de liquidation des primes pour un ménage wallon ? J'entends qu'il y a encore une autre difficulté ; peut-être qu'elles peuvent être résorbées. Cependant, ce que me dit toujours l'administration c'est : « On n'a pas les moyens d'aller plus vite ».

Voilà, à ce stade, les quelques éléments que je voulais évoquer avec vous. Je suppose que vous avez également pris connaissance de l'accord intervenu au niveau européen : on ne parle plus de 30 %, mais bien de 27 % quant aux objectifs 2030. Par contre, on valorise un certain nombre d'éléments qui n'ont pas toujours fait consensus au sein de notre commission, notamment par rapport à l'accès au réseau. Je cite l'Europe : « L'accès prioritaire au réseau demeurera en place pour les installations existantes, les petites installations énergie renouvelable et les projets de démonstration technologique innovante ». « Petites installations énergie renouvelable », vous vous souviendrez que nous avions reçu le professeur Ernst qui venait nous dire que c'était pour lui quelque chose qu'il fallait privilégier. Je pense que vous n'étiez pas tout à fait sur la même longueur d'onde ou que votre administration ne l'était pas.

Aujourd'hui, l'Europe s'est manifestement rendu compte qu'il y avait réellement là un élément d'indépendance énergétique, d'autonomie énergétique, mais aussi d'autonomie par rapport pas seulement à des entreprises, mais des particuliers. L'Europe va donc maintenant rendre obligatoire le fait de protéger ces mini-réseaux autonomes – qui peuvent parfois être très grands. Là non plus, je ne vois pas de traduction dans le budget. Je reconnais qu'il n'est pas trop tard pour le faire, mais il faudra changer la logique. J'aimerais aujourd'hui savoir si cette logique est totalement modifiée et si l'on se comprend bien pour que les consommateurs eux-mêmes ne puissent pas prendre des risques, mais soient certains d'avoir un appui dans leurs initiatives.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - J'interviendrai en premier lieu sur cette question du *burden sharing* parce que c'est un tout gros budget par rapport à l'ensemble des budgets que vous avez à gérer en matière énergétique. Il y a ici un apport très important supplémentaire qui est annoncé : plus de 130 millions d'euros de mémoire, mais vous pouvez peut-être repréciser les montants. Il semble, mais j'attends votre confirmation, qu'il y ait cette fois-ci un engagement du Fédéral à verser l'argent – à moins que cela n'ait déjà été fait – correspondant à trois années d'attribution de quotas de CO_2 pour la partie wallonne.

Vous n'avez pas indiqué clairement dans le budget ce qu'il allait advenir de cet argent. Vous vous en êtes déjà expliqué précédemment à plusieurs reprises, vous aviez annoncé un tiers investisseur bâtiments publics. Maintenant, on est au moment de la possibilité d'utiliser cet argent ; il faut donc que vous puissiez, en complément des documents budgétaires, nous indiquer comment. Une grosse somme d'argent est attendue. Est-ce en une seule fois ou en plusieurs versements ? Quand et comment va-t-il être utilisé par le Gouvernement wallon ? Allez-vous mobiliser l'ensemble de cette somme en 2017 ? Le cas échéant, des mesures seront-elles structurelles, qui vont ensuite permettre d'utiliser les montants ultérieurs annuels, puisque l'on a en une seule fois trois années de financement ?

Y aura-t-il un programme structurel sur cette base et, à ce moment-là, que faites-vous des deux années complémentaires de revenu ? Ou l'argent sera-t-il utilisé d'une manière unique en 2017 et, en 2018, ce sera autre chose ? Bref, quelle va être la destination de cet argent ? C'est très important parce que c'est une grosse somme. C'est un levier très fort que vous avez pour la mise en œuvre des mesures en matière climatique et énergétique.

En plus, d'une certaine façon, c'est au bon moment pour vous puisqu'on est en plein milieu de la législature, à un moment où il est possible d'utiliser cet argent.

Personnellement, j'avais regretté que vous souhaitiez destiner cet argent en grande partie ou totalement pour le tiers investisseur bâtiments publics. Non pas que ce soit inutile de faire du tiers investisseur bâtiments publics, c'est une très bonne chose, mais cela me paraissait exagéré d'avoir une seule destination, une seule enveloppe, alors qu'il y a beaucoup de besoins et beaucoup de mesures dans le plan Air-Climat-Énergie qui pourraient être soutenues par des financements. Je trouvais que c'était un peu limitatif d'avoir une si grosse somme uniquement sur un programme donné, mais je voudrais savoir où vous en êtes exactement et le phasage qui est prévu pour l'arrivée de ces montants importants.

Pour ce qui concerne le fonds Énergie, je partage les critiques exprimées par mon collègue, M. Crucke. Il y a une difficulté à voir clairement ce qui se passe dans le fonds Énergie. Il y a eu des évolutions successives au cours des années. L'exercice 2017 annonce un exercice positif, mais on commence l'année 2017 beaucoup plus bas que l'année 2016. Pourriez-vous résumer la situation du fonds ? Quelle en est son utilisation ? Est-il encore en transition ou va-t-il à un moment donné arriver à un fonctionnement annuel abouti à un certain équilibre entre des recettes et des dépenses ? Quelle est la prévisibilité pour les prochaines années de l'évolution du fonds, de son utilisation, de son niveau de ressources puisqu'il a tout de même fortement baissé en 2016 ? Ce n'est pas forcément négatif en soi, mais il faut savoir ce qu'il en advient les années suivantes. À quoi sert le fonds ? Comment est-il alimenté ? Les ressources sont-elles suffisantes par rapport aux objectifs ?

Il y a plusieurs AB correspondant à des primes en matière énergétique à différentes destinations qui baissent. Globalement, votre budget énergie baisse – en tout cas le programme 31 – ce qui est interpellant parce que les besoins sont très importants et il y a certainement d'autres demandes qui pourraient être recouvrées par des budgets dans ce programme.

Je suis particulièrement embêté par la baisse du budget des primes. Vous parlez de l'apurement de la bulle liée au changement de régime, mais il semblerait bien, sauf si les chiffres ont changé depuis les dernières réponses que vous m'avez données, Monsieur le Ministre, que le nombre de demandes a simplement chuté, c'est-à-dire que le nouveau système n'a pas du tout atteint le niveau de succès du précédent. Je ne parle pas de la bulle, je parle du système tel qu'il existait avant la décision que vous avez prise de changer de système, de l'évaluer, de faire un moratoire puis de faire un nouveau système. On est donc aujourd'hui avec un budget plus bas.

Je suis assez interpellé parce que je pense que les besoins en matière d'isolation des bâtiments des particuliers sont très importants. Ce n'est pas parce qu'il y a moins d'attentes dans le public. Si le budget nécessaire est plus bas et que le nombre de demandes est plus bas, ce n'est pas parce que les besoins ont diminué. Les besoins en termes d'isolation des bâtiments privés restent extrêmement importants. Les besoins des ménages, d'accompagnement et de soutien dans leurs travaux de rénovation sont très importants ; vous n'allez jamais avoir un ménage qui va vous dire : « Je n'ai pas besoin de prime ». S'ils peuvent avoir des primes, ils ne demandent pas mieux et bien évidemment que le secteur de la construction le soutien aussi. Si l'on est plus bas, c'est parce que le système ne répond plus aux attentes dans la manière dont il est organisé, dans les types de primes octroyées, dans les montants, voire éventuellement dans la complexité administrative, mais je ne suis pas sûr que ce soit qui soit spécialement en jeu ici.

En tout cas, on ne parvient plus à proposer des soutiens qui requièrent un accueil important. Vous pouvez dire : « Tant mieux pour la gestion budgétaire de la Région ». Ce n'est toutefois pas cela l'objectif ; en tout cas, ce n'est pas le nôtre. Il y a un besoin d'investissement public et de soutien public à la rénovation énergétique des bâtiments privés. Ici, on est en recul de ce point de vue.

Pour ce qui concerne toujours ce dossier, vous avez évoqué – il me semble que c'était dans une interview – la question d'une évaluation du système. On vous a reproché, au moment du moratoire puis du changement de système de prime, que vous n'ayez pas fait d'évaluation. Le Gouvernement a fait un choix différent, a supprimé quelques primes, en annonçant qu'il allait faire une grande simplification, mais il a surtout baissé le budget et baissé certaines aides qui étaient prévues.

Si vous prévoyez une évaluation, ce sera une très bonne chose. C'est très dommage que cette évaluation n'ait pas eu lieu en amont parce que l'on a créé une situation déstabilisante au moment du moratoire et l'on constate aujourd'hui qu'il y a moins de demandes exprimées de primes que précédemment et donc un recul de ce soutien. Si vous organisez une évaluation, ce sera utile et positif, pour autant qu'elle soit objective et qu'il y ait une vraie indépendance de cette évaluation et que l'on puisse objectivement en accepter les conclusions.

C'est donc une question importante que je vous pose. Cette évaluation est-elle prévue, dans quel calendrier, selon quelles modalités ? On avait évoqué, par exemple aussi, la question des audits que vous avez aussi supprimés de manière assez rapide en mettant à mal l'obligation d'audit avant de faire des demandes de primes, en mettant à mal le secteur des auditeurs qui s'était développé de manière importante et qui, tout d'un

coup, s'est retrouvé brutalement avec une chute importante du nombre de demandes.

C'est vrai que l'on peut-être parfois peut se dire que c'est une complexité supplémentaire d'être obligés de faire un audit : cela prend un peu de temps, cela alourdit un peu la demande, cela a un coût. Néanmoins, je pense que c'est un outil très utile pour les ménages qui ne sont pas forcément experts en isolation des bâtiments pour avoir une meilleure indication sur les investissements les plus efficaces à réaliser dans leur situation.

Il y a effectivement la question des accords de branche pour lesquels vous prévoyez 5 millions d'euros en 2017. Tout d'abord, je voudrais rappeler combien cette politique est vue positivement. J'ai eu l'occasion, il n'y a pas très longtemps, d'assister à une conférence organisée par l'Association des ingénieurs, qui avait organisé tout un débat sur la place des ingénieurs face aux changements climatiques, l'évolution des métiers d'ingénieurs par rapport à cela et qui ont mis en évidence cette politique d'accord de branche qui existe maintenant depuis plusieurs législatures, mais qui a évolué progressivement – puisque c'était le Gouvernement Arc-en-ciel qui avait mis en place cette politique. Maintenant, vous l'étendez de manière tout à fait souhaitable, comme cela a d'ailleurs été enclenché aussi sous la législature précédente, vers le secteur des PME.

Pourriez-vous être plus précis ? Concrètement, comment les choses vont-elles se décliner en 2017 ? Quelles seront les mesures qui seront soutenues et mises en œuvre dans les accords de branche nouvelle version, en 2017 ?

Peut-être pouvez-vous être plus précis sur la diminution de plusieurs AB particulières de subventions : par exemple l'AB 32.01.00 « Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé », où l'on passe de 3 à 1 million d'euros ; pour les subventions en matière de politique de l'énergie, l'AB 53.01.10, on passe de 3,450 millions d'euros à 2,8 millions d'euros. J'ai déjà parlé des primes. Si l'on additionne les différentes subventions – et je ne parle même pas des études, c'est encore autre chose, c'est encore dans les frais directement des pouvoirs publics – de soutien au secteur de l'évolution de la consommation d'énergie et d'isolation des bâtiments, on se rend compte qu'il y a quand même plusieurs diminutions importantes qui s'additionnent. On risque d'avoir un soutien trop faible à l'ensemble des acteurs, que ce soient les ménages, les entreprises ou les collectivités.

M. Crucke a évoqué la question du décret Éolien. C'est une de mes questions aussi et je vous pose la question dans le cadre du débat budgétaire. En fait, vous n'avez rien prévu pour la question éolienne dans le budget 2017. M. Crucke évoquait la question de la taxation. Le Gouvernement a annoncé jusqu'ici un décret. Vous avez plusieurs fois dit : « C'est mon collègue, M. Di Antonio qui est responsable du décret ». Il n'a pas l'air fort pressé. Je crois qu'il le sait, mais je ne sais pas très bien où il en est. Je lui poserai la question, bien entendu, mais vous êtes quand même ministre de l'Énergie et M. Di Antonio ne l'est pas.

Il est légitime de savoir comment le soutien au parc éolien, et notamment au parc éolien participatif, la possibilité d'implication des ménages, va être soutenue par le Gouvernement puisque c'est un des éléments qui sont annoncés dans le décret. On ne sait pas encore très bien comment puisque vous ne souhaitez plus faire de planification. Quel sera le moyen utilisé pour faciliter, encourager ou même forcer – puisque c'est plutôt ce qui avait été sous-entendu – les différents porteurs de projets à ouvrir leur capital aux citoyens, aux collectivités ? Nous n'avons aucune idée à ce stade du moyen qui sera utilisé. On verra bien quel sera le projet de décret du Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, vous n'avez rien prévu dans votre budget. Cela signifie-t-il que vous considérez qu'il n'y a aucun soutien financier possible ou nécessaire de la part de la Région, qu'il n'y a aucun encadrement utile de ce point de vue ? En tout cas, je dirais du point de vue du ministre de l'Énergie, que se passera-t-il en 2017 pour le soutien et le développement de l'éolien ? Sur ce secteur, comme sur d'autres, nous avons désormais été dépassés par la Région flamande. C'est tout de même assez perturbant.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Pas en nouveaux parcs, pas en développement d'éolien. Si vous voulez, on prendra les chiffres. Je ne les ai pas pris avec moi aujourd'hui, mais on peut reprendre les chiffres et regarder où les choses en sont.

Nous sommes donc dans une situation où le Gouvernement flamand s'est clairement donné des objectifs ambitieux en la matière, ce qui n'est pour l'instant pas le cas du Gouvernement wallon. Il existe des demandes qui continuent de se faire, bien entendu, mais il n'y a pas de décret, il n'y a pas d'encadrement, il n'y a aucune initiative de la part du Gouvernement. Il y a juste le traitement des demandes de permis, ce qui est bien normal. Il y a des procédures et forcément, vous devez traiter les demandes de permis. Ce n'est pas vous, c'est votre collègue.

Quelle est l'action qui va être menée par ce Gouvernement, en 2017, pour l'éolien ? C'est une question que j'ai puisque en tous les cas, je ne vois rien dans le budget à ce sujet.

Concernant plus globalement l'alliance Emploi-Environnement, c'est peut-être important que vous refassiez le point. Effectivement, on voit une augmentation importante des recettes en 2017, que vous aviez déjà annoncée précédemment, mais on voit aussi plusieurs nouvelles AB qui sont créées, mais qui sont à

zéro dans le programme de l'alliance : l'AB 41.06, l'AB 41.07. Je pense qu'il serait utile que vous nous fassiez globalement le point sur la dynamique de l'alliance : comment se concrétise-t-elle, où en sont les différents bilans, quelles sont les prévisions pour l'année à venir et quelles seront donc les évolutions que nous pourrons constater d'ici l'année prochaine ?

Je serai évidemment attentif aux réponses du ministre. En fonction, peut-être aborderais-je l'une ou l'autre question complémentaire.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Quand je lis les chiffres inscrits dans le programme 31 et dans le programme 41, dans le programme énergie et dans le programme « Alliance Emploi-Environnement », et que je fais la comparaison depuis 2014 jusqu'à ce jour, jusqu'au budget initial 2017 des montants qui sont inscrits, je peux effectivement constater que M. Henry dit vrai lorsqu'il dit que les budgets en matière de politique énergétique ont été diminués. À l'inverse, les budgets en matière d'alliance Emploi-Environnement ont été fortement augmentés.

La question est donc de savoir dans quel programme on va inscrire les budgets et de préférence là où le résultat est le plus efficace, où c'est le plus intéressant d'atteindre le résultat avec les mêmes engagements, voire avec des engagements qui sont augmentés par rapport à la fin de la législature précédente.

Je vais maintenant me concentrer sur le programme 41 « Alliance Emploi-Environnement ». Je vois que depuis 2014, 2015, 2016, on a chaque fois, à l'initial, enregistré des augmentations, tant en moyen d'action qu'en moyen de paiement de liquidations. Par rapport à l'initial 2016 et même par rapport à l'ajusté 2016, on reste en ce qui concerne l'initial 2017 dans le même ordre de grandeur.

Le succès de ce programme est essentiellement dû au programme PIVERT, mais certainement aussi au prêt à taux zéro, anciennement l'Écopack, auquel vient maintenant s'ajouter le Rénopack depuis un certain temps.

Vu que les montants restent plus ou moins à l'identique, peut-on conclure que l'on a trouvé maintenant un régime de croisière ? Ou va-t-on à l'avenir, très probablement ou peut-être, encore une fois, devoir augmenter les moyens budgétaires parce que les programmes Écopack et Rénopack seraient tellement performants, tellement efficaces que l'on devrait encore augmenter les moyens ?

Si je fais le lien entre le programme Écopack et Rénopack avec le budget des primes – parce que chaque Écopack et Rénopack s'accompagnent de l'octroi de primes... Quand je demande le prêt à taux zéro, je ne dois rembourser que la partie qui n'est pas subventionnée, à savoir la partie qui n'est pas couverte par la prime, tandis que la prime elle-même va directement à la SWCS ou au Fonds du logement. Lorsque je fais la comparaison entre les deux régimes, je m'aperçois qu'en termes de primes, les montants sont diminués. Cela dit, je ne veux pas m'engager dans une espèce de spéculation sur ce que cela veut dire, globalement parlant.

Néanmoins, je souhaiterais que, tôt ou tard, on fasse le bilan de l'opération dans son ensemble, et pas uniquement sur le point du trait parcellaire du régime des primes, mais sur l'ensemble, à savoir les Écopack, les Rénopack, en lien avec le régime des primes, pour voir si l'on est dans le même ordre de grandeur, si l'on est dans le même nombre de dossiers – sauf que, par dossier, on a une prime qui serait moindre – si l'on a moins de dossiers, parce que le régime des primes s'est focalisé sur quelque chose d'essentiel, et ce n'est pas à la quantité des dépenses que je mesure le succès d'un programme, mais par rapport à l'énergie effectivement produite sur base de renouvelables, ou alors de l'énergie que l'on a pu économiser.

Par ailleurs, je mets fortement en doute que c'est le seul régime des primes, ce n'est même pas le seul régime des prêts à taux zéro qui détermine le nombre, mais c'est aussi le coût de l'énergie. Je prends par exemple un hiver assez clément avec un prix au mazout relativement avantageux. Cela n'incite pas nécessairement le citoyen à investir dans une économie d'énergie, à mieux isoler sa toiture, à mieux isoler ses murs et à remplacer les fenêtres. Je mets ma main au feu qu'à partir du moment où le coût du mazout va encore une fois augmenter, très probablement, cela va faire exploser aussi le nombre de demandes en matière de primes. On a toujours constaté, depuis des décennies, qu'il y a un lien étroit entre le coût de l'énergie et l'attitude des ménages à vouloir investir dans les travaux d'utilisation rationnelle de l'énergie ou plus particulièrement en ce qui concerne l'isolation des logements. Là-dessus, je souhaiterais – pas à ce stade-ci, mais vers le début de l'année 2017 – que l'on fasse un petit bilan pour voir quel état de la situation, plutôt que de partir sur une série de spéculations en la matière.

En ce qui concerne les accords de branche, je peux être d'accord avec MM. Henry et Crucke lorsqu'ils disent que c'est un bon outil. Cela reste tellement vrai que cela nécessiterait que l'on se penche également sur le contenu des nouvelles générations d'accords de branche que le Gouvernement a négociés, va devoir négocier avec les différents secteurs, d'une part, pour voir quels vont être les objectifs atteints, quels vont être les impacts en termes de compétitivité et des entreprises, qui est de plus en plus lié aussi au coût de l'énergie et, d'autre part, quelles vont être les techniques et les méthodes utilisées pour arriver aux bons résultats.

C'est avec une certaine satisfaction que j'acte la volonté du Gouvernement de relancer un nouveau programme UREBA pour permettre aux entités locales

et au secteur non marchand de se lancer dans une série de travaux d'amélioration ou d'utilisation rationnelle de l'énergie étant donné que les programmes antérieurs ont pu initier une certaine politique en la matière, mais étaient loin d'avoir atteint 100 % de l'objectif que l'on doit essayer d'atteindre. Est-ce le meilleur moyen de le faire, à travers les prêts ? Cela peut-il être fait à travers les subventions ? Tout cela doit être discuté.

Ce qui m'intéresse également, c'est de savoir, dans un premier temps, si le budget tel qu'il est prévu, qui doit aussi, en quelque sorte, à travers la réalité budgétaire, traduire une politique en termes de mix énergétique – on a parlé d'éolien, on parlé de géothermique, on a parlé de biomasse, on a parlé de la problématique des certificats verts liée à la question du photovoltaïque – de savoir si ce budget a déjà intégré la nouvelle politique que l'Union européenne est en train de mettre en place en ce qui concerne l'aide aux différents secteurs de production d'énergies renouvelables.

Dans un deuxième temps, c'est de savoir aussi si cette politique va nous permettre de maintenir le prix de l'électricité aux ménages résidentiels, tout comme d'ailleurs à l'industrie, à l'économie, à un niveau tel que les industries puissent être compétitives par rapport aux Régions qui nous entourent, idem en ce qui concerne les ménages, que le pouvoir d'achat soit en préservé par rapport à une série de mesures qui ont été prises à d'autres niveaux de pouvoir et qui ont contribué à faire exploser, pour certains ménages en tout cas, le coût de l'énergie, notamment de l'électron.

Pour ce qui concerne l'alliance Emploi-Environnement, je tiens particulièrement à saluer cette mesure, dans la mesure où ce n'est pas seulement en termes de résultats énergétiques que l'on argumente lorsque l'on discute de ce programme, mais aussi en termes d'activités économiques et surtout aussi en termes d'emplois que l'on raisonne. De ce fait, il y a des objectifs multicritères que l'on va atteindre. Là aussi, ce serait aussi au début de l'année prochaine le moment venu de faire l'analyse et le bilan des Écopack et des Rénopack.

Je n'ai pas l'ambition d'être plus long que les collègues de l'opposition et de redoubler les questions qu'ils ont déjà posées, c'est pour cela que je vais me limiter à ce que je viens de dire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. -

(Absence d'enregistrement)

... M. Marcourt pour voir de quelle manière nous pourrions aider aux investissements qui sont le corollaire de ces audits. Tout le monde me dit qu'il faut faire des audits, que c'est important. C'est important pour le secteur parce que les dépenses énergétiques dans les PME, c'est quelque chose qui influence directement le prix de revient. Nous nous sommes mis d'accord sur 5 millions d'euros. Il va y avoir un appel à projets et une note au Gouvernement qui devrait être présentée dans le premier trimestre de cette année.

Le crédit 31.02, plus 2 millions d'euros en crédits d'engagement et crédits de paiement. C'est un nouvel article budgétaire qui vise à sortir les subventions AMURE jusqu'à présent imputées sur l'AB 32.01. On me disait tantôt que cela diminue. Non, c'est juste un transfert du programme 16.31 afin de classer les dépenses de catégorie 17, plan Marshall 4.0 au regard de la réglementation globale sur les accords de branche classiques et simplifiés. Il ne s'agit pas là de moyens nouveaux, mais d'une réallocation de l'AB 32.01 dont je vous ai parlé.

Vous ne m'avez pas parlé de la subvention « Recherche », je ne vais donc pas vous en parler.

La prime énergie, vous m'en avez parlé. Les primes énergie, je vous l'ai dit tout à l'heure à l'occasion du débat sur le logement, sont à considérer d'une manière globale, rénovation et énergie. Au budget 2016, un préciput de 15 millions d'euros avait été inscrit par rapport à la base 2016 afin de continuer à solder l'ancien régime de prime. Un préciput a été revu à 7 millions d'euros pour 2017 et ventilé entre les primes inscrites dans ces deux programmes.

Faut-il évaluer le système ? Oui. Quand va-t-on l'évaluer ? Parce qu'il faut l'évaluer en corollaire au mécanisme des prêts à taux zéro. Vous êtes d'accord, cela n'a pas de sens d'évaluer un sans l'autre. L'AWEx nous demandait de le faire en 2018 parce qu'il considère que vu le délai de mise en œuvre entre la demande de prime et la mise en ouvre effective, les gens ont deux ans pour réaliser les travaux. Je pense que dans n'importe quel ménage, ils planifient. Nous allons anticiper cette évaluation en 2017. Elle sera forcément moins précise, mais je pense que, comme vous l'avez sollicité à de nombreuses reprises, on va le faire. C'est important. Après, elle vaudra ce qu'elle vaudra parce que si M. Crucke me rentre un dossier et qu'il a deux ans pour le mettre en œuvre, mon administration est tout à fait incapable de dire si M. Crucke va le faire les premiers trois mois ou le dernier jour du délai de deux ans. Théoriquement, pour évaluer de manière correcte, il faudrait attendre ce délai.

D'autant plus, vous avez raison, Monsieur Henry, qu'il y a une sous-consommation du nouveau régime, je partage ce constat avec vous. J'avais d'ailleurs remis les tableaux à ce Parlement. Si vous voulez, je veux bien les remettre de nouveau, c'était relatif à une question orale il y a 15 jours, je crois, donc ils sont tout à fait actualisés. Je vous les referai parvenir de nouveau si

vous voulez, mais ils sont ici quelque part, dans la maison, attachés à un PV quelconque.

Aujourd'hui, au regard de l'évaluation, il est impossible de dire à quoi est due cette diminution. Au système lui-même, c'est ce que vous semblez dire. Admettons, mais cela peut-être aussi – je pense que c'est l'explication – à l'anticipation de la mise en place d'un nouveau régime. Vous n'allez pas deux fois isoler la même maison. Donc, il y a toute une série de personnes – on le voit dans les budgets, avec des demandes qui ont afflué – qui ont anticipé.

C'est pour cela qu'il me semble qu'il paraît raisonnable de faire une évaluation en 2018, mais si tout le Parlement s'allie pour me dire qu'il faut faire l'évaluation en 2017, vous aurez l'évaluation en 2017. Croyez-moi, je ne sais qu'être à votre service.

Sur les subventions UREBA, AB 52.01. Depuis le budget initial 2016, elles sont imputées au Fonds de l'énergie. J'en profite pour vous dire que pour le fonds Énergie, je n'ai évidemment aucun souci à vous donner la dispersion et l'alimentation du fonds Énergie. Je ne sais le faire de manière tout à fait transparente que pour 2016. Je vais vous le transmettre si cela n'a pas déjà pas été fait. Pour 2017, je vais devoir faire une proposition au Gouvernement, probablement courant du mois de janvier. Quand cette proposition aura été faite et acceptée par le Gouvernement, je vous la transmettrai. Vous comprendrez qu'il y a d'abord un débat.

(Réaction dans l'assemblée)

L'augmentation du fonds Énergie. Je vais demander à ma technicienne.

Mme Mascia, Conseillère de M. le Ministre Furlan - Au niveau du fonds Énergie, entre le budget initial 2016 et le budget initial 2017, la différence s'explique à recettes budgétées inchangées. La diminution de dépenses, la différence vient simplement de la prise en charge qui avait été opérée en 2016 des subventions qu'il restait encore à accorder aux associations environnementales.

Le fonds Énergie normalement doit garder un impact SEC positif de 2,5 millions d'euros entre les recettes de l'année et les dépenses de l'année autorisées. Cet impact avait été légèrement revu en 2016 pour tenir compte des subventions aux associations environnementales et, en 2017, les dépenses proposées ne sont pas de 12,5 millions d'euros alors que les recettes budgétées sont de 15 millions d'euros parce que précédemment, 20 000 euros étaient budgétés au fonds Énergie pour une prise en charge des frais de fonctionnement d'un conseil de l'énergie. Avec la réforme de la fonction consultative – on le voit également dans le budget du logement –, ce qui avait été budgété ou qui était utilisé pour des conseils a été transféré vers les budgets de M. le Ministre-Président pour une subvention au CESW. Ce sont les 20 000 euros de delta entre les 12 500 000 euros autorisés les 12 480 000 euros inscrits.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Voilà qui est donné.

Pour l'AB 01.08 « Cofinancements européens », moins 2 166 000 euros, je vous rappellerai que lors du budget initial de 2016, les AB FEDER étaient alimentées, a priori. Au budget 2017, il a été décidé pour tout le Gouvernement – pas que pour moi – de mettre tous ces crédits à zéro tant en crédit d'engagement qu'en crédit de liquidation et de les alimenter par le transfert de la DO 34 en cours d'année, au fur et à mesure des besoins.

La même explication est donnée pour l'AB 01.09 qui concerne aussi un cofinancement européen.

Sur le Fonds de l'énergie, me semble-t-il, ma collaboratrice a donné les explications.

Pour l'alliance Emploi-Environnement, qui fera l'objet d'une présentation au Gouvernement en janvier, vous voyez qu'il y a plus 37 000 euros en crédits d'engagement sur le programme 16.41 et 141 en crédits de paiement, avec des mouvements sur toute une série d'AB.

Il faut que je fasse la présentation – si vous me le permettez –, c'est une des priorités du Gouvernement – devant le Gouvernement avant de le faire devant ce Parlement. Ce sera une priorité.

Il est difficile de mêler les réponses qui sont relatives au budget à celles qui ont trait à la politique générale sur laquelle je vous ai déjà donné toutes les réponses il y a quelques mois. Je n'ai pas de souci à y revenir.

Si vous le voulez bien, je vais essayer de regarder tout ce qui est budgétaire.

Vous m'avez demandé de retracer en quelques mots la politique de soutien au développement durable qui, vous en conviendrez, n'est pas essentiellement budgétaire et sur laquelle je vous avais déjà donné toutes les explications non pas à une reprise, mais à 10 reprises. Elles ne varient pas.

Sous cette législature, je pense l'avoir dit, nous avons fixé et actualisé l'étude dite « Cap Gemini ». Nous avons actualisé nos niveaux de soutien par filière et par année sur les quatre filières du développement durable – l'éolien, le soleil, l'eau et la biomasse – à l'horizon 2024.

Évaluer le système de soutien : aujourd'hui, on sait à l'euro près vous donner le transfert sur la facture du consommateur du soutien à l'éolien. Une bulle, ce n'est plus possible avec le système. M. Ghigny est venu vous

le dire ici – vous aurez l'occasion de le réinterroger – et je pense qu'il a été très clair sur le sujet. Lorsqu'il s'agit de la bulle, on parle bien de la bulle du passé qui n'a pas augmenté ou très peu par rapport à ce que mon prédécesseur avait jugé, mais elle s'est surtout déplacée, elle est venue plus rapidement que prévu. Il n'y a pas qu'une erreur d'anticipation, il y a aussi une volonté d'Elia de ne pas participer. D'ailleurs, on le rencontre à de nombreuses reprises.

Nous avons fait des propositions à la CREG qui contrent cette volonté d'Elia d'augmenter la surcharge. Nous pensons que cela tient la route. La CREG est en train d'examiner. Entre Elia et nous, quelqu'un aura raison et quelqu'un aura donc tort dans le mécanisme qu'il a proposé. Attendons, si vous le voulez bien, soit pour me jeter des fleurs, soit pour me jeter la pierre qui va au fond du fleuve, que l'on ait l'avis de la CREG sur les deux propositions que nous avons faites, celle d'Elia et la nôtre.

Je rappelle que notre objectif est de ne pas impacter la facture du consommateur. Je l'ai annoncé, je l'ai dit, je l'ai redit – on a ri de moi d'ailleurs. Après, j'ai été plus nuancé, parlé d'augmenter le moins possible, si possible de ne pas y toucher. Je pense que l'on y arrivera.

C'est en janvier que l'on devrait avoir ces résultats, donc je vous demande d'attendre. Soyez patients encore quelques semaines. Passez les fêtes le cœur à l'aise, la facture d'électricité ne va pas exploser d'ici-là. Vous pouvez allumer votre sapin de Noël, normalement cela devrait aller.

Je pense franchement que la proposition que l'on a faite tient la route et permettra d'anticiper ce paiement de bulle et de ne pas impacter la facture du consommateur.

Taxer l'éolien, je vous confirme que ce n'est pas dans mes intentions. C'est normal qu'il y ait zéro. Si mes souvenirs sont bons, sous l'ancien Gouvernement, et cela faisait d'ailleurs partie de la taxation pylônes et GSM – je me retourne vers ceux qui y étaient – il y avait une volonté de remplacer la taxation commune par commune par une taxation wallonne. On a vu ce qu'en a dit la Cour constitutionnelle, on est bien d'accord. Je ne conteste pas le mécanisme, a priori c'est plutôt un bon mécanisme. Aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de proposer – je ne suis pas ministre du Budget, je suis bien ministre de l'Énergie – ou de soutenir un mécanisme qui taxerait les éoliennes au niveau wallon. C'est assez clair et c'est donc assez normal que ce soit à zéro.

Sur le décret Éolien, je ne conteste en rien la nécessité qu'il en faille un. Des conditions ont changé. Je pense que mon collègue, M. Di Antonio, viendra avec un décret Éolien, je l'espère, dans les prochains mois et les prochaines semaines. Je lui reposerai la question, mais je ne doute pas que vous allez le faire également.

(Réaction de M. Crucke)

La solution, nous en parlons entre nous et puis il y a un ministre responsable qui va venir vous donner réponse. Vous m'interrogez quand il y a une modification dans les pouvoirs locaux, vous n'allez pas, je l'espère, interroger mon collègue, M. le Ministre Di Antonio. Si vous l'interrogez, j'espère qu'il ne vous donne pas de réponse. Ici, nous sommes dans l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire, ce sont les permis. Il va venir un décret Éolien. Je n'entends pas répondre à sa place.

M. Crucke (MR). - Je veux bien que l'on s'amuse. Je sais bien qu'il a la partie aménagement du territoire, mais en tant que ministre de l'Énergie, il n'y a pas que les ambitions que vous avez, il y a des obligations auxquelles vous devez répondre en termes énergétiques. Si vous n'avez pas une ligne commune avec M. Di Antonio sur ce dossier, je suis désolé de vous le dire, c'est ce qui fait mal au secteur.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vous propose de répondre parce que vous m'interrompez.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je ne vous ai pas beaucoup interrompu, que du contraire. Écoutez-vous un petit peu.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Nous avons fixé des balises, nous essayons de les rencontrer. Il est clair que, par exemple, la seule qui est dépassée dans les balises annuelles, c'est le grand photovoltaïque. Toutes les autres sont en dessous en niveau de soutien, ce qui est quand même bien pour la facture du consommateur, puisqu'il y aura moins d'impact sur la facture du consommateur.

Par contre, c'est clair qu'il y a une inquiétude sur le volume de mâts en matière de vent et en matière d'éolien et en matière de soleil et de photovoltaïque, évidemment. On met moins de photovoltaïque sur les toits que nous ne le souhaiterions, avec un niveau de soutien très intéressant. On met moins de mâts que nous en souhaiterions, c'est très clair. Atteindrons-nous nos objectifs ? Oui, nous atteindrons nos objectifs. Est-on meilleur que les Flamands et les Bruxellois ? Oui. En met-on suffisamment ? Sans doute non.

(Réaction de M. Crucke)

Non, on en met moins que les objectifs.

Peut-on dire que nous sommes en retard sur les Flamands ? Nous sommes en avance, tant sur la réduction de CO_2 que sur la production d'énergie verte. Je me retourne vers M. Henry, après, doit-on avoir une

vision ? C'est vous qui nous l'avez donnée, je ne déroge pas à l'excellent travail que vous avez fait via le décret Climat que je mets en œuvre via le plan Énergie-Air-Climat, qui est maintenant consultable, et demain par l'alliance Emploi-Environnement.

Doit-on redéfinir une vision « à la flamande » tel que cela a été fait par une résolution il y a peu et par une décision gouvernementale ? Je crois que oui. Elle est un peu folklorique, si vous voulez mon avis, n'en déplaise à mes amis flamands, parce qu'elle dépend de tellement de considérations extérieures que le papier se laisse écrire, j'en suis bien conscient. Ce n'est pas ma vision des choses. Je vous avoue que je préfère être quelqu'un de plus concret et plus en phase avec les réalités et avec les évolutions technologiques telles que je peux les maîtriser aujourd'hui. Je peux comprendre, par ailleurs, que l'on peut anticiper un certain nombre d'évolutions technologiques également.

Nous allons préparer cela pour la rentrée en préparant une note de prospective au Gouvernement. J'ai rencontré Mme Marghem cette semaine, puisque c'est sa responsabilité de faire le Pacte énergétique. Je lui ai indiqué que pour faire ce travail au niveau wallon et le faire sérieusement, j'avais besoin de quelques informations au niveau fédéral – la vitesse de sortie du nucléaire, par exemple, qui va prendre un coup. Cela a été très positif comme rencontre. Elle a choisi une méthode que je ne vais pas critiquer – l'ambiance est trop bonne pour que je me permette de la critiquer, on verra – à laquelle je ne crois pas trop, mais quand même. Elle nous a demandé à chacun de réfléchir dans notre coin, c'est pour cela que je vais présenter une note au Gouvernement sur la vision que l'on avait des choses et puis de se revoir après qu'elle ait vu les Flamands, le 13 janvier, si mes souvenirs sont bons, de nous revoir fin janvier pour essayer à partir de là de collationner un document commun. On va partir de la vision wallonne, de la vision flamande et de la vision bruxelloise pour essayer de bâtir une vision nationale. Il faut une vision nationale. Je n'aurais pas utilisé cette méthode, mais je ne veux pas ne pas lui donner sa chance et ne pas y participer activement et bêtement décider que l'on va préparer une vision wallonne des choses, rassurez-vous.

En ce qui concerne la CWaPE, c'est lancé. Non seulement on a désigné au Gouvernement de ce jour le remplaçant du président faisant fonction pour une durée...

(Réaction de M. Crucke)

Je me suis engagé à certaines choses, je peux même vous donner son nom si vous le souhaitez : M. Renier. On lui a demandé d'assumer. Pourquoi lui ? Parce que c'est le plus ancien en âge et en fonction au sein de la CWaPE. Aucun des directeurs n'a voulu user de son droit à poser sa candidature, je ne peux quand même pas les y obliger. C'est un critère objectif. À titre personnel, c'est aussi celui qui me paraissait le plus en phase à amener l'apaisement.

(Réaction de M. Crucke)

Il n'y a pas de candidat pour assumer une présidence faisant fonction. Une décision du Gouvernement doit se faire par ailleurs, l'appel à candidats pour le poste de président a été formulé.

M. Henry le sait, le profil est très pointu. Le comité de sélection a été ramené à quatre, je l'ai dit, avec M. Ghigny dedans ; je ne peux pas faire mieux. La procédure donnera lieu, je l'espère, à la proposition d'un candidat dans les quatre ou cinq prochains mois. Est-ce de nature à remettre en cause l'indépendance de la CWaPE ? On peut rire de tout et avec tout et dire un peu n'importe quoi. La procédure, quand il n'y a pas de président, qu'il ait d'ailleurs atteint l'âge de la retraite ou pour une quelconque autre raison, est décrite dans un décret. J'applique effectivement la procédure. Peut-on me dire que je suis en retard ? Oui, je l'assume. Ces retards mettent-ils en cause l'indépendance de la CWaPE ? Vous aurez l'occasion de poser la question à M. Ghigny la semaine prochaine.

M. Henry (Ecolo). - En tout cas, cela met en cause l'image de la CWaPE.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Si vous me permettez d'aller jusqu'au bout de mon explication... Je note que les précédentes – et je suppose que l'on ne pouvait pas préjuger de celui qui allait chaque fois remplacer l'ancien président – ont pris plus de temps que la procédure que j'ai mis en place. La dernière fois que l'on a remplacé le président de la CWaPE, cela a pris un an de retard par rapport à l'échéance normale. J'aurais pris trois mois de trop, j'en conviens. Cela remet-il en cause l'indépendance de la CWaPE ? Je ne le crois pas, mais vous aurez ici toute l'opportunité de poser la question à l'intéressé. Je ne peux pas faire mieux et être plus transparent que cela.

Le *burden sharing* porte sur 133 millions d'euros. Le Fédéral les a versés depuis deux jours. Ils sont en ordre jusque 31 octobre 2016. Après, il y aura normalement de l'ordre de 40 millions d'euros qui seront versés chaque année. À quoi destinons-nous ces montants ? D'abord, à l'efficacité énergétique dans les bâtiments, mais – peut-être ai-je été imprécis, Monsieur Henry – pas simplement les bâtiments publics communaux, mais bien les bâtiments publics communaux et du non marchand.

(Réaction d'un intervenant)

Je le dis depuis le début, mais on peut reprendre les propos des uns et des autres. Nous avons choisi cette priorité au Gouvernement parce que tous les spécialistes que j'ai pu rencontrer sur le marché de l'efficacité énergétique me disent que pour faire des choses

efficaces, il faut commencer par bien isoler nos bâtiments. C'est ce qu'ils me disent tous. On a choisi les bâtiments publics énergivores, les bâtiments du non marchand, les hôpitaux, les homes, et cetera. Même avec des montants comme cela, il faudra quand même un certain nombre d'années. Quand va-t-on lancer ? On va aller à l'ICN parce que l'on est en code 8, on est dans une procédure tout à fait spécifique. Il ne faut pas cela impacte en SEC, nous pensons avoir le mécanisme correct. Nous allons d'ailleurs le faire valider à l'ICN. Nous avons les montants, on va essayer de le faire valider à l'ICN, je pense que cela ne posera pas de problème. Il y aura ensuite un appel à projets, et cetera, qui devra encore se dérouler cette année.

Quand dépenserons-nous les montants ? On va essayer de les engager cette année. Derrière, il y a une série d'investissements. Si je m'en réfère aux investissements classiques et à la vitesse que cela prend dans le secteur marchand et dans le secteur non marchand, on n'est pas prêts de liquider, j'en conviens. Sauf à distribuer de l'argent qui ne correspond pas à des travaux, je ne vois pas comment on les liquiderait et je ne vois pas comment on aurait pu aller plus rapidement en la matière.

M. Hazée (Ecolo). - Toutes les sommes, en ce compris celles qui se rattachent à des exercices budgétaires antérieurs, seront toutes dans le mécanisme que vous êtes en train de finaliser ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, on ne va pas profiter de cela... Sous code 8, on est bien d'accord.

M. Hazée (Ecolo). - Donc, sous condition de la validation de l'ICN, vous pourrez prendre, par exemple, les crédits qui sont au budget 2015 en recette et en dépense et les dépenser en 2017 ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui. Je pense que pour l'efficacité énergétique, on aura rarement fait mieux. Je ne dis pas cela pour jeter des fleurs à ce Gouvernement...

M. Henry (Ecolo). - On a rarement eu 140 millions d'euros. Cela veut donc dire que par rapport à ce que mon collègue vient de dire à l'instant, ce sera un appel à projets pour 180 millions d'euros, si je comprends bien, puisque vous allez avoir aussi les 40 millions d'euros de 2017 ? Est-ce un appel à projets qui va être attribué en une seule fois ? Que se passera-t-il les années suivantes ? Rien n'est affecté pour les années suivantes, on ne sait pas, on verra bien ? Quel est l'objet ? On est à l'examen du budget 2017 ici.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il faut d'abord que je valide un mécanisme. Après, j'irai au Gouvernement avec une proposition. Je ne peux pas vous dire ce qu'elle sera aujourd'hui, je ne vais pas vous dire si elle sera de 180 millions d'euros. Elle sera au moins de 133 millions d'euros, on est bien d'accord. Si entre-temps le Fédéral libère le reste, je n'ai pas de souci à lancer un appel à projets plus vaste. Laissez-moi quelques semaines nécessaires à y réfléchir et vous aurez toutes les réponses de manière très concrète.

M. Henry (Ecolo). - On ne sait donc pas, dans votre accord avec le Fédéral, quand sera versée la somme correspondante à 2017.

Mme Mascia, Conseillère de M. le Ministre Furlan - Normalement, dans l'accord qui avait été signé fin 2015, le versement pouvait être mensuel. Néanmoins, je pense qu'il y a eu une discussion entre les différentes identités. A priori, de ce qui s'est dégagé, ce serait semestriel.

M. Henry (Ecolo). - Normalement, vous aurez deux versements encore en 2017, est-ce cela ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, on peut.

M. Crucke (MR). - Pourquoi prévoyez-vous sur 130 millions d'euros alors qu'il y a un accord sur la totalité de la somme ? Un budget, c'est quand même une prévision sur l'année.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - L'accord date du 4 décembre 2015, tandis que l'argent est arrivé la semaine passée. Quand j'ai préparé vos documents budgétaires, vous m'en excuserez, il n'était pas là. Je vais donc faire un appel à projets. Je ne vois pas le problème.

M. Henry (Ecolo). - Sauf que cela fait deux ans que vous savez que vous devez faire l'appel à projets. Normalement, il devrait être prêt. La seule inconnue était le moment où l'argent allait arriver. Depuis que l'on vous interroge à ce sujet, vous nous dites que vous savez ce que vous allez faire avec l'argent. En fait, vous allez seulement préparer l'appel à projets, si je comprends bien.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais regarder ce que vous aviez préparé. Si cela me convient, je le prendrai puisqu'il n'y a pas deux ans, mais cinq ans.

M. Henry (Ecolo). - Je n'ai jamais annoncé faire un tiers investisseur au bâtiment public. Vous aviez dit que vous alliez faire un appel à projets, tiers investisseur bâtiment public. Vous connaissez les sommes depuis très longtemps puisqu'elles n'ont quasiment pas bougé. Dont acte, ce n'est pas prêt. Qu'allez-vous faire en 2017 ? C'est cela l'objet de la discussion maintenant. Je veux bien que la libération vienne d'avoir lieu, mais on est quand même dans la discussion du budget de 2017.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais faire un appel à projets. Je pense que j'ai été clair, c'est ma réponse.

Vous m'aviez posé la question de la baisse des primes MEBAR. Il n'y a pas de baisse de primes MEBAR, il y a une baisse de Soltherm par contre. C'est vrai que c'est le même crédit. En tant que telle, MEBAR ne bouge pas.

M. Crucke (MR). - Qu'en est-il du budget de la CWaPE ?

Mme Mascia, Conseillère de M. le Ministre Furlan - Le budget de la CWaPE a été reçu au cabinet du ministre et transmis à la Cour des comptes le 28 novembre, donc bien après l'élaboration du budget initial 2017. La dotation régionale à la CWaPE est inscrite au fonds Énergie. La programmation du fonds Énergie 2017 devra faire l'objet d'une approbation par le Gouvernement en janvier 2017. La base prévue est la dotation de base prévue par décret, plus la dotation complémentaire qui avait déjà été inscrite depuis 2015 de 1,25 million d'euros. La Cour des comptes a relevé que le budget proposé par la CWaPE faisait état d'une demande de plus de 1,3 million d'euros en dotation complémentaire. M. le Ministre a donc envoyé un courrier à la CWaPE, il y a deux semaines, signalant que sous réserve de l'approbation du fonds Énergie 2017, la dotation complémentaire serait de toute façon au maximum de 1,25 million d'euros et demandant à l'organisme de revoir son budget afin de respecter son empreinte SEC 2.0.

M. Crucke (MR). - Merci pour l'explication, mais il y a une directive sur l'indépendance financière de la CWaPE.

Quand vous corrigez la CWaPE en disant que ce n'est pas plus qu'autant, vous touchez à l'indépendance financière garantie par une directive européenne du régulateur.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie – Si vous dites que c'est grave, quelqu'un introduira un recours, je suppose. Nous ne pensons pas que cela touche à l'indépendance de la CWaPE, je pense que les ministres qui se sont succédé ont tous fait la même chose.

Monsieur Crucke, vous dites à peu près de tout ce que je dis que c'est grave et dans 95 % des cas, j'ai raison. C'est vrai qu'il vous reste 5 %. Un jour ou l'autre, vous finirez par avoir raison sur un truc. Je ne dis pas le contraire, on verra bien. Personnellement, je pense que ce n'est pas grave.

Vous avez fait état de cavaliers budgétaires qui restaient, alors qu'il y a une demande et notamment en matière d'énergie. C'est parce que je vais modifier le décret Électricité et que je les ai gardés le temps de cette modification de décret. De ce fait, ils vont intégrer un décret structurel. On va rentrer dans un décret pérenne, mais je n'allais pas rentrer cela dans un décret-programme pour quelques mois.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je suis quand même un petit peu surpris sur la mise en œuvre du *burden sharing,* évidemment pas sur l'accord fédéral ou le versement. Une étape s'est opérée, l'argent est là. Cela veut dire que l'on va, à tout le moins, perdre encore plusieurs mois avant de l'utiliser puisque vous n'êtes visiblement pas prêt. Vous n'êtes pas prêt pour utiliser 170 millions d'euros. Vous dites : « On va faire un appel à projets ». C'est très bien, mais pouvez-vous au moins nous en dire plus ? En quoi consistera l'appel à projets ? Quel est son timing ? À qui va-t-il s'adresser ? Va-t-il permettre d'utiliser, d'affecter l'ensemble des 170 millions d'euros ? C'est que j'ai cru comprendre de votre intervention. Y aura-t-il des montants plafonds ? Cela veut quand même dire un grand nombre de projets ou alors des subventions très importantes. De quel objet précis parle-t-on ? Je pense que vous pouvez au moins nous répondre là-dessus. Même si l'appel n'est pas encore écrit, quel est votre planning prévu et à qui cela s'adresse-t-il pour faire quoi ? « Soutenir les investisseurs dans les bâtiments publics », c'est quand même un peu court comme réponse. Plus concrètement, quel est le mécanisme que vous allez faire ?

Deuxième chose, si vous engagez tout cet argent en 2017, quel est l'objectif du Gouvernement pour après ? Parce que forcément, vous n'aurez plus 170 millions d'euros en 2018, vous aurez 40 millions d'euros ou un montant de cet ordre-là. Quel est l'objectif du Gouvernement : de refaire un nouvel appel à projets similaire en 2018, mais sur un montant plus faible ? Qu'est-ce qui fera qu'en 2018, on n'aura besoin que de 40 millions d'euros au lieu de 170 millions d'euros en 2017 ? Ou bien comptez-vous l'affecter à autre chose ? Je pense que ce sont des questions légitimes dans le cadre du budget, Monsieur le Ministre. Vous ne pouvez pas nous dire : « On a 170 millions d'euros, on verra bien ce que l'on en fait », il y a des questions auxquelles vous devez donner un minimum de réponses.

Pour ce qui concerne l'évaluation des primes, je prends bonne note qu'il y aura évaluation en 2017. Vous dites : « Ce serait plus facile en 2018 » ; c'est vous qui décidez. Personnellement, je pense que cela aurait dû être fait avant le moratoire. Vous faites l'évaluation quand vous voulez, mais je pense qu'il faut la faire. Je pense que cela dépend surtout de la méthodologie. Si vous la faites en 2017 – ce qui à mon avis est bien parce que ce n'est pas la peine de reporter – il faut simplement tenir compte du fait que le système est probablement encore en démarrage. La méthodologie d'évaluation doit être adaptée à cela. Il n'y a pas que les dossiers

rentrés à l'administration pour des octrois de subsides qui peuvent être utilisés dans le cadre d'une évaluation. On peut avoir des discussions avec des demandeurs, avec des entreprises, avec toute une série d'acteurs qui permettent de faire une évaluation qualitative et quantitative en fonction du degré de mise en œuvre de la réforme.

Cela dit, je prends bonne note qu'il y a la volonté de faire cette évaluation. Que vous la faites en lien avec le prêt taux zéro, cela paraît tout à fait logique, mais on ne parle quand même pas de la même chose. Ce sont deux mécanismes différents, c'est complémentaire, cela doit se renforcer. L'un ne remplace pas l'autre. Par contre, que l'évaluation se fasse de manière globale, cela peut tout à fait être souhaitable.

Par ailleurs, on ne sait pas pourquoi il y a sous-consommation. C'est bien que vous reconnaissiez qu'il y a sous-consommation, cela veut dire que l'objectif n'est pas atteint. Si votre objectif n'est pas de faire une économie sur les octrois de primes, il y a un constat d'insatisfaction, à ce stade, de demandes insuffisantes d'octrois de primes et donc de soutien à l'isolation des bâtiments par les ménages. Vous dites ne pas savoir pourquoi ; je pense qu'il y a quand même des parties de réponses qui peuvent apparaître aux uns et aux autres. Cela dit, l'évaluation pourra y contribuer. Ce n'est pas parce que vous faites une évaluation, que vous la planifiez, que vous ne pouvez pas déjà avoir des mesures qui soient prises pour améliorer le système.

Concernant l'éolien, vous ne dites rien du tout. Vous ne prévoyez aucun système. Vous ne dites rien, comme ministre de l'Énergie. Je suis d'accord, ce n'est pas que dans le budget, mais traditionnellement, dans la discussion budgétaire, on a quand même une discussion large. Vous ne dites rien quant au mécanisme de soutien, d'encouragement, puisque vous dites vous-même qu'il y a trop peu de projets de parcs, trop peu de projets éoliens, trop peu d'isolation des ménages...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous permettez, je n'ai pas dit : « Trop peu de projets de parcs éoliens ».

M. Henry (Ecolo). - Qu'avez-vous dit alors ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il y a trop peu de permis...

M. Henry (Ecolo). - De permis octroyés, c'est cela que vous voulez dire ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ils sont contestés au Conseil d'État.

M. Henry (Ecolo). - Ah, bien sûr...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Mais aujourd'hui, il y en a. Le niveau de soutien paraît suffisant à tous les observateurs et à tous les producteurs. Le niveau de soutien a besoin du niveau de soutien défini par le certificat vert. Il paraît suffisant dans toutes les filières. Il va même en diminuant, si vous me le permettez, puisque – et cela nous partageons, je crois, cette analyse – malgré le coût du prix du pétrole relativement bas – ce qui ne favorise pas les énergies renouvelables – le niveau de soutien nécessaire au développement de courants verts à tarifs concurrentiels aux autres formes d'énergies plus polluantes, excepté le nucléaire qui coût plus cher, je m'en suis déjà expliqué, nous ne partageons pas le même avis, parce qu'il y a plein de coûts cachés dans le nucléaire – M. Hazée m'avait d'ailleurs remercié à l'époque d'avoir essayé de faire la transparence sur le sujet. Excepté cette filière que tout le monde défend et qui coûte plus cher, les autres sont plus polluantes et elles coûtent moins cher, cela c'est une certitude, mais le niveau de soutien devient de moins en moins nécessaire.

Il n'empêche que l'on sait qu'au niveau des parcs éoliens, il y a un problème. Vous l'avez vécu, je l'ai vécu. Même si dans les enquêtes d'opinions, 80 % des personnes interrogées sont pour le développement de l'éolien, quand ils ont le pylône éolien à côté de chez eux, ils sont systématiquement contre. Ce n'est plus 80 % pour, c'est 80 % contre. Dans le décret Éolien que présentera M. Di Antonio, il a promis d'envisager l'intéressement des citoyens, des communes, pour essayer de vaincre cette barrière psychologique. Pour ce qui est du photovoltaïque, tant j'ai pu critiquer mon prédécesseur à certains moments, et je n'y vais parfois pas de main morte, tant quand il a fait quelque chose de bien, je le dis aussi, et tout aussi fort.

Qualiwatt est un bon système, Monsieur Henry, vous le savez. Je ne vais pas réformer un système où tout le secteur me dit : « Surtout, ne le touchez plus, c'est un bon système ». Cependant, on souffre d'une publicité négative qui existe et qui est relayée par une frange très active qui fait peur. J'ai prévu des actions de promotion avec le secteur de la construction pour indiquer que cela restait financièrement intéressant. Même si vous ne croyez pas au durable, c'est financièrement intéressant. Vous le savez, puisque vous avez mis le mécanisme en place avec nous.

Prenez le photovoltaïque qui n'existait pas sous l'ancien Gouvernement – puisque ce n'était pas une option que l'on avait choisie collectivement – j'ai voulu la réactualiser et c'est le seul endroit où l'on dépasse les objectifs. Là, j'ai plus de demandes que de CV. À un moment, je vais réallouer des CV vers le grand photovoltaïque pour répondre à la demande et atteindre mes objectifs.

En ce qui concerne l'hydroélectrique, tout cela nous en sommes, vous et mois, très conscients, je crois. De

tout ce que j'ai dit jusque maintenant, je n'ai rien inventé, j'ai déjà répondu 100 fois. Pour l'hydroélectrique, nous sommes à capacité maximum. Il se fait que les associations environnementales ne nous aident pas dans la mesure où l'hydroélectrique, aujourd'hui, augmente son prix de revient par un temps de non-utilisation dû au frayage du poisson – tantôt la truite, tantôt le saumon – qui fait qu'à un moment, on doit mettre ces installations à l'arrêt. Cela fait peur aux derniers investisseurs. Convenons que la Wallonie est déjà largement couverte. Je crois qu'il reste 5 ou 6 % d'exploitable.

Il reste le petit éolien. Je pense qu'il est nécessaire, mais on est bien conscient que ce n'est pas avec cela que l'on va révolutionner le monde. Tant qu'à faire, ne nous privons pas des quelques kilowatts. Pour l'instant, il y en a quelques-unes en Wallonie. Il y a même un producteur wallon. C'est une filière qui est marginale, mais qui permet d'évoluer.

Il reste la biomasse. Vous n'êtes pas sans savoir le débat européen. L'Europe va-t-elle qualifier la biomasse en énergie verte ou pas ? Jusqu'ici, elle l'a toujours fait. Il semblerait qu'elle ne le fasse plus. J'ai lancé l'appel à projets. Je suis étonné, on y répond, il y a deux offres. Je ne les ai pas analysées. Il semblerait que les niveaux de soutien souhaités soient beaucoup moins importants que ceux que je craignais. À ce stade, je ne peux rien vous dire de plus sur ces offres, sauf que je n'attribuerai le marché que lorsque j'aurai été à l'Europe. Si je devais attribuer le marché sous réserve des autres critères, je vous ai déjà dit 100 fois que je serais très attentif aux critères de durabilité. Ce critère est pour moi éliminatoire.

Si tant est que toute la filière réponde et qu'in fine on pourrait l'attribuer à un des opérateurs, si l'Europe change sa position et nous dit que l'on ne peut plus le soutenir. Je veux en même temps – et le travail est en train d'être fait – avoir une certitude des autorités européennes que non seulement le système produit l'énergie durable – il n'y a que l'Europe qui puisse me répondre à cela –, mais qui le produit pour 20 ans. Qu'ils ne viennent pas dire dans cinq ou 10 ans qu'on avait considéré que c'était durable, mais que ce ne n'est plus. Il me faut obtenir une garantie de l'Europe, je le dis clairement, qui l'engage pour les 20 années de soutien. Sinon cela n'a pas de sens.

Nous continuons l'analyse des offres. On verra bien au bout du compte si l'on y est. Parfois, vous vous tirez une balle dans le pied, Monsieur Henry. Vous avez fait un excellent travail. Vous nous l'avez laissé. Je n'ai pas beaucoup d'objectifs à refixer qui ne soient pas dans le décret que vous avez soutenu et fait voter. On peut le préciser. On va le faire, on va présenter un document wallon. Il devra nécessairement aborder la question de savoir ce que l'on fait si la biomasse est bien de l'énergie verte, dans quelles conditions et si cela ne l'est pas.

Comment voulez-vous que j'aborde cela aujourd'hui ? J'en suis bien incapable dans le temps qui m'est imparti et cela doit faire l'objet d'une analyse par le juriste, par nos techniciens d'une présentation au Gouvernement. Évidemment, les deux scénarios dans ce que je présenterai au Gouvernement en janvier, la vision wallonne du Pacte énergétique, si je peux m'exprimer comme cela, avec toute une dose d'incertitudes qui sont dues aux incertitudes fédérales. Excusez-moi, j'ai toujours l'air de taper sur le Fédéral, mais je n'en peux rien, ils sont quand même là. Elle devra envisager aussi ces scénarios d'absence ou de présence de la chaîne biomasse dans la chaîne durable. Que voulez-vous que j'y fasse ? Nous sommes en train d'y plancher. J'ai horreur d'être volontairement critiquant. Je ne veux pas non plus tirer des plans sur la comète et dire des choses qui n'existent pas. En tout cas, on travaille.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci pour les compliments.

Je vous interrogeais essentiellement sur l'éolien. Sur l'éolien, ce qui m'inquiète un peu, c'est que vous n'avez pas l'air de considérer que vous avez quand même une compétence énergétique à exercer. Vous dites que vous comprenez bien que M. Di Antonio soit à la manœuvre sur le décret. C'est un choix du Gouvernement. Vous devez quand même y être associé. Ce n'est pas M. Di Antonio qui peut s'occuper du mécanisme d'association des citoyens dans l'appropriation des parcs énergétiques. Ce n'est pas du tout sa compétence.

C'est quand même très important que l'on ait cette préoccupation. Quand vous parlez du soutien au projet éolien, ma question n'était pas centrée sur la question des certificats verts et sur la rentabilité financière des parcs. Je ne crois pas que le problème aujourd'hui soit là pour le grand éolien. Je pense que le problème, c'est effectivement l'accueil des parcs, l'encadrement général, l'absence de décret. On a annoncé une révision du cadre de référence, on ne sait pas où cela en est non plus. Cela vous concerne aussi pour partie. Tout cela dépasse le cadre budgétaire, je suis d'accord ; cela le concerne en partie, mais cela déborde aussi. Je pense que nous y reviendrons.

En tous les cas, à ce stade, on ne voit pas du tout ce qui, en 2017, va être fait par le Gouvernement dans ce domaine.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est important, sinon vous allez dire que je ne réponds pas à vos questions.

Sur le *burden sharing*, mon intention est d'affecter l'ensemble des moyens. Si je compte l'ensemble des moyens, c'est 133 millions d'euros, plus le passé, plus

ce qui revient jusque la fin de la législature, soit trois fois 40 millions d'euros. Cela fait environ 293 millions d'euros. Mon intention est de les affecter entièrement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics et du secteur non marchand. Selon quel rythme et selon quel appel à projets ? C'est là que je vous dis de me laisser présenter ma note au Gouvernement après validation à l'ICN.

Ce que je pourrais vous dire déjà c'est qu'en 2017, rien ne s'oppose à ce que je fasse 133 millions d'euros, rien ne s'oppose à ce que je fasse éventuellement 133 plus 40, si les 40 millions d'euros sont versés. Le nombre de fois que l'on m'a dit au Fédéral que l'on allait verser et je n'en ai pas vu la couleur.

La masse budgétaire au sommet de l'appel à projets, cela n'a rien avoir avec l'appel à projets. Ce sera 133 millions d'euros ou 140 millions d'euros en fonction du fait que le fédéral respecte sa parole ou pas. Je ne vais quand même pas aller emprunter de l'argent pour de l'argent que je n'aurai peut-être pas.

M. Hazée (Ecolo). - On ne cesse de se plaindre qu'on n'a pas l'argent pour faire des investissements publics, on dit que l'on va en faire plus. C'est l'Europe qui nous en empêche. Ici, c'est la Région qui refuse de le faire, c'est ce que j'ai dit déjà lors du dernier exercice budgétaire.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Ces 133 millions d'euros, je les ai. C'est déjà un montant considérable. J'aurai 160 millions d'euros, c'est sûr et certain. D'ici la fin de la législature, il y a quand même 290 à 300 millions qui seront investis.

C'est quand même important. Je suis étonné que vous ne jetiez pas votre casquette en l'air en disant que c'est quand même formidable : vous avez conclu le *burden sharing* et vous l'affectez entièrement à l'efficacité énergétique.

M. Crucke (MR). - Si l'on jette la casquette en l'air, on est sûr de ne pas la retrouver.

M. Stoffels (PS). - Justement, avec les accords de 2015 qui n'ont pas été respectés jusqu'à présent, on est en train de chercher la casquette.

M. Crucke (MR). - On mélange deux choses : les accords et le degré d'ambition. Ce sont deux choses totalement différentes.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Mon degré d'ambition, c'est le résultat du *burden sharing* affecté à l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les bâtiments du non marchand. Je serais heureux que le fédéral ait les mêmes ambitions en matière d'efficacité énergétique.

M. Henry (Ecolo) - Monsieur le Ministre, concrètement, qu'y aura-t-il dans votre appel à projets ? Qui pourra postuler ? Parle-t-on de montants de 100 000 euros, de 1 million d'euros, de 10 millions d'euros ? C'est pour de l'isolation des murs et du toit ? C'est pour un remplacement de chaudière ? C'est pour des réseaux de chaleur ? Parce que 300 millions d'euros, c'est énorme. C'est un mécanisme de tiers investisseurs que vous annoncez. Cela veut dire que vous estimez un retour. ...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je corrige. C'est un taux zéro. Un jour, on va lire les trucs parlementaires et chaque fois, je dis taux zéro et chaque fois, vous me dites tiers investisseurs.

M. Henry (Ecolo). - Je pense que vous avez dit tiers investisseurs à un moment donné. Ce n'est pas grave. Prêt à taux zéro.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - À force que vous me tapiez sur la tête avec, j'ai bien fini par le dire.

M. Henry (Ecolo). - Ce que je voulais dire c'est qu'il y a prêt. Cela veut dire retour. Avez-vous un montage sur plusieurs années ? Considérez-vous qu'il y aura un retour déjà avant la fin de la législature des premiers prêts par exemple ? Quel est le montage ? Où en êtes-vous là-dessus ? Parce que bien sûr, vous avez dû attendre que l'argent soit versé, mais après, il restera encore beaucoup à faire. Le temps de lancer l'appel, de postuler. Quand pensez-vous octroyer les premières décisions de prêt à taux zéro ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - En 2017.

M. Henry (Ecolo). - D'accord. Cela veut dire que l'appel sera lancé quand ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je pense que je n'ai plus rien à dire.

M. Henry (Ecolo). - D'accord, je prends note des réponses. Nous suivrons le dossier, nous réinterviendrons, mais en fait, tout reste à faire. La seule chose que vous savez, c'est le montant – et en plus maintenant, l'argent est versé – que vous voulez consacrer cela totalement à des prêts à taux zéro.

Il reste encore beaucoup de travail. Toutes les modalités sont possibles. Toutes sortes de prêts à taux zéro peuvent être faits, toutes sortes d'opérateurs sont éligibles, toutes sortes de modalités de remboursement existent, de critères techniques et scientifiques pour que ce soit de l'argent bien investi.

Qu'est-ce qui fait que vous avez choisi de mettre tout uniquement là-dessus ? Avez-vous fait une étude du

potentiel des demandes par rapport aux différents bâtiments publics concernés ? J'ai l'impression que l'on a juste dit « bâtiments publics » et voilà. On attend l'argent. Maintenant, on a l'argent et il faut le faire. Vous avez dit 2017. D'accord. On va suivre cela mois par mois. Je crois qu'il reste quand même beaucoup de travail.

Pour le reste, je pense que j'ai réagi sur les autres questions, Monsieur le Président, sinon je compléterai mon intervention le cas échéant.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je ne vais pas la faire longue. Je pense qu'il y a une série de questions auxquelles la réponse n'a pas été apportée. Il y a quand même eu des réponses.

On sait aujourd'hui que le budget de la CWaPE est arrivé en novembre chez le ministre qui engage le Parlement à effectuer son travail de contrôle de la CWaPE. Comment voulez-vous qu'on le fasse si vous ne nous transmettez pas le budget ? Je vous demande de joindre ce budget qui vous est parvenu au débat budgétaire de mercredi. Que mercredi on puisse avoir ce document et que l'on puisse voir ce que la CWaPE a rentré comme budget. Je ne veux pas savoir et ne plus entendre que vous avez dit qu'ils devaient limiter, et cetera. Je sais que cela signifie l'indépendance financière de la CWaPE.

M. le Président. - On me confirme que le cabinet va le transmettre d'ici mercredi.

M. Crucke (MR). - Très bien, mais je ne doutais que ce serait fait. Pour cela il faut le demander.

M. le Président. - Dès qu'on le reçoit, qu'il soit distribué aux membres de la commission via la plateforme.

M. Crucke (MR). - Tant que l'on y est, au fonds Énergie 2016, que l'on puisse avoir la lisibilité sur 2017. J'ai compris que vous ferez une proposition en janvier. Je respecte, même si je pense que l'on peut le faire avant.

Je reviens sur les accords de branche. Cinq millions d'euros, je pense qu'il y a une satisfaction, on l'a dit, mais je voudrais comprendre comment on a calculé ces 5 millions d'euros. C'est ma question. Cela peut être 4 millions, cela peut être 6 millions, cela peut être 3 millions, cela peut être 7 millions. Comment arrive-t-on à fixer 5 millions d'euros ? Je voudrais comprendre le mécanisme intellectuel qui vous amène à ces 5 millions d'euros.

Sur les primes énergie, vous avez reconnu que l'évaluation devait être faite. Vous avez même précisé que vous anticiperiez par rapport à ce que dit l'IWEPS et que ce serait 2017. Dans l'explication que vous donnez, vous dites que pour ces primes, s'il y a une consommation moindre, on ne sait pas deux fois isoler la même maison. C'est vrai, mais quand on voit l'état du bâti en Wallonie, quand on vous dit l'état dans lequel se trouve le bâti en Wallonie, clairement, on se dit que le chemin qu'il reste à faire est énorme. La demande doit exister et si elle n'existe pas, c'est qu'il y a une difficulté par rapport au mécanisme. Je pense qu'il ne faut pas seulement effectivement revoir le mécanisme, l'évaluer...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur Crucke, vous appauvrissez toute la population par des mesures fédérales. Forcément, quand il n'y a plus d'argent pour acheter des médicaments et des tartines, elle ne pense pas isoler sa maison. S'il n'y avait pas toutes ces mesures prises au Fédéral, franchement, je pense que les gens seraient un peu plus enclins à penser à l'investissement dans leur maison.

M. Crucke (MR). - Je pense que c'est très réducteur comme pensée. Je veux bien rentrer dans ce débat, mais pas dans un débat qui serait un débat enfantin. Non.

L'éolien, j'y reviens. D'accord, il y a une partie dévolue à M. Di Antonio. Pour moi, il n'y a pas une partie Di Antonio. C'est une partie Furlan-Di Antonio ensemble. C'est le même Gouvernement. On parle de taxation. On parle d'un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne. On parle d'un décret Éolien. On met les ambitions éoliennes en parallèle. On n'a pas de réponse dans ce dossier. C'est inquiétant.

La biomasse, vous me dites qu'il faut faire attention parce que l'Europe va changer peut-être changer ses critères. Ce n'est pas l'Europe va changer ses critères, mais c'est l'Europe a changé ses critères. Je peux vous communiquer la décision européenne du 30 novembre. Clairement, la Commission est engagée à : « faire en sorte que la biomasse utilisée pour la production énergétique dans l'Union européenne demeure durable, entraîne de fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre, soit produite sans entraîner de la déforestation, de dégradation de l'habitat, ni de perte de la biodiversité et qu'elle soit convertie en énergies selon les technologies à haut rendement de production combiné de chaleur et électricité. La directive révisée » – décision du 30 novembre – « renforce les critères actuels de l'Union européenne applicable à la durabilité et étend l'application à la biomasse, sous les conditions suivantes : un nouveau critère de durabilité applicable à la biomasse forestière utilisée à des fins énergétiques pour atténuer le risque de surexploitation sylvicole et garantir l'application des règles comptables UTCATF. Une réduction de 80 % des gaz à effet de serre provenant de la production de chaleur et électricité à partir de la biomasse et du biogaz, exigence que l'électricité à partir de la biomasse soit produite selon les technologies à haut rendement de production combiné de chaleur et d'électricité ». Tout cela, c'est ce que dit

l'Europe. Si cela ne rentre pas dans le modèle qui est celui que vous poursuivez pour l'instant, vous devez à ce moment-là réfléchir à un plan B.

Je n'ai pas dit que j'étais un des fervents supporters de la biomasse. Depuis le début, je vous dis que j'ai également des craintes sur ce dossier. Si l'on veut atteindre des objectifs tels que Cap Gemini les a fixés, il faut bien que l'on en tienne compte. Vous-même, vous avez tenu un raisonnement assez semblable.

Si cela ne passe pas, quel est le plan B ?

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Ma première réflexion concerne la biomasse qui bénéficie, comme d'autres filières, de certificats verts et parce que la production d'électricité verte au départ de cogénération de haute qualité – et j'insiste sur le terme de « haute » qualité... Je sais que la CWaPE accorde également des certificats verts à des unités de cogénération qui ne sont pas de haute qualité. C'est pour cela qu'à mon avis, la CWaPE doit aussi être contrôlée dans ses actions qu'elle mène pour vérifier si tout ce qu'elle fait répond à la légalité. Ce sera une des questions que je poserai dans quelques jours à M. Ghigny.

M. Hazée (Ecolo).- L'enjeu des commissaires du Gouvernement. Cela concernera aussi le ministre.

M. Stoffels (PS). - Je joue ici par rapport à l'indépendance du régulateur qui a toute la liberté d'accorder, mais qui doit accorder les certificats verts en fonction des règles en vigueur. Là-dessus, il va être contrôlé. Je connais pas mal d'unités qui sont tout, sauf des cogénérations de qualité et qui reçoivent des certificats verts en lien avec un coefficient économique de 3,7 et donc, qui reçoivent des quantités de certificats verts alors qu'elles ne le méritent pas !

Il est vrai que l'Union européenne a été active dans le secteur et prévoit un changement de scénario pour ce qui concerne les unités de biomasse, ce qui doit avoir un impact direct sur la question de la rentabilité de ce genre d'unités de production d'électricité qui a pu être organisée en partie sur base des certificats verts en lien avec un coefficient économique.

La question se pose, et là, il serait peut-être utile de l'examiner : ces nouvelles règles de l'Union européenne s'appliquent-elles aussi aux unités en fonction ? Parce que cela va changer. Une unité qui tourne et qui fonctionne ne va plus faire marche arrière. Cela peut avoir un impact assez important par rapport à la rentabilité des unités qui sont en fonction.

Deuxièmement, je suis personnellement de l'avis qu'en termes de politique énergétique, la politique qui est prioritaire par rapport à l'autre, c'est l'économie d'énergie, c'est la réduction de la consommation d'énergie et, par la suite, la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La priorité doit donc être accordée à une politique URE avant de développer une politique des sources d'énergie renouvelable, tout simplement parce que le scénario par rapport auquel nous avons pris un engagement s'exprime en termes de pourcentage d'énergie produite sur base du renouvelable par rapport à la consommation totale. Si vous n'avez aucun contrôle sur la consommation totale et si vous ne faites aucun effort ou trop peu d'efforts pour limiter cette consommation finale, à quoi va rimer le pourcentage à produire sous forme d'énergie renouvelable ?

Que le choix soit fait pour les bâtiments publics, pour les bâtiments du non-marchand et que le choix de ce que l'on a obtenu jusqu'à présent plus les trois fois 40 millions d'euros que l'on est en droit d'attendre soient affectés à l'amélioration énergétique de la performance énergétique des bâtiments publics et des bâtiments du non-marchand, c'est un choix, on peut le partager, comme on aurait pu imaginer aussi une politique en matière de mobilité plus verte, parce que là aussi nous sommes dans un grand risque de recevoir un blâme de la part de l'Union européenne, parce que l'on est loin d'atteindre les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la mobilité. Il va probablement falloir se poser des questions également sur comment on va avancer là-dessus.

Je partage l'avis de M. Henry qu'il y a encore beaucoup de travail d'ici fin de la législature, mais j'ai connu d'autres législatures où il y avait encore beaucoup de travaux à faire alors que la législature était terminée.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai bien aimé la remarque de notre collègue.

Je ne suis pas tout à fait étranger au décret Éolien. Je laisse au ministre qui en a la charge principale le soin de vous en parler, mais nous sommes associés au groupe de travail.

Concernant le prêt à taux zéro, je l'ai dit.

Concernant l'Europe, vous venez de me lire in extenso quelque chose qui n'est pas une décision, c'est une proposition de la Commission.

(Réaction de M. Crucke)

Une proposition, à ce stade, reste une proposition. Cette proposition doit ensuite être négociée. On sait déjà que, pour la Cogen, la proposition ne pose pas de souci. Pour les autres, probablement y aura-t-il une partie de cela qui va se retrouver quelque part. Je ne suis pas commissaire européen – vous allez me dire dire : « Tant mieux pour l'Europe » ; j'anticipe – je ne vais pas me baser sur une proposition de la Commission pour définir

une politique. Attendons que ce soit une décision de la Commission.

M. Stoffels (PS). - Comme il y a eu des propositions en matière de dumping social, la Commission européenne a largement fait marche arrière par rapport aux propositions initiales.

M. le Président. - J'ai l'impression que l'on a fait, à travers la discussion générale, l'ensemble des DO concernant l'énergie.

On va passer aux pouvoirs locaux.

Je vais demander à M. Stoffels de prendre la présidence, parce que je dois me rendre à une réunion d'une très grande importance, normalement pas plus grande que le Parlement, mais si je n'y vais pas, j'aurai de gros problèmes. Je vous prie donc de bien vouloir m'excuser.

(M. Stoffels, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Si vous êtes d'accord, je vais exercer la présidence au départ de ce siège-ci.

Nous passons donc aux pouvoirs locaux pour lesquels nous avons plusieurs programmes. Le programme lié, suivant la feuille qui a été distribuée au secrétariat général, aux travaux subsidiés, à la rénovation et la revitalisation urbaine, la politique de la ville et des sites d'activité économique désaffectés. Nous avons un programme fonctionnel, un programme afférent intérieur, un programme action sociale et le Centre régional d'aide aux communes.

Ai-je votre accord que l'on discute sur l'ensemble des programmes liés à la division organique 10, 13, 16 et 17, plus le CRAC ?

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Dans le cadre de la discussion générale, je voudrais d'abord constater qu'il n'y a pas de réforme d'ampleur dans votre budget, Monsieur le Ministre, qui permette de réinventer et stabiliser la démocratie locale. Quand on analyse de plus près tout ce qui est financement des budgets ordinaires des pouvoirs locaux, donc les budgets de fonctionnement, il faut bien reconnaître que les mécanismes d'indexation majorée des fonds des communes et de l'action sociale ont jusqu'ici été épargnés par les mesures d'économie du Gouvernement wallon. Nous constatons par contre que, chaque année, apparaît un nouvel angle d'attaque par lequel vous rognez le financement de certaines communes.

On a d'abord pu constater cela en 2015, avec le rabotage de différentes subventions, passées de 7 % à 15 % dans le budget 2015. En 2016, elles se révélaient plus sévères, avec deux diminutions importantes opérées, d'une part, au sein du Fonds des communes, -6,7 millions d'euros – on en a assez parlé – d'autre part, au niveau des compensations perçues par les communes suite aux mesures prises par la Région en matière de forfaitisation des réductions du précompte immobilier, -1,25 million d'euros.

Ces deux mesures étaient d'autant plus douloureuses qu'elles visaient spécifiquement certaines communes, celles qui avaient adopté des taux d'additionnel plus bas pour épargner les citoyens. Nous l'avons également suffisamment dénoncé.

Cette année, dans votre budget 2017, vous avez décidé cette fois-ci de diminuer le financement des communes en procédant à une économie budgétaire sur les subventions accordées aux communes pour le Plan de cohésion sociale, -2,7 millions d'euros. C'est déjà un premier regret.

La remarque suivante concerne le soutien régional aux investissements des pouvoirs locaux, donc les budgets extraordinaires. Vous annoncez que vous souhaitez favoriser l'économie wallonne pour des aides aux investissements initiés par les pouvoirs locaux. Selon vous, vous proposez plusieurs pistes avec des moyens dédiés à ces investissements qui sont prévus dans le budget pour différentes politiques, à savoir le plan Piscine, la rénovation et revitalisation urbaine, la politique des grandes villes et le FRIC. Fort bien, excellente initiative, Monsieur le Ministre. Malheureusement, ceci apparaît concrètement dans votre budget comme une simple note d'intention, pas tellement suivie d'effets concrets puisque, à notre grand regret, pour les différentes politiques que vous évoquez, cette volonté n'est pas retranscrite de manière franche et marquée dans le budget que vous nous présentez aujourd'hui.

Ensuite, nous regrettons, durant toutes ces années, que vous n'ayez jamais entamé une réelle réforme du secteur des pouvoirs locaux pour lui permettre notamment de réformer ses structures. Je pense notamment à l'interview que vous avez donnée dans *Le Vif* le 28 octobre dernier au sujet de la supracommunalité. Vous annonciez fermer les portes d'une éventuelle ouverture de la Région vers un encadrement décrétal du phénomène supracommunal, tout en assurant qu'intellectuellement tout le monde comprend qu'il faut aller vers ce modèle. Depuis l'opposition, nous ne pouvons que regretter cette forme de fatalisme et de manque d'ambition, emportant au passage tout espoir de réforme au sein de la démocratie locale.

Toujours dans votre propos introductif, la politique de la ville est une fois de plus mise en avant par vous-même en étant présentée comme tout à fait indispensable au redéploiement de notre Région. C'est évidemment un constat que nous partageons, mais nous regrettons à nouveau que la problématique des centres-

villes soit uniquement abordée sur papier et ne fasse à l'heure actuelle l'objet d'aucune mesure concrète et encore moins transversale. L'année 2017 ne changera hélas pas la donne à ce niveau.

En termes de nécessaire transversalité et de collaboration, chaque ministre de ce Gouvernement – c'est ce que l'on constate – y va de ses propres projets et notes d'intention, sans réelle synergie. Où en êtes-vous ? Comptez-vous un jour mettre en place une réelle collaboration avec les ministres Tillieux, Marcourt, Di Antonio et vous-même dans le cadre de la réforme notamment des ADL et des ASBL de gestion de centre-ville, du plan Commerces, de la réforme du CoDT ou encore du nouveau cadre de la politique de la ville ?

Je voudrais d'ailleurs citer quelques exemples d'incohérence et de manque de synergie entre vous. Il y a notamment le projet de fusion des ADL et ASBL de gestion de centre-ville de la ministre Tillieux, pendant que vous évoquez la mise en place d'ADLU, une Agence de développement local urbaine. Un seul outil apte à gérer les centres-villes n'était-il pas l'objectif annoncé par Mme la Ministre Tillieux dans le cadre de son projet de réforme ?

Deuxième exemple, le projet de plan Commerces du ministre Marcourt par lequel jusqu'à présent aucun signal de collaboration avec vous-même ne nous est parvenu. Pouvez-vous nous faire brièvement le point sur les réunions de travail annoncées par le ministre Marcourt ? Le futur plan Commerces a-t-il bien été intégré dans votre nouvelle politique de la ville ?

Troisième exemple de manque de synergies, c'est le projet de budget qui reprend plusieurs cavaliers budgétaires relatifs aux programmes de rénovation et revitalisation urbaine qui, faut-il le rappeler, sont partie intégrante du CoDT. Outre la pertinence de cette disposition modifiant la base légale – sur laquelle nous reviendrons plus en détail plus tard –, nous constatons que la réforme du CoDT n'aura pas servi à grand-chose puisque ces modifications n'ont pas été intégrées dans le nouveau code.

Cerise sur le gâteau – j'aimerais aussi avoir des explications, parce que cela confirme que les membres du Gouvernement ne se parlent pas – c'est le projet de décret-programme n° 667. Vous l'avez introduit au début de votre exposé. Il contient un article 35 qui a pour objet la limitation des montants alloués dans le cadre de la revitalisation urbaine et modifiant de ce fait l'article 172 du CWATUPE. Il faut savoir que cet article était encore, le vendredi 2 décembre, porté à l'ordre du jour de la commission du ministre Di Antonio et aujourd'hui, il revient chez nous. Peut-on avoir des explications par rapport à ce changement ?

Puis-je faire les infrastructures sportives maintenant pour ne pas revenir dans ma note ?

M. Hazée (Ecolo). - Je pourrais faire la même suggestion. Surtout, allez-y.

Mme Defrang-Firket (MR). - Toujours dans votre introduction, Monsieur le Ministre, à l'image du dernier ajustement budgétaire ou encore de la note de politique générale récemment présentée à cette commission, nous constatons encore une fois que le sport ne semble pas encore suffisamment rentrer dans les priorités du Gouvernement.

Dans votre introduction, vous n'avons constaté aucune priorité ou réelle intention dans votre chef, alors que vous avez hérité de la matière depuis maintenant mai 2016. Qu'en est-il de « M. Synthétique » annoncé par M. Collin, du plan Foot, de l'appel à projets en faveur des écoles annoncé par M. Collin également ? Tout ceci verra-t-il le jour ou pas ?

Autre point, je passe dans les recettes au niveau de la fameuse taxe GSM qui a fait couler énormément d'encre, vous le savez, c'est l'AB 36.01.90. On sait que dans votre DPR, vous annonciez clairement vouloir défendre un accès suffisant aux réseaux de télécommunication pour les citoyens et les entreprises des zones rurales, notamment en développant un dialogue proactif avec les opérateurs de zone téléphonie mobile et de connexion à haut débit. À l'heure actuelle, y a-t-il enfin une position commune du Gouvernement sur cette fameuse taxe ? Dans ce cas, quelle est-elle ?

Nous savons que le ministre Marcourt a déjà de nombreux contacts avec les opérateurs, qu'il serait sur le point d'aboutir à un accord. Le ministre Lacroix a annoncé en commission lundi dernier que le montant des 21 millions d'euros de recettes inscrits dans le budget 2017 au titre de taxe Pylônes serait modifié sous peu, afin de tenir compte du fameux accord intervenu avec les opérateurs. Il passerait de 21 à 10 millions d'euros. Confirmez-vous ces dires ? Y aura-t-il une compensation prévue pour les communes qui, de ce fait, auront un manque à gagner alors que leur situation budgétaire est difficile ?

On évoquait aussi dans la presse qu'une partie des 60 millions d'euros, qui représentent le total des taxes régionales, provinciales et communales réclamées aux opérateurs, reviendrait aux communes via la Région en vue de solder le passé et différents litiges. Confirmez-vous cela aussi ?

Bref, quel est l'avenir de cette fameuse taxe ? En cas de l'abandon de la logique taxatoire, quelle attitude prendrez-vous vis-à-vis des pouvoirs locaux qui attendent des réponses concrètes ? Par une circulaire, leur enjoindrez-vous une nouvelle fois de ne plus taxer cet objet ? Quelle est votre attitude suite à cet accord intervenu avec les opérateurs ?

Je passe maintenant aux dépenses. À l'article 3 relatif aux fonds budgétaires en matière d'emploi, qui

stipule notamment que les subventions annuelles octroyées par le ministre des Sports et fixées par points APE affectés à des centres sportifs constituent les recettes du fonds budgétaire en matière d'emploi, si l'on trouve bien, dans votre budget, un poste relatif à des PTP, les projets de transition professionnelle, on ne voit rien en revanche ayant trait à des points APE mis à disposition des centres sportifs.

De ce fait, pouvez-vous nous apporter des précisions par rapport à ces points APE ? Est-ce toujours d'actualité ? Dans quel cadre les points APE évoqués sont-ils octroyés ? Pour quelle mission ? Avez-vous déjà calculé le montant annuel que cela représente ? Est-il possible d'avoir la liste des centres sportifs ? Sinon, je le ferai par question écrite, je vous rassure. Quelle est l'utilité de cette disposition ?

L'article 24 permet au Gouvernement de plafonner le montant des subventions octroyées dans le cadre des opérations de revitalisation urbaine en fonction de l'article 184. On s'étonne beaucoup de cette disposition, parce qu'elle est contraire à vos annonces précédentes. Vous nous aviez annoncé que la revitalisation urbaine consiste en une opération de reconstruction de la ville sur la ville – on le sait – avec une participation du privé. Réduire ou plafonner l'intervention publique dans ces opérations serait, à notre sens, un très mauvais signal, parce que la volonté du Gouvernement est de favoriser ce programme. En le plafonnant, vous réduisez l'ampleur...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui, cela fait justement partie de mes questions.

Pouvez-vous nous faire le point sur cette mesure qui était déjà effective l'an dernier ? Avez-vous déjà usé de ce droit de plafonner les montants des subventions ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Vous avez donc déjà recouru à cette mesure ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

C'est l'objet de ma question : avez-vous déjà utilisé cette disposition de plafonnement ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Y a-t-il toujours eu une possibilité de plafonnement ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ce n'est pas une possibilité, cela a toujours été plafonné à 1,25 million d'euros.

Mme Defrang-Firket (MR). - D'accord, mais avez-vous déjà recouru à l'utilisation de cette disposition ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Tout le temps, il n'y a pas de changement. Je ne comprends pas votre question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Pourquoi fixer un plafond ? Dans la mesure où l'on veut stimuler la rénovation et la revitalisation urbaines, on ne met pas de plafond. C'est un peu contraire au message que vous voulez véhiculer.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je pense que quand M. Michel était au Gouvernement, c'était déjà plafonné si vous voulez mon avis.

Mme Defrang-Firket (MR). - Oui, mais vous auriez pu changer si vous êtes pour la revitalisation et la rénovation. Vous auriez pu faire sauter cette possibilité de mettre un plafond.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, c'est sûr, je peux faire tout sauter.

Mme Defrang-Firket (MR). - Non, pas tout sauter, mais au moins être cohérent avec les messages que vous véhiculez.

L'article 32 est un cavalier qui vise à habiliter le Gouvernement wallon à définir les règles de répartition des différents subsides. C'est aussi étonnant, cela concerne les subsides de conventions sectorielles, les subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, la sécurité, l'emploi et les subventions ADL, les compensations pour la forfaitisation des réductions du précompte immobilier, les subventions pour les plans de cohésion sociale, la clé de compensation fiscale suite au plan Marshall.

Bref, de nouveau, ici, puisque vous habilitez le Gouvernement wallon à définir les règles de répartition des subsides, vous donnez de nouveau ici un très mauvais signal en termes de bonne gouvernance. Vous prévoyez une habilitation qui permet de répartir selon votre bon vouloir des subventions qui sont normalement destinées à répondre des situations ou des manques à gagner bien spécifiques et devant donc être réparties selon des critères définis en fonction d'objectifs précis et identifiés. On peut regretter ce virage et l'on espère que ce n'est pas pour...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

À partir du moment où c'est vous qui établissez les critères de répartition, vous vous permettez d'attribuer à certains et pas à d'autres.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est dans la sémantique vous faites une erreur. Ni l'article 24 ni

l'article 32 n'ont été modifiés. Que vous regrettiez que la situation soit comme cela, peu importe, mais quand vous dites qu'il y un virage, vous vous trompez. Non, il n'y a pas de virage. Vous pouvez regretter la continuité des politiques.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je regrette la continuité.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Virage voudrait dire que moi, tout d'un coup, j'ai récupéré quelque chose qui était objectif et encadré décrétalement, que j'en aurais fait une dépense facultative attribuée aux grands choix du ministre. Non, tant pour l'article 24, le plafonnement des subventions...

Mme Defrang-Firket (MR). - On peut quand même regretter ce genre de chose.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, vous pouvez regretter, mais faire croire que c'est moi qui l'ai fait... Je n'ai rien modifié du tout dans l'article 32.

Mme Defrang-Firket (MR). - Il n'y a pas que dans cette mesure. Bref, on regrette le système mis en place pour ce genre de chose.

L'article 37 autorise le transfert des moyens d'action des travaux subsidiés vers la rénovation et la revitalisation urbaines. Vous annoncez en parallèle, dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, une augmentation des moyens alloués à la revitalisation, aux rénovations bénéficiant quasi exclusivement à ces douze villes prioritaires.

Doit-on voir là, une fois de plus, au travers de ce cavalier budgétaire, un nouveau moyen finalement, de diminuer les budgets qui peuvent bénéficier à l'ensemble des communes et qui seraient déplacés vers les douze villes favorisées par le Gouvernement wallon ? Pouvez-vous nous confirmer cela, si c'est bien votre intention ? Pouvez-vous vous expliquer sur les programmes sujets à ces transferts ? Étaient-ils à ce point suralimentés que vous avez pu transférer une partie vers un autre ?

L'article 87, cette disposition est un cavalier budgétaire par lequel le décret relatif au Plan de cohésion sociale dans les communes wallonnes est modifié. On sait que ce décret du 6 novembre 2008 prévoit en effet que lors de chaque programmation des Plans de cohésion sociale, les communes qui ne sont plus bénéficiaires en vertu des critères de reconnaissance d'un PCS sont repêchées via un *phasing out* de trois ans, permettant d'éviter un arrêt brutal des activités menées sur le terrain.

Mais cet article 87 suspend en 2017 les dispositions du décret de 2008 prévoyant ce *phasing out,* ce qui nous inquiète, évidemment. Car c'était déjà le cas en 2016, qui était censée être la dernière année de validité de ce *phasing out*. Pourquoi cette mesure a-t-elle été adoptée en 2016 ? Peut-on connaître le nombre de communes concernées par la suspension du *phasing out* en 2016 ?

L'article 174 permet à une commune d'introduire une demande d'abrogation d'un périmètre de rénovation urbaine reconnu sur son territoire. Le Gouvernement pourra, de la sorte, abroger un arrêté de reconnaissance toujours valide, cette disposition trouve son utilisé lors d'une extension de périmètre pour garantir que la période de validité d'un périmètre étendu soit identique en tous lieux dudit périmètre. On est d'accord. Cette mesure n'est pas dénuée de sens, mais pourquoi n'a-t-elle pas été intégrée dans le CoDT ? Pourquoi intervient-elle ici ?

Au niveau des infrastructures sportives, l'AB 43.01. À travers cette AB, on comprend bien que vous voulez promouvoir les grandes infrastructures sportives. C'est un choix que vous faites. Il faut reconnaître que celles-ci ont été laissées de côté pendant longtemps.

Le problème ici, c'est que les conditions sont moins intéressantes, les subsides sont moins élevés pour les projets de grandes infrastructures sportives qui sont à 60 %. On est d'accord ? Tandis que dans les petites infrastructures sportives, les subsides vont jusqu'à 75 %. Y a-t-il une demande en termes de grandes infrastructures ? Oui. Mais n'y a-t-il pas un risque dans la mesure où les communes ne vont pas scinder leurs projets et faire plutôt deux petits pour profiter des 75 % des deux côtés plutôt que d'avoir un gros et de ne bénéficier que des 60 % de subsides ? N'y a-t-il pas un risque à ce niveau avec ce type de mesure ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Il y a la piscine, les abords, les vestiaires, les douches, il y a plusieurs moyens d'introduire plusieurs projets parallèles.

Au niveau des subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation, d'équipement de petites infrastructures, les crédits baissent de 2 millions d'euros.

Le nouvel AB, l'AB 63.12 « Subventions pour des opérations d'acquisition, de constructions, rénovations, équipements de grandes infrastructures, par les pouvoirs locaux », les commentaires des articles précisent qu'il s'agit d'un nouveau crédit relatif à la mise en œuvre du plan Piscine. Donc on y est. Vous en avez parlé aussi dans votre introduction, mais avec ce crédit de 5 millions d'euros prévu, on est très loin du montant de 110 millions d'euros annoncé initialement. Pouvez-vous nous réexpliquer comment vous allez faire parce qu'avec ces 5 millions d'euros, à quoi allez-vous donner suite ? À trois ou quatre projets maximum. Pouvez-vous nous donner un peu plus de précision sur ces 5 millions d'euros par rapport aux 110 millions annoncés ?

L'AB 63.03 « Subventions aux communes dans le cadre du FRIC », on a une petite question en plus de ce que vous avez déjà dit sur le sujet. Y a-t-il une ouverture actuellement pour élargir le FRIC – on a déjà souvent posé la question – à d'autres matières, à celles des infrastructures et les subsides UREBA ? Est-ce d'actualité ? En avez-vous déjà discuté avec vos collègues ? Sont-ils ouverts à cette proposition et, dans le cas inverse, comment demander aux communes de faire preuve de prévisibilité et de réaliser des projets sur base pluriannuelle alors qu'elles ne sont pas en mesure de choisir les investissements qui dépendent d'un niveau de pouvoir supérieur ? Cela manque un peu de cohérence.

L'AB 63.04 « Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, structures funéraires, et cetera », cet article budgétaire bénéficie d'un crédit d'engagement de 3,4 millions d'euros et d'un crédit de liquidation de 1,7 million d'euros et en 2016 déjà, cette AB était dotée des mêmes crédits. Mais mi-2016, vous, Monsieur le Ministre, indiquiez en réponse à une question écrite de M. Jeholet que l'administration n'avait pas encore reçu de directives pour l'utilisation du crédit d'engagement 2016 tandis que le crédit de liquidation était destiné à financer l'avance de 50 % que les communes peuvent percevoir cette année dans le cadre de la subvention destinée à l'acquisition de mobilier urbain et d'éléments de sécurité routière octroyés fin 2015.

J'aurais voulu connaître les bénéficiaires de cette subvention octroyée fin 2015. Le crédit de liquidation 2016 a-t-il effectivement été complètement consommé ? Comment les subventions ont-elles été allouées dans ce cadre ? Des appels à projets sont-ils lancés afin de mettre tous les bénéficiaires sur le même pied d'égalité ? Quels sont les critères à remplir afin de rentrer les conditions d'octroi ?

L'AB suivante, c'est la 63.08 « Subventions pour les investissements supracommunaux ». Pouvez-vous nous détailler les conditions à rencontrer pour être éligible à un financement par ce biais ? Ces crédits servent-ils à majorer des subventions en cas de coopération transcommunale ? En 2016, le crédit a-t-il été engagé, qu'y a-t-il eu comme type de projets qui ont pu profiter de ce crédit ? Plus globalement, pouvez-vous faire le point sur le fameux groupe de travail supracommunalité mis en place depuis plus d'un an par vous-même au sein de votre cabinet ? Pouvez-vous déjà nous faire part des premiers résultats ou des conclusions, si elles sont déjà tirées, ou quand le seront-elles si ce n'est pas le cas ?

L'AB 63.01 « Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine », par rapport au budget initial, nous relevons une diminution significative de cinq millions d'euros des crédits d'engagements liés à la rénovation urbaine alors que les besoins, on le sait, sont extrêmement criants. Pouvez-vous nous expliquer cette réduction de crédit et ce que vous faites, finalement, des communes qui n'ont accès qu'à ces maigres sources de financement ? Quel message allez-vous leur véhiculer ?

L'AB 63.12 « Subventions aux pouvoirs publics, dans le cadre du renforcement de l'attractivité urbaine », c'est une nouvelle AB qui fait son apparition dans votre budget.

Vous aviez avoué à l'époque qu'il s'agissait des moyens budgétaires destinés à compenser certains projets FEDER qui n'avaient pas été retenus, mais que le Gouvernement estimait pertinents. Il semble que les communes ont touché le jackpot puisque, maintenant, cette AB est reportée à zéro. Cela veut dire que cette allocation de base ne semble plus très utile à l'avenir. Pouvez-vous nous donner des explications au sujet de cette AB ?

Lors des derniers débats budgétaires, vous laissiez entendre que différents projets pouvaient être financés via celle-ci, pourriez-vous faire le point sur cette question ?

En Affaires intérieures, je laisse tomber.

Au niveau de la compensation, donc l'AB 43.15.22 « La compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux », les taux additionnels au précompte immobilier seront-ils à nouveau pris en compte afin de calculer la compensation revenant à chaque commune ?

Concernant l'AB 43.17.22 « Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les Plans de cohésion sociale », c'est la fameuse diminution de 2,7 millions. On apprend que cette réduction ne serait pas appliquée de façon linéaire, comme on pourrait le croire, mais au sein des bénéficiaires – comme vous l'avez expliqué d'ailleurs au début – dont des actions du programme s'éloignent notoirement des objectifs prévus par le projet de décret en cours d'élaboration.

En agissant de la sorte, vous faites peu de cas des communes qui chapeautent déjà ces Plans de cohésion sociale, qui auront déjà voté peut-être leur budget 2017, au moment où l'administration régionale les préviendra de la baisse de leur subvention et qu'ils n'avaient aucune raison de s'attendre à pareille diminution, puisque la programmation actuelle allait jusqu'en 2019. Vous faites fi aussi du travail des équipes sur le terrain, qui devra être raboté dans la plupart des communes concernées et vous faites fi aussi du décret de 2008 qui régi jusqu'en 2019 la politique de cohésion sociale et dont les axes vont être bafoués par votre mesure, créant en plus une véritable insécurité juridique. On ne connaît pas les modalités de votre futur décret, sauf si vous nous les annoncez aujourd'hui. Quels sont les bénéficiaires visés ? Quand seront-ils avertis de la mesure ?

Juridiquement, n'est-il pas imprudent d'impacter la diminution sur certains bénéficiaires en faisant référence à des paramètres en cours d'élaboration dans un avant-projet de décret ? Ils sont encore inexistants à l'heure actuelle. Cela ne donne pas un témoignage d'excellente gouvernance. En plus, n'y a-t-il pas un risque que la mesure soit attaquée juridiquement dans un deuxième temps ?

Enfin, alors que le projet de décret sur le futur Fonds de cohésion sociale était annoncé pour cette fin d'année, on n'en voit toujours pas la couleur. D'ici décembre, cela m'étonnerait qu'on le voie venir. Avez-vous maintenant une idée de l'échéance de l'arrivée dans nos murs pour discuter sur quelque chose de concret et pas des avants-projets ou des modalités dont on ne connaît pas les contours ?

L'AB 43.22.22, sur la COP21, « L'aide à l'achat de véhicules non polluants ». Cet AB qui avait été créé à l'occasion de l'ajustement du budget de 2016 est doté, à l'époque, d'un crédit de 3 millions d'euros et d'un crédit de liquidation de 1 million est maintenant modifié afin de coller à la réalité du Gouvernement wallon. On constate dans le tableau de dévolution des crédits qu'il n'y a pas d'encours alors qu'en 2016, le crédit d'engagement était de 3 millions d'euros et le crédit de liquidation de 1 million d'euros. En 2016, cette compensation a-t-elle fait l'objet d'un engagement budgétaire ? À la lecture de vos documents budgétaires, cet engagement n'a pas pu dépasser 1 million d'euros alors que la promesse était de consacrer 3 millions d'euros. On a un peu le sentiment qu'en réalité, il n'en fut rien en 2016. Pouvez-vous nous confirmer ce qu'il en est ? Y a-t-il eu du chipotage ? Comment peut-on aboutir à une telle situation ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'aborderai les pouvoirs locaux, la rénovation urbaine et une question pour les sports. Au niveau des pouvoirs locaux, Monsieur le Ministre, comme Mme Defrang-Firket, nous voulons saluer le fait que le Fonds des communes ait été maintenu sur le respect de la législation, en fait, avec l'indexation et le 1 % et, en même temps, regretter la ponction dont les pouvoirs locaux font l'objet par ailleurs, mais en violation ou en dérogation également de la législation. Sur 2016, c'était les 6,7 millions d'euros que vous avez vous-même évoqués lors de votre exposé. Là-dessus, un certain nombre de recours ont été introduits par les communes. Je me réjouis de voir ce que ces recours donneront.

Vous avez indiqué tout à l'heure que vous étiez fort confiant. Je ne sais pas si vous avez des arguments à faire valoir ou si c'est simplement un optimisme naturel – légitime ou non, je n'ai pas à me prononcer. Cette année, c'est donc les Plans de cohésion sociale qui font l'objet de cette ponction, 10 % en moins, c'est non seulement une grosse somme, une grosse diminution, mais en plus, nous trouvons incompréhensible que cette diminution se fasse sur des critères qui ne sont pas connus. Vous dites : « Je constate que certains ne respectent pas certains objectifs, mais non pas des objectifs fixés aujourd'hui, des objectifs qui seront fixés demain ». Là, il y a une très grande difficulté parce que cela aboutit, un peu comme vous l'aviez fait sur les 6,7 millions, mais là sans doute avec une approche redistributive et encore, on l'avait contesté à l'époque en termes de choix de critère. Ici, vous le faites sur une base totalement discrétionnaire puisque, je ne mets absolument pas en doute ni en question la possibilité pour le Gouvernement de faire, pour l'avenir, des projets de décret qui modifient les décrets existants, bien évidemment. Nous aurons le débat sans doute déjà au mois de janvier puisque j'ai vu que le projet était à l'ordre du jour du Gouvernement de ce jour.

En même temps, ce débat, il s'agira de l'éclairer avec les acteurs du secteur. Lorsque l'on parle de cohésion sociale, c'est en soi un concept. Que vous ayez envie, au Gouvernement, de réduire ou de dimensionner la cohésion sociale dans le but, certes intéressant, mais néanmoins différent, de la seule lutte contre la pauvreté. Pour l'avenir, nous aurons le débat. Mais que, ce faisant, pour l'année en cours, alors que les pouvoirs locaux engagés ont déjà des dépenses prévues, on vienne retirer de la sorte et d'une façon ciblée – sans doute sur des bénéficiaires dont on pourrait tirer plus tard la couleur politique des majorités, je n'ai pas fait le travail ; mon procès est un peu gratuit, j'en conviens – c'est très problématique.

J'espérais plaider devant les collègues de la coalition gouvernementale, mais ils ne sont pas là. M. Stoffels est retenu par la présidence. Pour le reste, je ne vais pas être beaucoup plus long. Je vais simplement vous écouter aujourd'hui, je reviendrai en séance plénière. Pour ne pas agir sans préavis, je reviendrai avec un amendement comme je l'ai d'ailleurs déposé lors de la Commission du budget qui s'est réunie vendredi dernier, par rapport à cette restriction. Je l'ai dit, que l'on ait un débat pour le futur est une chose, que ce faisant, au moment du budget, on vienne mettre à mal les communes engagées sur la base de la législation existante, c'est réellement un problème.

Deuxième enjeu, c'est la taxe Pylônes. Monsieur le Ministre, la question est très prévisible puisqu'on l'a abordée en Commission du budget il y a 10 jours, c'est de voir avec vous ce qu'il en est à la fois du dossier, mais surtout pour les pouvoirs locaux, puisque c'est à ce titre que vous êtes associé à ce dossier. On se rappelle le mécanisme qui a été établi il y a quelques années, les démêlées juridictionnelles. Il y avait, dans le projet du Gouvernement, non seulement une recette régionale – elle est toujours inscrite dans le budget, c'est de l'ordre de 21 millions d'euros inscrits dans le budget – avec une part ristournée aux communes en compensation des réglementations communales qui étaient abandonnées par ce dispositif. Il y avait aussi la possibilité

d'additionnels communaux. Il y avait un double intérêt pour les communes, à la fois une compensation régionale et un additionnel communal, c'était assez bien étudié sur le plan conceptuel. Cela a néanmoins généré un certain nombre de difficultés juridiques.

D'après ce que le ministre du Budget nous a dit, le Gouvernement non seulement diminue de plus de la moitié le prélèvement qui est proposé, mais qui plus est abandonne la formule fiscale. Il n'a pas été très clair ni très précis, mais cette orientation a été prise. Cela laisserait penser que la base fiscale pour les communes disparaîtrait. C'est sur ce point précis qu'il peut y avoir une plus-value dans notre échange. La discussion d'ensemble, nous la poursuivrons sans doute mercredi.

Troisième élément, c'est revenir sur le décret-programme qui insère dans le Code de la démocratie locale, le calendrier pour l'élaboration budgétaire. Vous nous avez exposé ce point tout à l'heure, on l'avait bien vu, le cavalier est absorbé dans le décret-programme et devient une disposition pérenne pour ce qui concerne le « pré-budget » et le « pré-compte ». Ce faisant, vous avez aussi amené un autre changement intéressant : vous avez supprimé la logique du plan de convergence qui devait être établi pour les communes qui ne respecteraient pas certaines normes édictées par la Région. Cette disposition était dans le cavalier budgétaire de 2016 et prévoyait, en cas de non-respect, une restriction de 25 % des subsides du FRIC, le Fonds régional d'investissement communal. C'est une disposition qui contribuait, de manière inopportune, à contraindre les communes, notamment par rapport à leurs perspectives d'investissements ? Je voulais vous entendre sur le sens de cette suppression, puisqu'elle passe un petit peu au bleu. On ne la voit pas. On ne la voit que lorsque l'on compare les textes. Par ailleurs, c'est intéressant qu'un tel changement fasse l'objet d'un commentaire politique de votre part, cette disposition qui disparaît à travers le cavalier budgétaire des divers programmes.

En rénovation urbaine, on s'était réjoui de l'investissement structurel – ou pensions-nous structurel – que vous aviez amené lors de l'exercice 2016. On passait de 5 à 10 millions d'euros en crédits d'engagement pour la rénovation urbaine. Nous sommes plusieurs dans cette assemblée à considérer que c'est une politique très intéressante, qui amène une plus-value non seulement sur le développement territorial, mais aussi sur la cohésion des quartiers, la dynamique urbaine. De ce fait, il faut déchanter lorsque ce que l'on pense être un effort structurel, Monsieur le Ministre, l'an dernier, est anéanti. En 2016, les crédits d'engagement repassent à 5 millions d'euros sur base annuelle. Retour à la case départ, c'était le coup d'une année. Je voulais vous interroger sur ce sujet, parce qu'il n'y a pas de raison. J'étais sur la rénovation urbaine et le fait que cette belle politique montée à 10 millions d'euros l'an dernier redescend à 5 millions d'euros. Ce que l'on espérait être une montée en puissance structurelle était en fait l'histoire d'une seule année. Qu'est-ce qui explique ce choix ?

En parallèle, je voulais aussi vous demander d'en dire un peu plus sur les moyens d'attractivité pour Liège, Mons et Namur. C'est un point que vous avez introduit l'an dernier. On a ici la reconduction du crédit ; elle était prévue. En même temps, vu l'importance des moyens engagés, on ne peut pas dire que le document budgétaire soit très développé, puisque l'on dit que l'on va simplement renforcer l'attractivité. Le commentaire du programme justificatif est en fait une paraphrase de l'intitulé de l'allocation de base qui finance ces moyens dévolus à Liège, Mons et Namur depuis l'an dernier.

Dans cette politique de la ville, ma deuxième question – c'est plutôt un commentaire sur base du communiqué du Gouvernement de la semaine dernière – est de voir que Tournai reste toujours en marge de cette politique. C'est assez compliqué de comprendre que la politique de la ville, sur les neufs grandes villes wallonnes, c'est sept villes plus Namur capitale, et que Tournai reste en dehors. On a bien vu qu'en même temps, pour ménager les susceptibilités, le Gouvernement avait trouvé des moyens pour financer la rénovation du Musée des Beaux Arts, pour financer la convention-cadre relative à la cathédrale de Tournai. Il n'empêche que, par rapport à la politique de la ville, il y a là une espèce de mise au ban de cette grande ville de Tournai qui reste difficile à comprendre.

Deux dernières questions, Monsieur le Ministre, sur le programme des sports. Vous avez un choix pour les grandes infrastructures et les infrastructures de haut niveau. Cinq millions d'euros, Mme Defrang-Firket en a parlé. C'est intéressant d'en savoir davantage, notamment sur la manière dont ce crédit va être utilisé et sur les bénéficiaires. Qui dit grandes infrastructures dit aussi beaucoup moins d'infrastructures, et de ce fait une capacité discrétionnaire plus grande du Gouvernement, et une attention plus grande aux critères qui seront retenus.

En parallèle de cela, on a une diminution des crédits d'engagement pour les petites infrastructures des ASBL et communes. Là, le commentaire de l'article est assez incomplet, puisque l'on diminue crédits d'engagement et crédits d'ordonnancement. Cependant, dans l'explication, on nous dit simplement que l'on diminue le crédit d'ordonnancement, le crédit de liquidation, parce qu'il avait été ponctuellement augmenté dans le passé, l'année dernière, pour apurer l'encours. Je cherche le numéro, justement : 52.06 et 63.09. Le commentaire du programme justificatif nous dit : « On avait augmenté l'an dernier pour apurer l'encours, on revient au montant antérieur ». Fort bien, mais cela ne donne pas l'explication pour ce qui concerne le crédit d'engagement et c'est là-dessus que porte ma dernière question.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, à vous de répondre aux nombreuses questions. Si vous le permettez, je vais en poser tout juste une.

À écouter les commentaires des uns et des autres, je me pose la question de savoir si le budget de la Région wallonne n'est pas quelque part une vache à lait que tout le monde peut traire à son aisance comme bon lui semble et s'étonner de temps en temps que, parfois, cette vache ne donne pas suffisamment de lait comme on le souhaiterait. Dans cet ordre d'idées, il y a d'autres niveaux de pouvoirs qui mettent la main aux portefeuilles des communes. Comment osez-vous, Monsieur le Ministre, ne pas compenser ? Je me place dans la logique de la vache à lait.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vous remercie, Monsieur Stoffels, c'est une question qui prend tout son sens, en regard de ce que je vais dire.

D'abord, Mme Defrang-Firket m'a interrogé sur toute une série d'articles – 34, 32, 37, 87. Il n'y a aucun changement dans ces politiques. Vous pouvez les critiquer, mais me dire que j'ai changé quelque chose non. Dans aucun, je n'ai changé. En ce qui concerne les communes, j'ai fait le calcul en vous écoutant. Plus 71 750 000 euros moins 2,7 pour les PCS, cela fait +69 millions d'euros pris sur le budget wallon pour les communes, ce à quoi je dois ajouter les 290 millions d'euros de prêt à taux zéro dont on a discuté allègrement dans le régime prime. Pour paraphraser M. Stoffels, je dirais : que M. Hazée me pose la question, il est dans son rôle. Par contre, vous, comment osez-vous au MR, me demander comment j'ose augmenter les crédits aux communes ? Il faut être culotté !

Mme Defrang-Firket (MR). - Vous vous gênez de le faire au Fédéral, peut-être ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne puis pas au Fédéral.

Mme Defrang-Firket (MR). - Revenons à la Région wallonne ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je me demande – revenons à la Région wallonne – comment peut-on même oser ? Dites à vos collaborateurs qui préparent les notes que c'est un manque de crédibilité énorme dans la population. Je ne vous fais pas l'affront de vous faire ici le détail.

Mme Defrang-Firket (MR). - On a de notes entières sur les mesures qui accablent les citoyens venant de la Région wallonne également.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne vous demande pas d'être virulente à mon égard, je fais un simple constat et je répondais en réalité non pas à vous, mais à M. Stoffels. Dès lors, laissez-moi répondre à M. Stoffels.

Effectivement, cela me laisse sans voix. Je ne vous ferai pas le coup de la paille et de la poutre ; il est trop connu. Cela dit, je pense qu'il y a des limites – et je le dis en toute amitié – à ne pas dépasser en la matière, pour un parti qui saigne à blanc l'ensemble des communes. Ce ne sont pas des réductions, c'est la mise à la faillite, la mise à mort des pouvoirs locaux.

Il ne faut pas être fâché pour cela, vous assumez et le Premier ministre assume totalement le fait qu'il met à mal les communes. De ce fait, il n'y a pas de soucis avec cela.

Vous m'avez interrogé sur des crédits facultatifs, les 3 millions et quelques. C'est vrai que je dispose encore de quelques crédits facultatifs, sur lesquels je vais vous dire ce que j'ai fait en 2016. J'ai aidé à financer le bâtiment de la Province du Brabant wallon. Ils n'avaient pas de moyens, les pauvres. Ils sont venus me trouver. Crédits facultatifs, je les ai aidés. Vous voyez que ce n'est pas pour un montant assez considérable. Pour le reste, comme je n'avais pas de commune autre que la province du Brabant wallon qui veut absolument que je la favorise par rapport à d'autres, j'ai fait un droit de tirage pour le reste, pour acheter du matériel dans l'entretien des cimetières. Votre commune et les autres vont recevoir, suivant les critères, du FRIC – je ne suis pas fracassé, et c'est passé aujourd'hui au Gouvernement. Pour la rénovation, c'est vrai Monsieur Hazée, je ne peux pas vous contester, je trouve à la fois que c'est une politique importante, à la fois qu'il faut faire des économies, mais je note qu'au début de la législature, j'avais 1,7 million d'euros pour la rénovation.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est pour 1,7 million d'euros, je viens de reprendre. J'ai réussi à monter, deuxième année, à 11 millions d'euros. J'ai négocié âprement, je redescends à 5 millions d'euros, ce qui est quand même largement au-dessus de 1,7 million d'euros. Je ne vous cache pas que c'est une politique qui me tient à cœur, mais c'est une politique qui se fait aussi en fonction de projets qui rentrent. En toute sincérité, il y a plus de projets qu'il n'y a de crédits. Quand je dis qu'il y a plus 59 millions d'euros, je tiens compte aussi de ces diminutions.

Pour le PCS, c'est la même chose. Je vais revenir sur les critères parce que je vais vous donner raison sur une chose, mais pas sur le montage. Quand j'obtiens des crédits pour le PCS, plus 5 millions d'euros en début de législature, c'est une avancée significative. Quand j'en reperds une petite partie... Il n'y a rien à faire, il y a des

économies à faire. On ne racle pas les PCS, on leur retire une augmentation en leur laissant une augmentation de 15 % en deux années. Ce qui n'est quand même pas si mal que cela. Où je vous donne raison et où je vais interpeller mes spécialistes, c'est sur le retrait. Comment on le retire et effectivement, quand on l'ajoute, on l'ajoute suivant des critères. Quand on le retire, on devrait le retirer suivant les mêmes critères. Je vais effectivement voir, si ce n'était pas le cas, comment on peut répondre à cette légitime attente.

En ce qui concerne l'amendement sur la suppression du plan de convergence. C'est toujours dans ma circulaire. C'est toujours imposé par circulaire. Je l'impose par circulaire, il ne faut pas se tracasser.

M. Hazée (Ecolo). - J'avais donné un sens politique. On entend partout dans la majorité de la coalition gouvernementale qu'il faut plus d'investissements publics, qu'il faut à un moment desserrer l'étreinte. J'avais donné un sens politique à la disparition de la disposition. Là, vous me dites que c'est en fait une inattention du Gouvernement. Je suis évidemment un peu marri. J'aurais dû ne rien dire...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Non, c'était toujours dans ma circulaire. Desserrer l'étreinte ne veut pas dire ouvrir les portes à n'importe quoi dans la gestion. Un plan de convergence...

M. Hazée (Ecolo). - Les communes ne font pas n'importe quoi... Lesquelles ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Certaines communes font n'importe quoi, croyez-moi. Je ne vais pas stigmatiser une formation politique ou une autre. Mais il y en a, vous pouvez les auditionner.

Un plan de gestion ne veut pas dire restriction, cela veut dire se donner un horizon, un terme de gestion. Dans ma commune, j'ai un plan de convergence et j'en suis fort aise. C'est un plan d'entreprise qui donne une certaine perspective, une certaine vision des choses. Il ne faut pas les confondre avec les plans de gestion qui répondent à des circonstances extraordinaires.

Un plan de convergence, c'est un plan d'entreprise qui doit montrer à mon administration que les choses sont bien sérieuses. Dans la plupart des cas, je vous rassure, elles le sont. Quand un pouvoir de tutelle donne de l'argent à des entités extérieures, il doit quand même contrôler que cet argent est correctement dépensé. Cela fait partie de mes responsabilités.

En ce qui concerne le plan Piscine, les 5 millions d'euros en grandes infrastructures, je vous ai envoyé le tableau du financement des plans piscine. À mon avis, il n'y a pas d'ordre dans ce Parlement. J'ai dû vous l'envoyer 125 fois, mais je vais vous expliquer une 126 e fois. Depuis le début rien n'a changé. J'ai pris le mode de financement de mon collègue, M. Collin. Je l'ai juste appliqué. Il y a toujours 110 millions d'euros. Il y en a 5 millions d'euros qui sont en crédit direct ; cinq fois cinq ans, je crois. Il y en a d'autres suivant un financement alternatif ; il y en a d'autres à plan zéro. Je vous fais parvenir le tableau, je ne vais pas me risquer ici dans une analyse. Je le fais parvenir évidemment au président de la commission.

M. Hazée (Ecolo). - Les 5 millions d'euros, c'est donc du plan Piscine. Le document ne le disait pas. Effectivement, ce tableau-là on en dispose, mais je n'avais pas fait la connexion entre les deux. Vous l'avez établie, elle est maintenant claire.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je pensais l'avoir dit dans le discours introductif, mais peut-être que je ne l'avais pas dit suffisamment fort.

En ce qui concerne l'enveloppe exceptionnelle sur les crédits 52.06.63.09, à un moment, le Gouvernement fait un crédit exceptionnel pour rembourser de l'encours ; c'est une opération one shot. L'opération one shot ne se renouvelant pas, par définition, chaque année, on revient à mon crédit de base.

M. Hazée (Ecolo). - Je le comprends pour le crédit de liquidation. Cette opération, dès lors, ne porte pas sur le crédit d'engagement puisque si l'on résorbe l'encours, c'est bien que l'on met des moyens uniquement en liquidation et que l'on ne met pas des nouveaux moyens d'engagement. Sinon, il n'y a pas de résorption en cours. Vous avez expliqué, comme le tableau ici, pourquoi on diminue le crédit de liquidation. Cela n'explique pas pourquoi le crédit d'engagement est diminué de 1,8 million d'euros pour la 52.06 et de 2,3 millions d'euros...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour le plan Piscine...

M. Hazée (Ecolo). - Il fallait établir ce lien : ce sont les petites infrastructures qui financent le plan du ministre Collin sur les piscines. Il n'a jamais dit qu'il finançait les piscines en diminuant les petites infrastructures des ASBL et des communes.

Vous avez la lourde charge de payer les dépenses du ministre Collin. On voit maintenant qui paie. Il n'y a pas de difficulté avec cela ; il fallait forcément que quelqu'un paie. On a mis le doigt dessus.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je pense que cela fait cinq fois 25 millions ? Le plan Piscine, c'est 110 millions d'euros à destination des communes. C'est prendre aux communes pour donner aux communes. On peut avoir une divergence de vues ; en tout cas je n'ai rien changé sur le plan de financement. Je trouve que le plan Piscine de mon collègue, M. Collin, est plutôt une

bonne chose pour les communes plutôt qu'une mauvaise chose.

Pour les enjeux métropolitains, les trois crédits sont là depuis 2013.

M. Hazée (Ecolo). - Il y a eu la décision de principe, je ne l'ai jamais contestée parce qu'effectivement, il y a des besoins d'investissements dans les grandes villes et notamment dans les trois métropoles qui sont là. Au début, vous n'engagez rien. Ce serait à mon avis intéressant que l'on sache ce qu'il en est. Je vais vous poser une question écrite.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - On va en rester sur la question écrite.

J'en reviens à la formidable opération de la taxe pylône pour les communes. C'est quand même la plus belle opération que j'ai faite sur toute la législature. J'ai quelque part une fierté d'avoir obtenu tout ce que j'ai pu obtenir.

Il y a d'abord des communes qui taxent les pylônes, mais elles ne perçoivent pas. Pour 2012, la taxe sur les pylônes dans toutes les communes prévoit 2,7 millions d'euros, tandis que le montant perçu est de 500 000 euros.

M. Hazée (Ecolo). - Il y a donc eu une perception. On a parfois l'impression qu'il y avait zéro. Elles n'ont pas été querellées par les opérateurs ou elles ont gagné.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Elles ont été toutes querellées et certaines ont gagné. Je me souviens notamment de la commune de Bassenge, si mes souvenirs sont bons. J'ai d'ailleurs demandé que son règlement soit transmis à toutes les communes. En 2013, il y avait 3 millions d'euros d'inscrits et 1 million d'euros de perçus.

Nous l'avons fait ensemble. Vous l'avez contesté au MR et vous l'avez appuyé au cdH. On se dit que l'on va reprendre la taxation au niveau de la Région – on sera plus solide – et on va permettre aux communes de mettre un additionnel sur une taxation régionale qui sera plus solide.

Parallèlement, on va interdire aux communes de taxer une deuxième fois. Tout cela à la demande des communes. On l'a fait en bonne intelligence, sur ce dossier, avec M. Nollet. C'était intéressant pour tout le monde. On est querellé devant la Cour constitutionnelle, non pas par les communes, qui disent que l'on aurait mis à mal leur autonomie, mais par les opérateurs qui disent que l'on met à mal l'autonomie des communes. C'est moralement inacceptable. Que des communes se plaignent, on comprend, mais qu'un tiers utilise un argument des communes pour arriver à ses fins. Le droit est le droit. Nous perdons, non pas sur la taxe régionale, non pas sur l'additionnel, mais sur la non double taxation. Il se fait qu'après des tergiversions juridiques, qui une fois annulaient une partie, puis annulaient tout puis une partie. Bref, on annule tout. Au final, c'est tout ce que j'en retiens. Au passage, je suis ministre des communes, ce qui m'intéresse c'est d'avoir de l'argent, des moyens financiers pour les communes. J'ai 11,5 millions d'euros. Que la Région ait perçu, qu'elle ait été battue, pas battue, qu'elle ait gagné, pas gagné, j'ai près de 11,8 millions d'euros structurels, maintenant inscrits au budget en plus que les communes. Jamais cela n'aurait pu espérer si M. Nollet et moi n'étions pas passés par là, quelque part. Ceux qui étaient contre la taxe me disent maintenant – vous rendez-vous compte ? – nous avions raison, vous avez perdu. Qu'allez-vous faire pour compenser la taxe dont nous ne voulions pas et qui a fait gagner de l'argent aux communes ? C'est la Région que je devrais compenser, pas les communes. Je suis tout heureux, c'est une belle victoire pour le ministre des communes d'avoir pérennisé 11,6 millions d'euros, 11,8 millions d'euros indus. Jamais on n'aurait eu ce montant, jamais elles n'auraient pu avoir ce montant dans l'ancien mécanisme. C'est gagné. Pour maintenant, pour l'avenir, on n'y touchera plus. C'est l'accord du Gouvernement.

M. Hazée (Ecolo). - On n'y touche plus sauf lorsque le Gouvernement vient capter 6,7 millions d'euros au passage comme il l'a fait cette année.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais vous le dire autrement. D'accord, je suis d'accord avec vous, on n'y touchera plus, toute autre chose étant égale, mais notez que moi, à moindre prix – je vais le dire franchement et si mes collègues lisent le compte-rendu, cela ne va pas leur plaire – à moindre coût, j'ai quand même un curseur d'ajustement qui ne gêne personne, puisque c'est de l'argent supplémentaire. On peut le voir aussi comme cela. Je suis franc avec vous, cela ne plaira pas à mes collègues. Je l'ai structuré.

Qu'après, il y ait une négociation avec M. le Ministre Marcourt qui est en train de se mener, qui doit aboutir incessamment sous peu ne remettra en rien en cause ces quelque 11 millions d'euros structurels pour le budget wallon, c'est acquis. Elle peut apporter un plus. Elle peut apporter un plus en termes de financement du passé, parce que l'on a quand même un certain nombre...

(Réaction d'un intervenant)

... je ne sais pas ce que va donner la négociation, mais c'est sur la table. En termes de financement de l'avenir. Je ne vais pas préjuger du résultat de nos négociations, je fais confiance à mon collègue, M. le Ministre Marcourt. Je participe au groupe de travail. J'ai dit qu'il fallait un return pour les communes en plus, supplémentaire à ces 11 millions d'euros qui sont déjà acquis. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qu'il en sera, mais convenez avec moi – il y a toujours

moyen de voir le négatif – que c'est plutôt une bonne nouvelle.

Quand on regarde toute la saga, voilà une taxe non perçue pour laquelle vous avez eu un recours. Non perçus, mais pour toucher les 500 000 euros, je ne sais pas combien de frais d'avocats ont eu les communes avec tous ceux qui ont perdu, et cetera. Voilà un truc que l'on imputait, que l'on ne percevait jamais et je lai transformé par un coup de baguette magique en 11 millions d'euros distribués sur l'ensemble des communes. Je le dis ce n'est pas pour que M. Hazée ne me critique pas, mais c'est beaucoup de Furlan-Nollet ou de Nollet-Furlan. Au passage – je suppose que M. Nollet a obtenu ce qu'il voulait à l'époque dans les politiques qui étaient les siennes – moi, j'ai obtenu ce que je voulais et j'en suis fort aise. Ce qui clôture, je le pense, la réponse à mes questions.

Je vous parle toujours franchement et après, on me le reproche.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'aimerais dire quelques mots sur les 2,7 millions d'euros. J'ai entendu votre ouverture en tout cas sur la clé de répartition qui pose problème en termes de justice par rapport au respect des critères qui existent. Nous en reparlerons d'ici mercredi. Il reste cette diminution que je conteste également de la même manière que nous avions contesté par exemple les 10 millions d'euros qui ont été prélevés sur les points APE en 2015. Une partie à charge des communes aussi alors que c'était un mécanisme établi par la législation, mais le Gouvernement a bien sûr le droit de proposer au Parlement de revenir sur certains acquis des communes. C'est ce qui se fait ici avec les 2,7 millions d'euros du Plan de cohésion sociale. On suivra donc la discussion pour ce qui concerne les critères de cette captation proposée par le Gouvernement.

Sur le Plan de convergence, j'entends bien que ce peut être un outil de gestion. Il reste que le dispositif tel qu'il existait dans le cavalier budgétaire prévoyait aussi une sanction pouvant aller jusqu'à 25 % des montants du FRIC où, à un moment donné, la commune qui ne revient pas à l'équilibre dans la cadence fixée par le Gouvernement peut être sanctionnée. J'y avais donné une portée politique, je vois que vous faites marche arrière ou plus exactement que j'avais donné cette portée politique à tort par rapport à la réelle ambition du Gouvernement. C'est évidemment dommage, parce qu'il reste une contradiction – elle vaut aussi pour la Région – quant à utiliser au maximum la marge de manœuvre qui existe. Tout n'est pas possible bien sûr, mais, à un moment donné, il y a une part qui n'est pas utilisée. Nous y reviendrons aussi lors de la séance plénière.

Sur la taxe pylône, c'est toujours gai de vous entendre raconter l'épopée. Effectivement, pour les communes, il y a une recette supplémentaire indéniable, sauf quand le Gouvernement la restreint comme il l'a fait sur l'exercice 2016. Il y aura des recours. Peut-être les communes obtiendront-elles gain de cause, parce que la manière dont vous avez « tripatouillé » les critères dans cette restriction reste sans doute problématique, en ce compris sur le plan juridique. Mais nous verrons, puisque vous avez parlé d'optimisme pour votre thèse. Nous verrons.

Reste que ces 11,8 millions d'euros ne viennent pas de nulle part. Ils viennent du budget wallon. Je me rappelle votre conviction profonde sur les « plantureux bénéfices » des opérateurs GSM. Ce sont des mots entre guillemets, c'est une citation de Paul Furlan que j'expose ici. Certes les communes ont eu gain de cause en voyant leurs moyens structurels pérennisés – sauf quand le Gouvernement les restreint –, mais il reste que l'argent ne vient pas d'où le Gouvernement pensait le prendre puisque, jusqu'alors, les opérateurs ont eu gain de cause par rapport à cette législation.

C'est clair que c'est troublant qu'alors que la Région établit un mécanisme favorable et visant à sécuriser les dispositifs communaux que ce soit ou non de l'autonomie communale qu'ils se fassent censurer par la Cour constitutionnelle.

Sans faire trop long, cela nous renvoie à la discussion de la dernière réforme de l'État et notamment à cette disposition constitutionnelle un peu étrange où c'est le législateur fédéral qui est compétent pour d'éventuelles restrictions à l'autonomie communale en matière fiscale et je me rappelle encore avec précision l'acharnement du cdH à l'époque, au niveau fédéral, à défendre le maintien de cette disposition alors qu'il eut été logique que le mot « loi » interprété comme loi fédérale de la Constitution soit aussi compris, comme c'est le cas d'un certain nombre d'autres dispositions, comme pouvant dire loi ou décret, parce que cela a tout son sens par rapport à la compétence. C'est une espèce de bizarrerie qui a été maintenue lors de la dernière réforme de l'État, mais je n'oublie pas quels sont ceux qui étaient tenant de cette thèse : le cdH présent à l'échelle fédérale.

Bref, il reste que vous n'avez pas répondu à ma question en racontant habilement toute votre histoire, à savoir qu'en est-il de la capacité des communes à conserver ou non leurs compétences en matière fiscale, notamment pour la commune de Bassenge, par exemple, puisqu'elle a un règlement de taxes qui est valable. Il n'y aura forcément plus d'additionnels, puisque j'ai compris que cette négociation, dont on n'en saura pas plus aujourd'hui, mais sur laquelle on reviendra mercredi, ne prévoira plus d'additionnels, puisque l'on nous a dit que ce n'était plus une taxe envisagée. Nous verrons de quoi on parle, puisque le mécanisme reste fort flou.

Pour ce qui est de la compétence communale, là cela me plaît que le ministre des Pouvoirs locaux ait son mot à dire à ce sujet.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Sur les deux points d'ailleurs si vous me permettez.

Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait plus de taxes régionales. J'ai dit qu'il y avait une négociation en cours.

M. Hazée (Ecolo). - Je n'ai pas dit que vous l'aviez dit. Votre collègue l'a dit, mais peut-être s'est-il avancé trop loin par rapport à ce qui se passe.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il y a une négociation en cours dont un des volets est la suppression de la taxe régionale et donc la réduction de l'additionnel qui va avec. On verra ce que donnera la négociation. Je pense qu'elle avance très positivement, mais le diable se cache parfois dans les détails. Je participe très activement à trouver une solution positive, parce que je reste persuadé que le plan d'implantation de la téléphonie, notamment, fait aussi partie de la modernité dans une région. Tout cela, on est d'accord. Il ne faut pas nous faire prendre des vessies pour des lanternes c'est-à-dire qu'il ne faut pas substituer un plan existant. Il faut que le résultat des négociations soit une réelle plus-value. D'accord. On verra si l'on y arrivera.

Reste qu'au bout du compte, que nous dit la Cour constitutionnelle, c'est que je n'ai pas la capacité à limiter la taxation des communes.

Dès lors, toute commune pourra demain prendre un règlement-taxe qui, de la même manière qu'elle le faisait avant et indépendamment des quelque 11 millions d'euros, repercevra...

(Réaction d'un intervenant)

... c'est ce que dit la Cour, je ne sais pas l'interpréter.

Par contre, au terme de la négociation, si elle est positive, je pourrais très bien laisser dans la circulaire budgétaire cette faculté aux communes ou via la circulaire budgétaire – et on sait la force d'une circulaire budgétaire – ne plus le mettre dans la circulaire budgétaire, ne pas inciter les communes à le faire parce que l'on aura trouvé que le plan d'investissement des opérateurs est suffisamment ambitieux, apporte une suffisante plus-value. Je ne veux pas dire à ce stade qu'il y aura ceci ou cela. Je peux par contre avoir une lecture et je ne me fragilise pas en négociation quand j'ai avec vous une lecture de l'arrêt de la Cour constitutionnelle qui dit : « Vous n'avez rien à imposer aux communes ». Il est vrai que je n'ai rien, sous cette forme, à imposer aux communes. Je vais être prudent, « sous cette forme ».

M. Hazée (Ecolo). - Vous n'excluez donc pas qu'au bout du compte la compétence fiscale des communes soit néanmoins affaiblie ou limitée par ces négociations ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais être très clair, je n'exclus pas cette voie.

M. Hazée (Ecolo). - Vous avouerez que, d'un point de vue conceptuel, c'est un peu le comble puisque le décret que vous avez établi, qui aboutissait à la limite, a été pulvérisé. On pourrait suivre la même logique à travers un autre instrument qui, lui, serait totalement enfermant pour la compétence des communes, puisqu'il n'y aurait même plus d'additionnel.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est ce que l'on a fait dans le plan Marshall. Pour redonner une attractivité fiscale à l'installation d'entreprises, on a supprimé les taxes économiques. Comme la Région n'en avait pas, elle les a supprimées aux communes et les a compensées. Cela a été la logique du plan Marshall. Ce n'est donc pas une première. Il faut que le résultat me paraisse, au vu de la négociation, suffisant au regard de ce que peuvent en tirer les communes.

Je ne vous cache pas et je n'ai jamais caché à personne que, philosophiquement, ce n'est pas ma thèse. Je l'ai toujours dit.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai le souvenir, la conviction, que vous avez fait part et j'entendais beaucoup de ce que vous disiez alors.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Même si philosophiquement ce n'est pas ma thèse, dans le cadre d'un compromis et si le compromis devient acceptable pour les communes, je peux m'y rallier, du bout des doigts. Ce n'est jamais de manière très volontariste que je fais ce genre de chose, non pas que j'en veuille aux opérateurs de téléphonie ou à quelconque autre secteur de la vie économique, mais je fais partie de ceux qui pensent que tout le monde doit contribuer au bien collectif. C'est une thèse que nous partageons. Comment, à quelle vitesse, avec quelle progressivité, c'est un autre souci. Mais je pense que c'est une obligation que nous avons tous.

Comment contribuer ? Le compromis, la négociation dira peut-être qu'il y a une autre forme. Je m'y rallierai peut-être.

M. Hazée (Ecolo). - Nous verrons effectivement ce que donnera cette négociation puisque, de ce que le ministre Lacroix disait, il avait l'air de donner un caractère limité dans le temps au montant que les opérateurs mettraient sur la table pour contribuer à ce bien collectif et aux charges de la collectivité à travers le budget régional et, le cas échéant, à travers un retour vers les communes. On est quand même dans une activité pérenne et cette logique de limitation dans le temps reste un peu particulière. Comme vous l'avez dit, voyons ce que les négociations donnent.

J'imagine donc que cette hypothèse que vous maintenez ouverte d'un impact sur la compétence des communes n'est dès lors pas sans lien avec la nécessité d'une compensation supplémentaire pour le financement général des communes. Qui vivra verra.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket

Mme Defrang-Firket (MR). - J'ai juste trois petites questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse. Vous dites que vous n'avez pas vous-même changé certaines règles, qu'elles sont appliquées depuis longtemps. Vous ne nous empêcherez pas de considérer que ce n'est pas parce qu'elles sont d'application depuis longtemps qu'elles sont nécessairement bonnes. Rien n'empêche, dans votre chef, d'entamer une réflexion pour éventuellement les modifier, les réformer.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Pour nous, cela pose question en termes de bonne gouvernance.

En termes de supracommunalité, vous n'avez pas dit grand-chose. Pas par rapport au groupe de travail, mais par rapport aux questions que j'ai posées sur le sujet.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est un comble. Je vous ai dit que je reviens pour une question, autrement je fais deux heures.

Mme Defrang-Firket (MR). - Sur le groupe de travail mis en place depuis un an, vous avez répondu, mais je demandais les types de projets qui avaient déjà fait l'objet de crédits.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je peux aller chercher ma note et on passe une heure ou deux ici, si vous voulez.

Mme Defrang-Firket (MR). - J'ai parlé de groupes de travail. Vous n'avez donc aucune idée des projets qui ont fait l'objet de ces crédits ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Si, sincèrement, mais cela va me prendre du temps.

Mme Defrang-Firket (MR). - Vous n'avez rien dit non plus sur l'absence de synergie entre ministres sur la gestion des centres-villes. On avait soulevé plusieurs exemples.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il y a une totale synergie entre les ministres.

Mme Defrang-Firket (MR). - Elle n'est pas flagrante. De par les nombreux exemples que nous avons soulevés, elle est tout à fait transparente et inefficace.

Pour le reste, je reviendrai sous forme de questions orales en commission pour obtenir les nombreuses informations que nous n'avons pas obtenues.

M. le Président. - Y a-t-il encore d'autres questions qui doivent être posées ? Ce n'est pas le cas.

Le vote a déjà eu lieu à la séance précédente, donc nous ne votons pas aujourd'hui.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 56 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Serdar Kilic, PS
M. Olivier Maroy, MR
Mme Pauline Mascia, Conseillère au Cabinet de M. le Ministre Furlan
M. Gilles Mouyard, Président
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
ADL	Agence de Développement Local
ADLU	agence de développement local urbaines
AIS	agence immobilière sociale
AMURE	programme d'octroi de subventions pour l'amélioration de l'efficience énergétique et la promotion d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie du secteur privé
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
CEO	Chief executive officer
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CIF	Cellule d'informations financières
CLT	*Comité Land Trust*
CO_2	dioxyde de carbone
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
COP21	21e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Paris 2015 sur le climat)
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
CV	Certificats verts
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FLW	Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie
FRIC	Fonds régional d'Investissement communal
GSM	Global System for Mobile
ICN	Institut des comptes nationaux
MàF	Maximum à facturer
MEBAR	programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie
MIPIM	Marché International des Professionnels de l'Immobilier
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OIP	organismes d'intérêt public
ORES	opérateurs des réseaux gaz et électricité
PACA	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PCS	Plan de cohésion sociale
PEI	Programme Exceptionnel d'Investissements
PIVERT	Plan d'investissement Vert
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PRI	précompte immobilier
PTP	programme de transition professionnelle
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	sociétés de logement de service public de la Région wallonne
Soltherm	Prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire
SOLWATT	Programme pour développer le solaire photovoltaïque
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social

SWL	Société wallonne du Logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
URE	Utilisation Rationnelle de l'Énergie
UREBA	programme de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie